

PROGRAMME
DU PARTI QUÉBÉCOIS

UN PLAN SOLIDE. ZÉRO SLOGAN.



TABLE DES MATIÈRES

1. EN MARCHE VERS LE PAYS DU QUÉBEC	7
1.1 Faire du Québec un pays indépendant	8
1.2 Donner au Québec sa constitution	9
1.3 Placer la lutte contre les changements climatiques au sommet des priorités	10
1.4 Une convergence essentielle	10
1.5 Redonner confiance en la démocratie	11
1.6 Progresser vers une plus grande laïcité	14
1.7 Une volonté nouvelle de cheminer de concert avec les Premières Nations et les Inuits	15
1.8 Un Québec indépendant : Un pays à l'image de notre peuple	16
2. CONSTRUIRE UN PAYS PROSPÈRE	19
2.1 PREMIER CHANTIER : Soutenir le Québec entrepreneurial de toutes nos forces	20
2.2 DEUXIÈME CHANTIER : Mobiliser tous nos leviers pour soutenir le développement du Québec	25
2.3 TROISIÈME CHANTIER : Assurer la justice fiscale	27
2.4 QUATRIÈME CHANTIER : Consolider les coopératives et l'économie sociale en tant que moteurs de la qualité de vie des collectivités	29
2.5 CINQUIÈME CHANTIER : Réussir la transition numérique	31
2.6 SIXIÈME CHANTIER : Engager la transition écologique par l'économie circulaire	34
2.7 Un Québec indépendant : Faire du Québec un pays prospère par la souveraineté économique	37
3. REDONNER LE POUVOIR AUX RÉGIONS DU QUÉBEC	41
3.1 Déconcentration et décentralisation politiques du Québec	41
3.2 Faire de toutes les régions du Québec des « régions entrepreneuriales »	45
3.3 Garantir que nos territoires et nos ressources bénéficient aux collectivités	46
3.4 Les affaires municipales	50
3.5 Aménager durablement notre territoire	52
3.6 Métropole, capitale et pôles urbains	54
3.7 Développement du Nord	56
3.8 Un Québec indépendant : La souveraineté territoriale, pour un pouvoir près des Québécois et pour les Québécois	57

4. LE QUÉBEC : UNE NATION FRANCOPHONE EN AMÉRIQUE DU NORD 61

4.1	Consolider le statut du français comme langue officielle et commune du Québec	61
4.2	La culture et la communication : Une dimension à part entière de la richesse du Québec	66
4.3	La communauté anglophone, partie prenante de notre projet collectif	71
4.4	Une loi-cadre sur la concordance culturelle	72
4.5	Un Québec indépendant : La souveraineté linguistique et culturelle	76

5. FAIRE DU QUÉBEC UNE SOCIAL-DÉMOCRATIE D'AVANT-GARDE 79

5.1	L'éducation, une priorité nationale	80
5.2	Un enseignement supérieur de l'excellence et de l'égalité des chances	83
5.3	Agir pour la santé et les services sociaux : le système public comme pilier de l'équité sociale	86
5.4	Donner des chances à toutes les personnes vulnérables du Québec	90
5.5	Les jeunes et les aînés : construire ensemble pour bien vivre	92
5.6	Une société juste, pacifique et sécuritaire	94
5.7	Féminisme et communauté LGBT	100
5.8	Donner de l'oxygène aux familles	101
5.9	Agir contre les inégalités	102
5.10	Un Québec indépendant : La souveraineté pour mener notre vision du modèle québécois à son plein potentiel	108

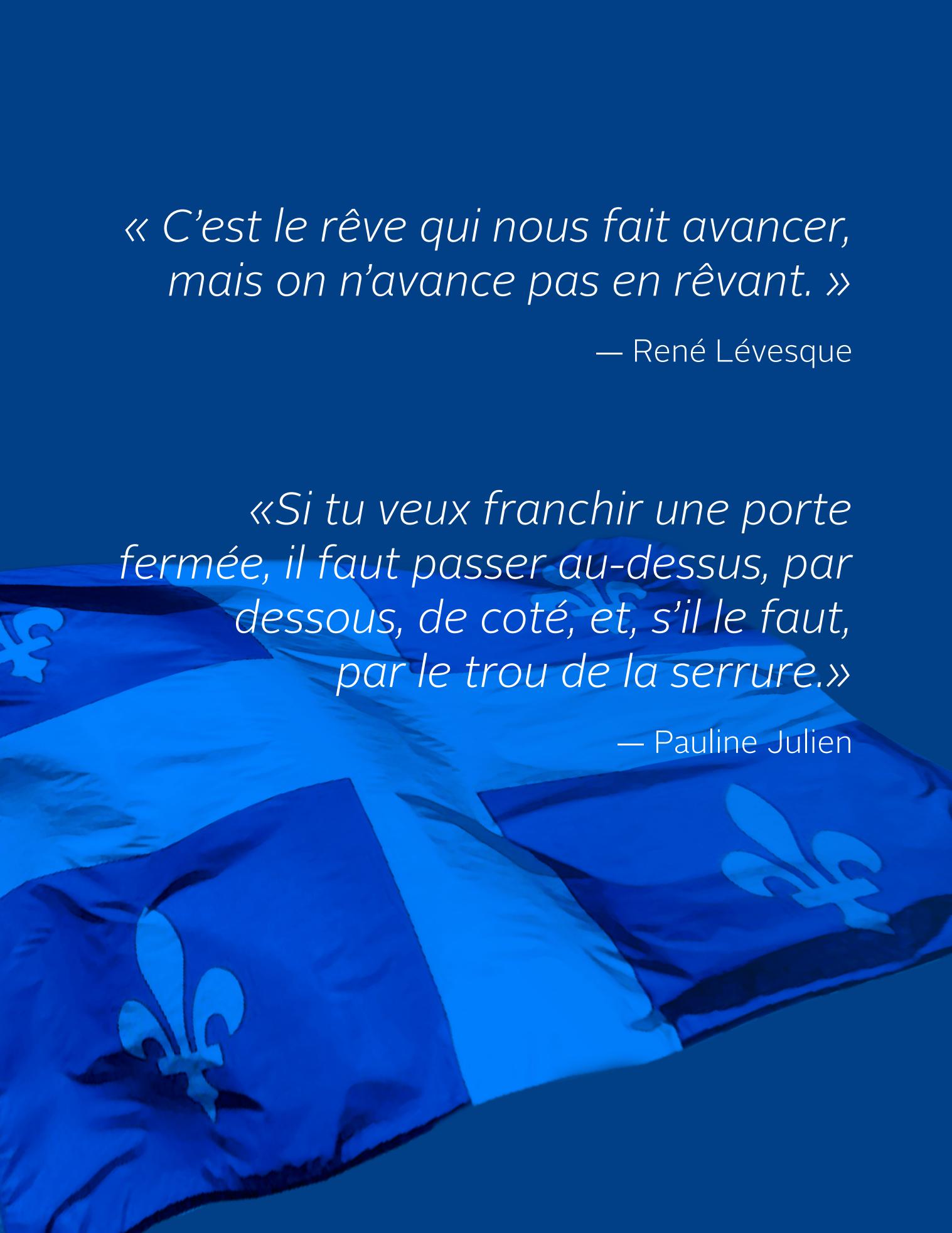
6. PROTÉGER ET PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT 111

6.1	Consulter les citoyens et les citoyennes : L'acceptabilité sociale comme condition incontournable	111
6.2	L'eau, notre or bleu : Moderniser la gestion et la protection de l'eau	112
6.3	Restaurer un environnement de qualité : Prévenir la pollution et dépolluer	115
6.4	Réaliser la transition énergétique du Québec en s'appuyant sur une stratégie industrielle	116
6.5	Un Québec indépendant : La souveraineté pour l'environnement	120

7. UN MONDE À NOTRE PORTÉE 123

7.1	À partir de 2018 : une action internationale au service du Québec	123
7.2	À partir de 2022 : vers un État indépendant	125
7.3	Un Québec indépendant : La politique étrangère du pays du Québec	126

**UN PLAN SOLIDE
POUR LE PAYS.
ZÉRO SLOGAN.**



*« C'est le rêve qui nous fait avancer,
mais on n'avance pas en rêvant. »*

— René Lévesque

*« Si tu veux franchir une porte
fermée, il faut passer au-dessus, par
dessous, de côté, et, s'il le faut,
par le trou de la serrure. »*

— Pauline Julien

1. EN MARCHE VERS LE PAYS DU QUÉBEC

Le peuple du Québec peut réaliser un destin unique s'il choisit de se faire confiance, d'opter pour construire le pays du Québec à son image : fier, ambitieux, d'avant-garde et prospère. Notre vision d'un Québec indépendant est résolument tournée vers l'avenir et portée par un désir de refonder notre société selon les choix du peuple souverain. Et ce, sans devoir demander de permission à nos amis du Canada qui font trop souvent des choix qui éloignent le Québec de lui-même.

La liberté, le sens de notre engagement

Pour nous, le Québec et ses citoyens ne seront pleinement libres que lorsqu'ils pourront faire leurs propres choix et ne seront soumis qu'aux règles auxquelles ils ont consenti. Cette liberté est loin d'être une abstraction. Au Québec, des choix collectifs démocratiques sont possibles, parce que nous avons une langue et une culture communes qui nous permettent de débattre et d'arriver à des consensus dont l'Assemblée nationale doit prendre acte. Au Canada, les consensus québécois ne sont pas respectés. C'est pourquoi, au sein du Canada, où notre peuple est fatallement minoritaire, l'État fédéral peut nous imposer ses choix, par exemple, des guerres sans notre consentement, une politique économique favorisant les pollueurs, un oléoduc dangereux sur notre territoire, une politique linguistique nuisant à la langue française et plus de répression que de réhabilitation, pour ne citer que certains enjeux parmi tant d'autres.

La liberté, c'est donc aussi celle de pouvoir investir dans l'économie verte plutôt que de financer les pétrolières ou d'apporter directement sa voix aux échanges internationaux sur les changements climatiques, la diversité culturelle, les paradis fiscaux, les accords de commerce internationaux, etc. Cette liberté, que nous proposons au peuple du Québec, est celle de pouvoir exprimer nos choix en ces matières et nos ambitions, comme société libre et consciente de sa place dans le monde.

La liberté que nous voulons est bien concrète. Prendre notre part de l'argent que le fédéral donne aux pétrolières pour mettre sur pied un programme qui aidera un jeune couple souhaitant démarrer une entreprise verte; permettre à un employé québécois œuvrant actuellement dans une entreprise fédérale de travailler en français, comme peut le faire un employé œuvrant dans une entreprise de juridiction québécoise; aider une famille aux prises avec un jeune contrevenant.

Pour le peuple du Québec, avoir prise sur son devenir collectif passe par un État pleinement indépendant. Depuis plus de quatre cents ans, toutes les générations qui se sont succédé et tous les compatriotes venus d'ailleurs se joindre à notre aventure ont bâti ensemble le Québec, « ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes », comme disait

René Lévesque. L'émancipation politique du Québec par l'indépendance représente donc l'aboutissement logique d'un long parcours.

Emprunter le chemin des victoires

Le Parti Québécois s'engage sur un chemin de victoires qui nous mènera ultimement à l'indépendance, à la liberté politique. D'abord, en remplaçant le gouvernement libéral en 2018, puis, en demandant aux Québécoises et aux Québécois de lui confier le mandat de réaliser l'indépendance en 2022.

Le peuple du Québec a une contribution originale à apporter au monde afin de faire valoir ses façons de faire et connaître sa singularité. Lorsqu'il décidera de reprendre en main sa pleine souveraineté – notamment en matière financière, monétaire, fiscale, et culturelle, ou dans les domaines de la sécurité et de la coopération – il sera en mesure d'approcher les défis de notre siècle à sa manière et avec tous les instruments nécessaires : les bouleversements économiques, l'évasion fiscale, la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'aide humanitaire ou encore la lutte contre la pauvreté, ici et ailleurs.

Nous devons retrouver le chemin des victoires qui nous mènera vers la liberté en proposant au peuple québécois de se réapproprier son destin collectif, qui lui échappe tant qu'il demeure au sein du Canada. Pour assurer notre développement et saisir les multiples occasions que peut offrir le monde, il faut récupérer la plénitude de nos pouvoirs législatifs et fiscaux et défendre nos intérêts dans les forums internationaux. Autrement dit, il faut impérativement que le peuple québécois accède à son indépendance politique. Nous ne saurions nous contenter d'une souveraineté limitée : appartient aux fédéralistes le fardeau de défendre leur pays et de justifier leur incapacité à le réformer. Les vagues promesses d'autonomie du passé n'étaient que poudre aux yeux.

1.1 FAIRE DU QUÉBEC UN PAYS INDÉPENDANT

Le Parti Québécois a pour objectifs politiques de mener le peuple québécois à sa liberté pleine et entière par l'accession à l'indépendance, et la fondation de la République du Québec.

Être pleinement indépendant, cela signifie acquérir la liberté de déterminer entièrement son destin, de choisir soi-même les avenues de son succès économique, culturel, social, prendre sa place dans le concert des nations et contribuer, sans intermédiaire ni interférence, aux enjeux mondiaux. Concrètement, cela signifie que :

- 1) La totalité des impôts et des taxes perçus au Québec le seront par l'État québécois ou les administrations qui en dépendent;
- 2) Le Parlement du Québec détiendra la responsabilité d'adopter toutes les lois qui s'appliquent aux citoyennes et aux citoyens québécois et sur le territoire du Québec;
- 3) Des représentants désignés par l'État québécois seront chargés de négocier tous les traités, conventions ou accords internationaux, et le Parlement ainsi que le gouvernement du Québec auront la responsabilité de les ratifier et de les mettre en œuvre.

La tâche fondamentale du Parti Québécois est de faire du Québec un pays. Sa tâche immédiate est de restaurer les ressorts essentiels de la nation, mis à mal par près de 15 ans de régime libéral. C'est pourquoi le mandat du Parti Québécois, qui s'ouvrira le 1er octobre 2018, sera consacré à redonner au Québec un élan économique innovateur sur tout le territoire, et à rétablir la qualité de ses services publics, notamment en éducation, qui doit être la priorité permanente de la nation, en santé, où une redistribution importante des tâches doit être accomplie, et sur le plan de l'identité, où le Québec doit assumer pleinement son existence nationale. Ce travail permettra aux Québécoises et aux Québécois de retrouver une fierté et une assurance mieux à même de leur faire franchir ensuite l'indispensable pas vers le pays.

1.2 DONNER AU QUÉBEC SA CONSTITUTION

Dès un premier mandat, le gouvernement du Québec consultera les Québécois sur la rédaction de la constitution interne du Québec. Ce texte reflétera ce que nous sommes et ce que nous voulons transmettre, et il inclura des dispositions de la Charte de la langue française et de la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi que notre droit à disposer de nous-mêmes.

En parallèle au processus de consultation sur la constitution, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à :

- a) Mettre en place une commission parlementaire élargie chargée de rédiger le projet de constitution. Cette commission entendra les propositions venant de tout le Québec dans sa diversité urbaine, régionale, conjuguant tradition et modernité;
- b) Créer un conseil constitutionnel québécois qui sera responsable de rendre des avis sur l'application ordonnée de la constitution et de statuer sur la validité des lois québécoises au regard de la constitution, sans réduire la souveraineté du Parlement;
- c) Refuser de continuer à financer le poste de lieutenant-gouverneur du Québec, qui représente une relique monarchique passéeiste et coûteuse rejetée par plusieurs partis politiques au Québec;
- d) Défendre sans compromis la loi 99 sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, et exiger du Canada qu'il reconnaissse le statut juridique et les droits civils et politiques inaliénables du peuple québécois, tels qu'ils sont reconnus universellement et cristallisés dans cette loi fondamentale.

1.3 PLACER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU SOMMET DES PRIORITÉS

La lutte contre les changements climatiques constitue la trame de fond de notre engagement environnemental. Cette lutte n'est pas du ressort d'un seul ministère ni d'un seul secteur. Elle doit modifier en profondeur nos habitudes de consommation et miser sur l'approche par cycle de vie. En ce sens, le Parti Québécois entend :

- a) Confier au premier ministre le titre de responsable du développement durable;
- b) Créer un comité ministériel de développement durable et de lutte contre les changements climatiques;
- c) Adopter une loi affirmant la primauté de la compétence du Québec en matière d'environnement.

1.4 UNE CONVERGENCE ESSENTIELLE

L'indépendance est un projet ambitieux qui doit être préparé minutieusement. Le temps qui nous sépare des élections de 2022 nous permettra de déployer une vaste campagne d'animation politique autour du projet d'indépendance qui répondra aux nombreuses interrogations des Québécois sur la question. Parallèlement à cette campagne, il sera également nécessaire de continuer à documenter les impacts des multiples blocages structurels que le carcan fédéral impose au Québec. Il faudra également démontrer, entre autres en leur imposant le fardeau de la preuve, que les fédéralistes sont incapables de réformer le régime fédéral. Cette démonstration nous assurera qu'au moment où les Québécoises et les Québécois feront un choix, la stratégie des fausses promesses utilisée dans le passé par les fédéralistes ne sera pas crédible. Elle évitera aux Québécois d'être floués par les fédéralistes comme ils l'ont été à de multiples reprises dans le passé, particulièrement en 1980 et en 1995.

Le Parti Québécois ne peut pas et ne doit pas faire ce travail seul. La diversité du mouvement souverainiste constitue une richesse pour répondre aux aspirations démocratiques des citoyens. Plus que tout, cette diversité possède un immense potentiel pour lutter contre le cynisme et constitue un levier puissant pour miser sur ce qui nous rassemble. Le Parti Québécois n'a pas le monopole de la souveraineté. Il doit favoriser l'union au-delà des divisions, en misant désormais sur la convergence des forces favorables à l'émancipation politique de tous les citoyens.

Le Parti Québécois **s'engage donc à adhérer à une démarche de convergence nationale associant d'autres partis**. Cela signifie :

- a) Proposer aux forces sociales et politiques indépendantistes du Québec de coopérer afin de mettre en place une feuille de route partagée faisant primer la réalisation de l'indépendance sur les divergences découlant de la diversité du mouvement;
- b) Déterminer, dans cette feuille de route, le rôle d'une future assemblée constituante dans le processus d'accession à l'indépendance;

- c) Soutenir une vaste campagne d'animation politique financée à même des souscriptions privées;
- d) Mettre en place une stratégie visant à faire la promotion de l'indépendance et à assurer une diffusion large d'un argumentaire simple et détaillé qui fait la démonstration d'un Québec indépendant viable, par des moyens accessibles pour l'ensemble de la population, par des messages dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux, et ce, dans les meilleurs délais.

Avec ses partenaires indépendantistes, le Parti Québécois fera en sorte, dans la période 2017-2022, d'étendre considérablement ses assises dans le Québec tout entier : chez les jeunes, chez les Québécois d'origines diverses et dans les régions où le mouvement indépendantiste doit reprendre son élan.

Un travail soutenu sera engagé pour établir clairement comment un gouvernement du Québec indépendant pourra mieux répondre aux besoins et aux ambitions des Québécois dans chaque aspect de leur réalité.

Ce travail permettra de présenter, lors de l'élection de 2022 qui se déroulera selon un nouveau mode de scrutin proportionnel mixte régionalisé, une feuille de route commune vers l'indépendance qui mobilisera une coalition encore plus large que celle réunie par le Oui de 1995. Ce rassemblement et cette mobilisation seront essentiels pour l'obtention d'une majorité parlementaire en 2022 et d'une majorité référendaire par la suite.

Ainsi, lors de l'élection d'octobre 2022, le Parti Québécois et ses partenaires indépendantistes demanderont aux Québécois le mandat de réaliser l'indépendance au cours des quatre années qui suivront.

1.5 REDONNER CONFIANCE EN LA DÉMOCRATIE

C'est d'abord par le vote qu'une société exerce son droit de choisir les orientations qu'elle entend donner à son développement. Il est donc important que les mécanismes et les procédures qui entourent le vote permettent à l'élection de refléter les grands courants qui animent notre société. Mais la démocratie ne se limite pas au droit de vote. Elle implique également l'existence d'une vie parlementaire dynamique, où les élus jouent pleinement leur rôle, de même qu'une administration des affaires publiques guidée par les plus hauts standards d'intégrité et de transparence. Dans cet esprit, le Parti Québécois s'engage formellement à :

1) Instaurer, de pair avec les autres partis, une réforme du mode de scrutin qui reflétera mieux la volonté du peuple québécois :

- a) Cette réforme sera menée dans le respect de six principes fondamentaux : refléter le plus possible le vote populaire, assurer un lien significatif entre les électeurs et les élus, viser une représentation équitable des régions, favoriser la stabilité du

gouvernement et la concertation du corps électoral, offrir un système accessible dans son exercice et sa compréhension, contribuer à une meilleure représentation des femmes, des jeunes, des Autochtones et des Québécois d'origines diverses;

- b) Préconiser un mode de scrutin proportionnel mixte régional;
- c) Prévoir une alternance homme-femme sur les listes régionales afin de favoriser la représentation des femmes à l'Assemblée nationale;
- d) S'assurer que cette réforme se fasse dans le respect des particularités locales, afin que l'identité de chacune des régions du Québec s'en trouve renforcée;
- e) Prévoir que ce nouveau mode de scrutin soit utilisé lors de la consultation générale suivant la prise du pouvoir, et qu'une formule définitive soit adoptée et inscrite, s'il y a lieu, dans la constitution québécoise.

2) Revaloriser le rôle des élus et rénover la pratique parlementaire :

- a) Mettre en place des mécanismes de consultation réguliers de la population, autres que les commissions parlementaires;
- b) Rendre effective la possibilité pour les élus de voter librement sur les questions qui seront soumises à leur considération, à l'exception des questions budgétaires et des éléments de programme et de plateforme;
- c) Redonner du sens aux travaux parlementaires, en dépoussiérant les manières de faire traditionnelles, particulièrement la période de questions;
- d) Favoriser les mandats d'initiative des élus et mettre sur pied des commissions spéciales multipartites et non partisanes sur des enjeux de société qui touchent l'ensemble de la population, comme ce fut le cas avec la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité;
- e) Que, chaque mois, une période de questions soit consacrée à des questions de citoyens, choisies parmi les questions proposées par le Secrétariat de l'Assemblée. Les questions pourraient être posées à n'importe quel député;
- f) Que, lorsqu'une pétition est signée par au moins 50 000 citoyens, ses promoteurs soient automatiquement invités à venir présenter leur point de vue devant les membres de la commission parlementaire chargée du sujet en question.

3) Assurer l'intégrité des institutions publiques :

- a) Compléter la mise en œuvre des recommandations de la commission Charbonneau (CEIC);
- b) Nommer le Commissaire à l'éthique et à la déontologie et le Commissaire au lobbyisme aux deux tiers des voix de l'Assemblée nationale pour un mandat fixe de sept ans;

- c) S'assurer que le Commissaire à l'éthique fasse plein usage de son mandat, y compris de son pouvoir de recommander des sanctions;
- d) Assurer le retour de l'expertise interne dans l'ensemble des ministères et institutions gouvernementales du Québec.

4) Assurer la transparence dans l'administration de l'État :

- a) Adopter une politique généralisée de gouvernance et de données ouvertes, suivant le principe de « gouvernement ouvert »;
- b) Rendre effectif un accès complet à l'information, autant que le permet la protection des renseignements personnels, à tous les niveaux de gouvernement afin d'assurer la diffusion rapide et effective de l'information en la rendant accessible, compréhensible et utile aux citoyens;
- c) Soutenir la recherche ayant pour objets la collusion, la corruption et l'infiltration du crime organisé dans les institutions publiques et démocratiques, notamment en transmettant aux Fonds de recherche du Québec une directive et des ressources;
- d) Obliger les ministres et les députés, les membres de leur personnel, les personnes nommées à des organismes ainsi que d'autres personnes désignées du gouvernement à déposer l'intégralité de l'information relative à leurs activités professionnelles auprès du Commissaire à l'éthique;
- e) Mieux protéger les « lanceurs d'alerte » contre les représailles en assurant la protection de leur identité, en les accompagnant dans leurs démarches et en leur offrant un soutien financier, lorsque requis;
- f) Accroître la capacité de surveillance du Vérificateur général des grandes sociétés d'État et des universités à charte;
- g) Renforcer et surveiller la gouvernance entre le gouvernement et les institutions que sont Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment en les ajoutant au mandat du Vérificateur général.

5) Faire du Québec un chef de file mondial de la gouvernance saine et efficace des marchés publics :

- a) Renforcer l'instance nationale d'encadrement des marchés publics, l'Autorité des marchés publics, afin d'évaluer de façon systématique et indépendante la performance du système;
- b) Uniformiser les lois et les règlements pour permettre à tous les donneurs d'ouvrage publics de décider avec l'Autorité des marchés publics des critères de prix et de qualité dans le processus d'adjudication d'un contrat;
- c) Favoriser la concurrence et l'innovation sur les marchés publics.

1.6 PROGRESSER VERS UNE PLUS GRANDE LAÏCITÉ

Le Québec a entamé, à l'aube des années 1960, une longue marche vers la déconfessionnalisation et la laïcité. Le Parti Québécois s'engage à faire progresser la laïcité dans le secteur public, tout en assurant le respect de chaque personne.

1) Incrire dans la loi les éléments qui font consensus en matière de laïcité :

- a) Baliser, dans la Charte des droits et libertés de la personne, les paramètres encadrant les accommodements religieux;
- b) Exclure les accommodements incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes;
- c) Faire figurer le principe de la laïcité de l'État dans la Charte des droits et libertés de la personne;
- d) Élaborer, pour les institutions publiques et parapubliques, des balises claires pour répondre aux demandes d'accommodement;
- e) Modifier le fardeau de la preuve en matière d'accommodements religieux, pour mettre fin aux accommodements religieux déraisonnables.

2) Promouvoir le devoir de réserve chez les employés de l'État pendant les heures de travail :

- a) Étendre l'exigence de neutralité politique des fonctionnaires de l'État à la neutralité religieuse;
- b) Faire la promotion de ce devoir de réserve au cours de la formation des employés de l'État et dans le guide éthique qui leur sera remis chaque année;
- c) Obliger tous les fonctionnaires, employés et agents de l'État à avoir le visage découvert dans le cadre de leurs fonctions – sauf, bien sûr, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré;
- d) Obliger tous les citoyens à recevoir des services de l'État à visage découvert – sauf, bien sûr, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré;
- e) Interdire aux employés des secteurs public et parapublic, pendant leurs heures de travail, de porter des vêtements couvrant l'ensemble du corps à l'exception du visage et exprimant des convictions religieuses intégristes niant l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment le tchador;
- f) Interdire aux personnes qui ont un pouvoir de contrainte – juges, procureurs, gardiens de prison et policiers – d'afficher leurs convictions, y compris religieuses;
- g) Interdire aux personnes en autorité, aux éducateurs en garderie ou en CPE et aux enseignants des niveaux préscolaire, primaire et secondaire, d'afficher leurs convictions, y compris religieuses. Un droit acquis s'appliquera.

3) Faire primer la liberté de conscience des élèves et leur droit au savoir :

- a) Empêcher que le régime pédagogique ne soit écarté pour des considérations religieuses ou autres, que l'école soit publique ou confessionnelle;
- b) Empêcher que l'école à la maison ne soit utilisée pour soustraire des enfants, voire des classes entières, à leur accès au savoir et à leur participation à la société québécoise.

1.7 UNE VOLONTÉ NOUVELLE DE CHEMINER DE CONCERT AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

Le Parti Québécois, sous René Lévesque, amena le Québec à devenir l'un des premiers États occidentaux à reconnaître les communautés autochtones en tant que nations à part entière, ce qui aura permis des avancées importantes, comme la conclusion de la paix des braves. Le Parti Québécois souhaite continuer à harmoniser les relations de l'État du Québec avec les Autochtones afin d'éliminer les rapports oppressifs hérités de l'histoire, de reconnaître les préjuges historiques, de réparer conjointement les injustices et de construire ensemble un avenir émancipateur et inclusif pour nos nations. Il s'agit de construire un pacte politique entre nos nations afin de faire entrer nos relations dans une nouvelle ère.

L'identité québécoise est fortement empreinte de la présence amérindienne sur le territoire et de nos rapports constants avec les Premières Nations. De même, leur identité est marquée par notre présence et nos échanges. Cependant, notre reconnaissance de l'existence de ces nations sur notre territoire commun doit nous conduire au plus grand respect de leur autonomie lorsqu'il est question d'identité. Ces nations ont leur histoire, leurs traditions, leurs cultures, leurs langues et leurs identités propres.

Le Parti Québécois fera un geste important en invitant l'Assemblée nationale à :

- a) Dénoncer et remplacer la Loi sur les Indiens, qui découle du régime fédéral actuel, par un régime négocié de nation à nations avec les Premières Nations et les Inuits reconnus par l'Assemblée nationale;
- b) Ratifier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dès que possible après son élection, afin de signaler une volonté nouvelle de cheminer avec les Autochtones vers une amélioration mutuelle de nos rapports et de la qualité de vie de chaque citoyen du territoire québécois;
- c) Déposer une motion à l'Assemblée nationale pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation;
- d) Repenser les relations de l'État du Québec avec les Autochtones en proposant aux Premières Nations et aux Inuits de définir avec eux les principes devant guider leur relation future avec la nation québécoise, incluant, par exemple, le respect de l'autodétermination, la recherche des intérêts communs et la sécurité culturelle;

- e) Favoriser les échanges entre les Autochtones et les allochtones;
- f) Mettre en place un plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination à l'égard des Autochtones. Malgré les progrès importants en matière de protection des droits, il subsiste, au sein de la société québécoise, des préjugés et des comportements qui portent préjudice à l'épanouissement individuel et collectif des Autochtones. Ceux-ci sont parfois confrontés, dans leur vie de tous les jours, à des situations où se manifestent du racisme et de la discrimination.

1.8 UN QUÉBEC INDÉPENDANT UN PAYS À L'IMAGE DE NOTRE PEUPLE

Définir le Québec indépendant est une tâche importante. Institutions, politiques publiques, horizons, il s'agit de voir plus loin que ce que permet le cadre de province.

Militer au Parti Québécois nous offre une possibilité exceptionnelle. Il nous appartient à tous et à toutes de voir grand, de voir loin. Le chemin que nous avons choisi nous force à réfléchir, à être ambitieux. C'est la marque de commerce du Parti Québécois.

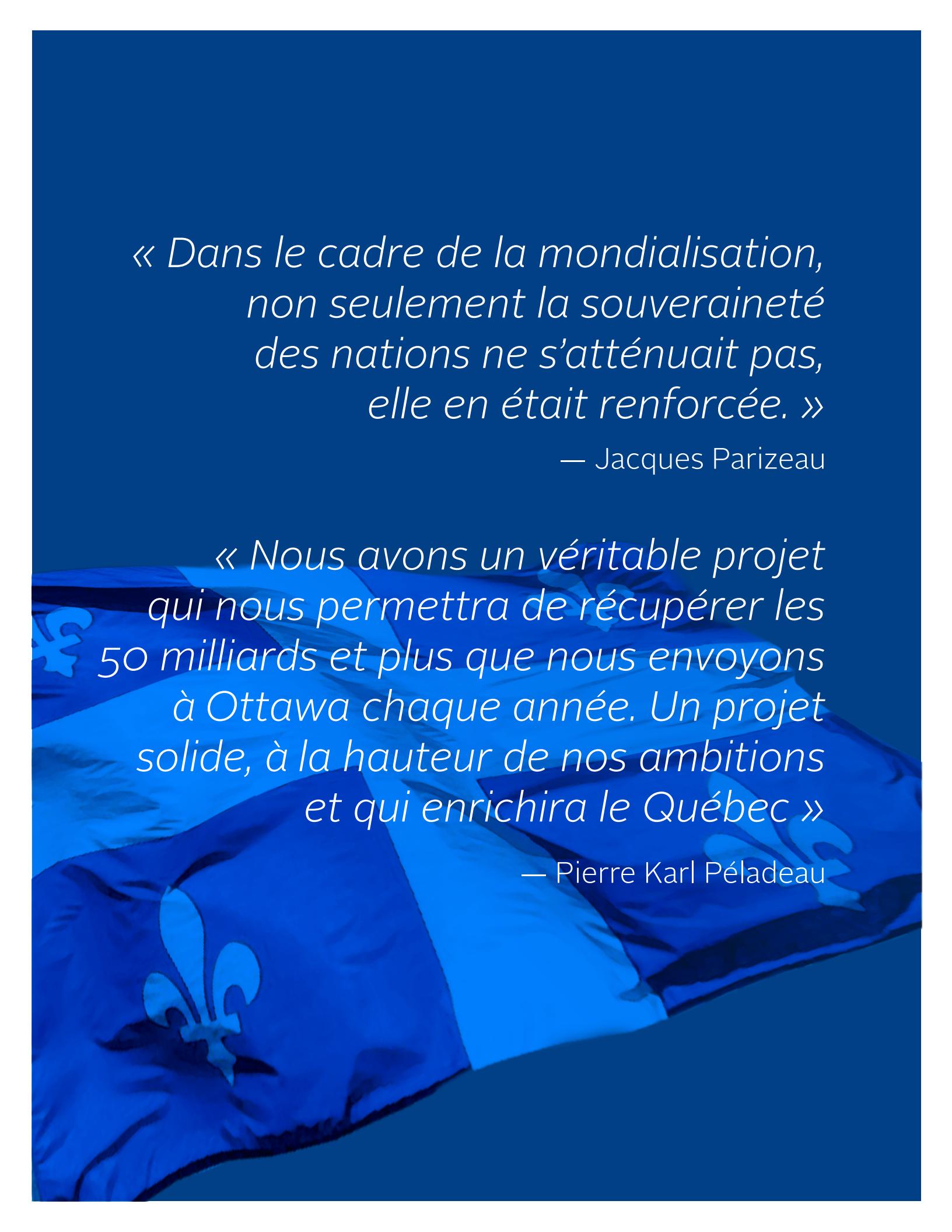
Reconnaissant que la souveraineté appartient au peuple, le Québec indépendant, nous le voulons république. De fait, certaines institutions fondamentales seront les plus appropriées :

- 1) La présidence du Québec** : La présidence du Québec sera assumée par la personne élue démocratiquement pour une période déterminée. Son mandat ne sera renouvelable qu'une seule fois. En cas de décès, d'incapacité ou de démission, la présidence reviendra automatiquement à la personne ayant été élue au même moment à la vice-présidence.
- 2) L'Assemblée nationale du Québec** : L'Assemblée nationale du Québec est l'assemblée du peuple québécois et sera élue démocratiquement selon un principe de proportionnalité pour des mandats de quatre ans.
- 3) La Cour suprême du Québec** : La Cour suprême, héritière du Conseil constitutionnel, sera la plus haute autorité judiciaire en toute matière. Elle sera notamment chargée de vérifier la conformité des lois en regard de la constitution.
- 4) La citoyenneté du Québec** : La citoyenneté québécoise sera attribuée à toute personne domiciliée au Québec au moment de la proclamation de la République du Québec. Elle pourra s'obtenir par la suite à la naissance ou par le biais de l'immigration. Cette citoyenneté garantira l'exercice des droits démocratiques.

Le Québec devra rapidement développer l'expertise nécessaire pour garantir la conduite des choses de l'État dans les compétences qui seront désormais les siennes. Nous devrons donc élargir et développer le champ d'action de la fonction publique québécoise. Comme nouveau pays, le Québec détiendra la capacité d'intégrer les employées et les employés fédéraux au service du nouvel État indépendant.

Chaque voyage commence par un pas. Allons-y.

**UN PLAN SOLIDE
POUR L'ÉCONOMIE.
ZÉRO SLOGAN.**



*« Dans le cadre de la mondialisation,
non seulement la souveraineté
des nations ne s'atténuaît pas,
elle en était renforcée. »*

— Jacques Parizeau

*« Nous avons un véritable projet
qui nous permettra de récupérer les
50 milliards et plus que nous envoyons
à Ottawa chaque année. Un projet
solide, à la hauteur de nos ambitions
et qui enrichira le Québec »*

— Pierre Karl Péladeau

2. CONSTRUIRE UN PAYS PROSPÈRE

Pour le Parti Québécois, l'économie et le commerce doivent être au service du développement d'une société plus humaine, plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Il nous faut construire une économie prospère où toutes les Québécoises et tous les Québécois pourront mettre en valeur leurs talents, une économie où toutes les régions du Québec et les gens qui y habitent auront la chance de réaliser leur potentiel.

Faire du Québec un pays prospère et libre de ses choix

Pour assurer la prospérité de ses habitants et être en mesure de continuer à construire une société qui reflète nos valeurs de solidarité, le Québec doit miser sur un commerce international mutuellement avantageux et sur un nationalisme économique assumé. Le Parti Québécois est favorable à l'élargissement d'une base entrepreneuriale nationale forte, partout sur notre territoire, capable de se lancer à la conquête d'une économie mondialisée.

Dans l'équilibre entre libre-échange et nationalisme économique, ce sont les institutions démocratiques qui peuvent et doivent déterminer les politiques qui correspondent à notre intérêt national et qui sont nécessaires à la pérennité de notre modèle social. Cela ne sera possible que si nous contrôlons les leviers essentiels à la gestion de notre économie. Le Québec doit miser sur :

- *La créativité de ses habitants, qui mettront en valeur les ressources et le patrimoine qui les entourent;*
- *Une ouverture sur le monde, avec une valorisation du commerce international respectueux des personnes et de l'environnement;*
- *Une valorisation de l'entrepreneuriat manufacturier, ainsi que des services artistiques, touristiques et communautaires;*
- *Une redéfinition et un positionnement de la santé et la sécurité au travail au Québec pour assurer un milieu de travail sécuritaire, dans une perspective de santé et de prospérité.*

Se libérer des décisions du fédéral qui nuisent à la prospérité du Québec

Il faut comprendre que, très souvent, les intérêts économiques des autres provinces du Canada sont souvent contradictoires avec ceux du Québec. Pensons aux effets destructeurs du soutien outrancier de l'État fédéral au développement de l'industrie pétrolière sur nos entreprises manufacturières exportatrices.

L'État fédéral détient le pouvoir sur le commerce international, les banques, la navigation, les chemins de fer et la monnaie. Il s'est aussi arrogé le pouvoir sur l'aéronautique, les télécommunications, les pipelines et l'énergie atomique. Il entend faire de même pour le contrôle des services financiers et des valeurs mobilières. Or, le Québec a besoin de tous ces leviers pour assurer sa prospérité économique.

Malgré des moyens limités, durant son premier mandat, un gouvernement du Parti Québécois entend utiliser chaque parcelle de ses compétences constitutionnelles, chaque instrument dont le Québec s'est doté au fil du temps pour mobiliser tous les Québécois, tous les acteurs économiques, ainsi que ses régions pour mettre en œuvre une politique économique d'envergure et poser les fondements d'un plan de développement favorisant notre prospérité. Le Parti Québécois remettra les leviers économiques de l'État au service de notre prospérité et de l'épanouissement de notre modèle social-démocrate.

Réaliser les grands chantiers pour assurer la prospérité du Québec de demain

Au cours des prochaines années, le Québec devra opérer une transition vers le développement durable, une transition énergétique et une transition numérique. Tout en réalisant ces transformations profondes, les États devront continuer à soutenir la productivité des entreprises et à améliorer la qualité de vie de chaque citoyen.

L'indépendance du Québec nous permettra d'aller au bout de notre vision, mais nous pouvons dès maintenant en jeter les bases et obtenir des succès. Un gouvernement du Parti Québécois mettra tous les leviers économiques de l'État au service de sept grands chantiers essentiels à notre prospérité et à la vitalité de notre société.

2.1 PREMIER CHANTIER : SOUTENIR LE QUÉBEC ENTREPRENEURIAL DE TOUTES NOS FORCES

Le Québec doit miser sur sa base entrepreneuriale et adopter toutes les mesures à sa disposition pour l'élargir et la renforcer. Un gouvernement du Parti Québécois adoptera une politique nationale pour préparer une nouvelle génération d'entrepreneurs, pour soutenir et former, dans tous les domaines, les leaders économiques de demain. Tous nos leviers économiques seront mis à profit pour appuyer nos entrepreneurs.

Une vision du soutien aux entreprises fondée sur la concertation

Le Parti Québécois mettra la concertation locale, régionale et nationale au cœur de sa stratégie de soutien aux entrepreneurs, selon trois idées fortes :

- 1. un principe de concertation renouvelé** : face à la concurrence internationale, l'avantage comparatif de nos territoires dépend davantage de notre capacité à mettre en place démocratiquement des arrangements institutionnels collectivement avantageux, plutôt que de la simple exploitation de ressources naturelles;

2. **des instances de concertation ayant des moyens importants** : autant au niveau local, régional que national, les acteurs du milieu doivent avoir les moyens de définir leurs priorités et de mettre en œuvre les plans d'action dont ils conviennent;
3. **l'intéressement des travailleurs** : les primes d'intéressement ou des modèles de propriété collectifs favorisent la participation des travailleurs dans la gestion de leur entreprise et, ainsi, contribuent à sa pérennité, à sa productivité et à son maintien en sol québécois.

Des objectifs concrets pour soutenir nos entrepreneurs

Le grand chantier visant à élargir notre base entrepreneuriale aura cinq objectifs fondamentaux :

1. Rendre disponible et efficace l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec;
2. Soutenir les gains en productivité des entreprises;
3. Protéger les sièges sociaux existants et en accueillir de nouveaux;
4. Rebâtir l'écosystème de l'investissement pour le financement de nos PME;
5. Alléger les obstacles bureaucratiques à l'entrepreneuriat.

Les moyens de notre stratégie de soutien à l'entrepreneuriat québécois

Pour atteindre nos objectifs, il sera essentiel de regrouper sous une même autorité les forces qui nous permettront d'accompagner les entreprises et de développer l'économie dans toutes les régions du Québec.

- 1) **Concerter le soutien public** : Les mandats actuellement dévolus au ministère de l'Économie, à Investissement Québec et à Export Québec seront étroitement coordonnés, tant au plan national que régional.

Cette coordination facilitera la vie des entrepreneurs et élargira la base entrepreneuriale du Québec en matière :

- a) De développement économique, en accompagnant les entrepreneurs et les PME dans leur phase de démarrage, d'expansion et durant toute la vie de l'entreprise;
- b) De financement, en facilitant sur l'ensemble du territoire un accès plus direct à du financement adapté aux besoins et en créant une initiative intergouvernementale qui soutiendra les projets québécois de recherche et de développement collaboratifs « orientés marché » débouchant sur un produit, un procédé ou un service commercialisable à court terme. Ce dernier programme s'adressera aux PME innovantes à fort potentiel de croissance investissant une part conséquente de leurs revenus dans la recherche et le développement.

- 2) Soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes :** L'accès au financement pour démarrer une entreprise peut s'avérer très ardu pour les jeunes entrepreneurs qui ne disposent pas du bagage des entrepreneurs ayant déjà connu du succès en affaires.

Pour favoriser l'émergence d'une génération d'entrepreneurs, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

- a) Mettra en place un programme de prêts et bourses entrepreneuriaux;
- b) Mettra en place des mesures fiscales favorisant l'essaimage d'entreprises, une technique de stimulation de l'entrepreneuriat qui a fait ses preuves dans plusieurs pays occidentaux, dont la France.

- 3) Initiative « Priorité PME » :** Il faudra aussi donner clairement le signal que la priorité est accordée au soutien aux entrepreneurs et aux PME, ainsi qu'à l'allégement du poids administratif dans leurs transactions avec l'État québécois. À cette fin, une équipe de choc, composée de hauts fonctionnaires, de représentants de PME et des municipalités, sera directement rattachée au premier ministre.

Cette équipe aura pour mandat :

- a) De mettre en œuvre le principe « une fois suffit » dans la transmission de l'information aux ministères et aux municipalités;
- b) De généraliser à toutes les municipalités le guichet unique pour les permis et de fixer un objectif précis de réduction du fardeau réglementaire;
- c) De simplifier la réglementation lors des phases de démarrage et d'expansion des nouvelles entreprises;
- d) D'utiliser une approche fiscale qui favorise les exportations;
- e) De s'assurer que les crédits d'impôt à la recherche et au développement soient orientés vers les secteurs de la haute technologie et de la commercialisation, et qu'ils soient liés au maintien au Québec de l'activité économique de l'entreprise;
- f) De mettre en œuvre des mesures d'aide visant à diminuer les pressions financières reliées au démarrage d'entreprises et à leurs premières années d'exploitation.
- g) Mettre sur pied un programme de développement d'infrastructures d'aide à l'exportation dans toutes les régions du Québec;
- h) De renforcer des cellules régionales de mentorat afin d'assurer l'accompagnement de la relève dans le processus de transfert d'entreprise entre le cédant et le ou les releveurs.

4) Manufacturier : rapatriement actif de la production délocalisée : Le succès québécois Mega Brands avait délocalisé 80 % de sa production de jouets. La hausse des coûts en Chine et les tracas liés à l'éloignement l'a toutefois conduit à rapatrier l'essentiel de sa fabrication, améliorant ainsi grandement sa productivité et son bilan énergétique. Résultat : création de 300 emplois à Montréal. Pour l'instant, Mega Brands est l'exception. Il pourrait devenir la norme :

- a) Par la création d'un service conseil de rapatriement du manufacturier, particulièrement pour les entreprises dont les produits ont une bonne valeur ajoutée. Ce service irait au-devant des entreprises pour leur offrir gratuitement un calcul des bénéfices de cette transition. Il se financerait à même une partie des économies réalisées par l'entreprise participante.

5) Un démarchage créatif d'investissement étranger : Il ne suffit plus de tenter d'attirer les projets d'investissement internationaux qui mettent en compétition les États pour choisir leur lieu d'implantation. Il faut passer à la vitesse supérieure et élaborer soi-même un projet d'implantation ou d'expansion d'une entreprise, en tablant sur les avantages comparatifs (souvent méconnus) du Québec :

- a) Création d'une équipe de prospection d'investissement 2.0 qui identifierait les entreprises étrangères qui ont des capacités d'investissement dans des secteurs en progression et monteraient pour eux un projet, non sollicité mais attrayant;
- b) Création d'un programme d'attraction d'investissement fondé sur une garantie d'approvisionnement électrique de 25 ans (Tarif L + inflation) et sur l'approvisionnement en eau (redevance bonifiée + inflation).

6) L'exportation comme levier de croissance pour les PME de toutes les régions : Les trois quarts des entreprises bénéficiaires des programmes québécois d'aide à l'exportation comptent moins de 50 employés et les deux tiers d'entre elles améliorent leurs produits et leur productivité lorsqu'elles font face à la concurrence étrangère. C'est donc un important outil de croissance. Pour en profiter encore davantage, il faut :

- a) Bonifier les budgets d'aide à l'exportation pour répondre à toutes les demandes valides des PME;
- b) Entrainer davantage d'entreprise à exporter en exemptant d'impôt, par palier, l'augmentation de l'exportation. (Si la base des ventes à l'exportation est de 1M \$ et que la première année, l'entreprise vend pour 2 M \$, le 1 M \$ supplémentaire n'est pas imposable. La deuxième année, la base est de 2 M \$ et ainsi de suite.) Cette mesure inciterait considérablement les entreprises à prendre le virage de l'exportation;

- c) Offrir des places gratuites aux PME dans les bureaux d'Expansion Québec, qui fournit des services à la carte d'installation, d'espace, et de conseil dans des marchés étrangers, remboursable sur les futurs profits à l'exportation;;
- d) La « Cirquedusoleiliser de l'exportation ». Comme l'a fait le Cirque en entraînant dans son sillage une multitude d'artistes, il faut faire en sorte que nos grandes entreprises québécoises mondialisées (Bombardier, CGI, Couche Tard) accompagnent nos PME dans leur sillage étranger;
- e) Mettre en place des mesures pour soutenir la commercialisation et l'exportation destinées aux PME œuvrant dans les deuxième et troisième transformations, dans toutes les régions du Québec, tout en respectant les accords internationaux;
- f) Mettre sur pied un programme de développement d'infrastructures d'aide à l'exportation dans toutes les régions du Québec;
- g) Travailler à un plan de relance de l'image de marque du Québec à l'étranger.

7) Acheter québécois et garder le contrôle de nos entreprises : Une stratégie d'achats locaux dans les appels d'offres publics est primordiale.

Le Parti Québécois s'engage à :

- a) Étendre le concept économique de « préférence québécoise » afin de permettre au Québec de favoriser ses entreprises, plus particulièrement ses PME;
- b) Augmenter la part des marchés publics octroyée aux PME québécoises;
- c) Développer un programme actif de reprise des entreprises en vente par leurs cadres et leurs salariés;
- d) Revoir les règles fiscales et financières qui font obstacle à la transmission des entreprises d'une génération à l'autre, ou au transfert d'actions aux employés, en permettant sous certaines conditions, aux nouveaux actionnaires, de reporter l'impôt sur les gains en capital au moment où les actions sont ultimement vendues;
- e) Faire en sorte que les acheteurs publics achètent le plus possible au Québec dans le respect des accords commerciaux avant d'aller sur les marchés pour faire en sorte que ces sociétés servent de levier économique aux entreprises québécoises.

2.2 DEUXIÈME CHANTIER : MOBILISER TOUS NOS LEVIERS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Dans ses efforts pour mieux maîtriser son avenir, malgré les embûches imposées par l'État fédéral, le Québec a développé des instruments originaux, tels que des fonds et des sociétés d'État, qui peuvent être mobilisés pour soutenir nos créateurs d'emplois et amorcer la relance de notre développement. Pour cela, il faut mettre en œuvre une politique économique qui nous permettra d'appuyer nos secteurs économiques stratégiques dès maintenant.

Mobiliser l'épargne collective pour le développement national et régional

Lors de la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en 1962, son double mandat a été clairement défini : le financement de l'épargne-retraite et la capitalisation des entreprises québécoises. Sous le gouvernement libéral, la mission de la Caisse a été érodée. Particulièrement en 2004, des changements importants ayant été apportés à sa loi constitutive. On a choisi une conception essentiellement comptable de sa performance. Cette vision étiquetée du rôle de la CDPQ, censée protéger l'épargne des Québécois, n'a pas prévenu une perte colossale de 40 milliards de dollars en 2008. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à ce que la Caisse retrouve son rôle original : être au service des déposants et de notre intérêt national :

1) Demander à la CDPQ de remplir pleinement le mandat pour lequel elle a été créée.

Pour cela, il faut :

- a) Réaffirmer l'autonomie et la double mission de la Caisse : faire fructifier les épargnes qui lui sont confiées et agir comme levier de développement de l'économie québécoise;
- b) Ajouter à cette mission initiale la nécessité de contribuer au développement économique régional et sectoriel du Québec, notamment en favorisant l'attraction et la rétention de sièges sociaux stratégiques et structurants;
- c) Demander à la CDPQ d'assumer son leadership dans la gestion des régimes complémentaires de retraite;
- d) Modifier la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin de lui permettre de recevoir des placements privés.

Dans le même esprit que la CPDQ, le Fonds des générations doit être géré en fonction d'un double mandat. D'une part, il doit protéger et faire fructifier le capital destiné à diminuer la dette publique.

D'autre part, comme fonds de développement stratégique, il doit favoriser la croissance économique du Québec. À cette fin, une portion des actifs du Fonds doit pouvoir servir de levier pour soutenir la prospérité du peuple québécois. Le Parti Québécois s'engage à :

- 2) Réorienter une part de l'épargne du Fonds des générations vers le développement économique du Québec.**

Remobiliser les sociétés d'État au profit du développement national et régional

Au Québec, les sociétés d'État ont joué un rôle de première importance dans notre développement économique. Aujourd'hui, elles demeurent des leviers essentiels pour dynamiser l'économie des régions, appuyer la croissance des PME et structurer stratégiquement notre économie nationale.

Pour être en mesure de coordonner l'action économique de l'État et assurer une mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'emploi et de la réduction des inégalités, il est important que les acteurs de l'écosystème financier puissent développer une vision partagée et des objectifs bien concrets. À cette fin, le Parti Québécois s'assurera de :

- 3) Créer un conseil de concertation des partenaires économiques du Québec,**
une composante essentielle à une action économique structurante :

- a) Regroupant, sous la direction du premier ministre, les acteurs gouvernementaux, les sociétés d'État à caractère économique, des partenaires patronaux et syndicaux;
- b) Assurant le respect des décisions politiques dans la gouvernance des entreprises, telles que la transparence de la gestion ainsi que la parité hommes-femmes et la rémunération des dirigeantes et des dirigeants.

Pour le Parti Québécois, il est urgent de regarder avec pragmatisme et ouverture comment maximiser les effets des interventions des sociétés d'État. Dans cette optique de nationalisme économique efficace et respectueux des traités internationaux, un gouvernement du Parti Québécois prendra les moyens pour :

- 4) Assurer que nos sociétés d'État participent à la croissance de l'économie, notamment en :**

- a) Étendant le mandat de la Société des alcools du Québec (SAQ) à la vente potentielle de la marijuana légalisée, tout en confiant à un organisme indépendant le mandat de limiter au maximum son incidence sur la santé publique;
- b) Envisageant, lorsque cela s'avérera pertinent et bénéfique, des prises de participation dans les secteurs de la transition énergétique et de la mobilité intelligente;

- c) Reconstituant l'expertise publique en matière d'infrastructures, y compris les infrastructures liées à l'eau, afin notamment de faire baisser les coûts d'investissement;
- d) Révisant la mission et la structure de propriété de Ressources Québec pour lui confier un mandat opératoire qui permettra, par exemple, de récupérer des installations rentables d'extraction de ressources publiques en cas de bris de contrat de l'exploitant.

2.3 TROISIÈME CHANTIER : ASSURER LA JUSTICE FISCALE

La croissance des inégalités de revenu et de richesse est certainement un des plus grands enjeux sociaux et économiques de notre temps. Le Parti Québécois juge qu'il est essentiel d'assurer un financement adéquat de notre modèle social distinct, comportant une offre de services publics et un ensemble de mesures favorisant l'égalité des chances et l'équité. Aujourd'hui, même avec des moyens limités, nous pouvons amorcer un combat pour instaurer une véritable justice fiscale.

Pour les sociétés, il n'y a fondamentalement que deux approches susceptibles d'assurer une répartition équitable de la richesse. D'une part, on peut chercher à diminuer les écarts de revenus entre les plus hauts et les plus bas salariés. Cette diminution serait une des conséquences d'une hausse significative du salaire minimum. D'autre part, on peut utiliser la fiscalité pour permettre à l'État de transférer des ressources aux plus démunis et de rendre accessibles des services publics. Au Québec, dont l'économie est étroitement liée à celle du reste de l'Amérique du Nord, les deux approches doivent être utilisées concurremment si nous voulons atteindre à la fois nos objectifs de justice et d'efficacité.

Au cours de son premier mandat, sans hausser les impôts, un gouvernement du Parti Québécois mettra en avant une réforme visant à augmenter la progressivité de notre régime fiscal. Un gouvernement du Parti Québécois prendra aussi des moyens pour :

1) Endiguer des pertes de revenus publics par des mesures qui viseront notamment à :

- a) Mettre sous pression le gouvernement fédéral quant à la lutte contre les paradis fiscaux et les législations de complaisance;
- b) Charger les intermédiaires de paiement du prélèvement des taxes pour les transactions électroniques transfrontalières;
- c) Abroger l'application au Québec des conventions fiscales conclues par le gouvernement fédéral avec des paradis fiscaux;
- d) Poser un diagnostic indépendant et précis sur les pertes occasionnées par les paradis fiscaux pour le Trésor public;

- e) Éliminer les abris fiscaux québécois qui minent abusivement le financement des services publics;
- f) Analyser les exemptions fiscales des organismes religieux et les paramètres pour l'obtention du statut d'organisme religieux et de charité, afin de prévenir l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;
- g) Mettre sur pied un registre de « pratiques fiscales socialement responsables », par lequel les entreprises souhaitant obtenir des contrats ou des subventions de l'État québécois devront rendre disponible l'information concernant leur structure fiscale et les impôts qu'elles payent;
- h) Considérer, à l'instar d'autres législations dans le monde, une réglementation d'ordre fiscal obligeant les institutions financières et les entreprises québécoises à déclarer leurs revenus « pays par pays »;
- i) Définir une modalité d'imposition des capitaux équitable pour contrer l'évasion fiscale procédant par une série d'entités et de comptes étrangers;
- j) Financer adéquatement les services d'enquête en matière de fraude fiscale;
- k) Rendre plus progressif l'impôt sur le revenu en ajoutant des paliers d'imposition tout en maintenant constant le fardeau fiscal global des Québécois et afin de réduire le fardeau fiscal de la classe moyenne.

2) Actualiser les travaux sur les arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et le Québec :

- a) Actualiser l'analyse et les recommandations de la Commission sur le déséquilibre fiscal;
- b) Étudier les nouveaux enjeux ayant émergé depuis 2002;
- c) Évaluer les problèmes structurels des arrangements financiers actuels;
- d) Enclencher les mécanismes de production d'une déclaration de revenus unique gérée par le gouvernement du Québec.

3) Mettre en place des mesures pour atténuer les conséquences négatives de la gestion inappropriée de la caisse d'assurance-emploi par le gouvernement fédéral :

- a) Réaliser un chantier avec les principaux acteurs de l'industrie, afin d'établir une stratégie nationale sur le travail saisonnier incluant une charte et un statut de l'emploi, en tenant compte en particulier du métier occupé, de l'expertise requise, de la récurrence de son exercice et de l'importance du maintien de l'emploi;

- b) Élaborer et mettre en place un programme d'aide financière spécifique aux occupations dites saisonnières;
- c) Favoriser la participation financière active des entreprises de l'industrie en leur octroyant un ou des incitatifs financiers correspondant à leur niveau de contribution au programme d'aide;
- d) Faire la mise à jour des recommandations du rapport Duceppe-Dionne-Marsolais de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi de 2013 et mettre en place ces recommandations;
- e) Poursuivre les pourparlers avec le fédéral afin d'éliminer le manque à gagner jusqu'à l'atteinte de l'objectif de plein pouvoir dans ce domaine d'aide à l'emploi.

Avec l'indépendance, que nous nous engageons à réaliser avec un mandat clair à la suite de l'élection de 2022, le Québec n'aura plus à composer avec le déséquilibre fiscal qui dirige l'argent à Ottawa et les besoins sociaux dans les provinces.

2.4 QUATRIÈME CHANTIER : CONSOLIDER LES COOPÉRATIVES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE EN TANT QUE MOTEURS DE LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS

Consolider les coopératives et l'économie sociale en tant que moteurs de la qualité de vie des collectivités

La coopération et l'économie sociale ont une longue histoire, au Québec. Elles sont à l'origine du bien-être de plusieurs communautés et de succès importants. Le Mouvement Desjardins en est sans doute l'exemple le plus illustre. L'entrepreneuriat collectif rassemble les coopératives, les mutuelles et les organismes à but non lucratif ayant des activités marchandes. Il regroupe plus de 7000 entreprises et 210 000 travailleurs qui sont engagés dans leur milieu et dans des secteurs aussi diversifiés que les services aux personnes, l'immobilier collectif, la forêt, l'agroalimentaire, le tourisme et le manufacturier.

C'est un moyen particulièrement efficace pour élargir la base entrepreneuriale des collectivités du Québec. maintes fois démontrés, les effets de l'économie sociale font du Québec une société plus prospère, plus juste et plus heureuse. Elle porte nos valeurs ici et ailleurs. Il s'agit d'une spécificité de notre économie pour laquelle nous sommes reconnus internationalement. Le Parti Québécois juge que le développement et la consolidation de l'économie sociale sont un gage de prospérité et de bien-être pour le présent et les décennies à venir.

UN PLAN SOLIDE. ZÉRO SLOGAN.

PROGRAMME DU
PARTI QUÉBÉCOIS

À cette fin, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à prendre tous les moyens nécessaires afin de :

1) Renforcer, accélérer et diffuser la croissance inclusive :

- a) Diffuser sur le territoire québécois des modèles innovateurs ayant fait leurs preuves, en collaboration avec des organismes de liaison et de transfert tels que Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS);
- b) Réserver une portion beaucoup plus significative des actifs des fonds d'État québécois pour des investissements dans l'entrepreneuriat collectif;
- c) Augmenter le soutien à la transition numérique et fiscale qui est offert aux entreprises sociales;
- d) Favoriser la R et D en innovation sociale par la fiscalité et le financement de la recherche, notamment pour des modèles d'innovation sociale porteurs;
- e) Identifier des mesures fiscales et un cadre réglementaire visant à accélérer l'investissement privé et les nouvelles formes de financement (par exemple, le financement participatif) dans les entreprises d'économie sociale.

2) Faire de l'épargne collective publique un levier de dynamisation de l'économie sociale sur tout le territoire québécois :

- a) Offrir aux entreprises collectives un capital patient répondant aux spécificités de nos diverses régions, en partenariat décentralisé avec le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
- b) Assurer une représentation des pôles régionaux d'entrepreneurs collectifs au sein des instances de développement.

3) Faire des reprises collectives par les travailleurs une pratique courante :

- a) Délier des ressources suffisantes en sensibilisation, en formation et en financement, notamment par une mesure fiscale incitant les propriétaires à vendre aux travailleurs afin d'assurer une relève locale (par exemple, la coopérative de travail Promo Plastik);
- b) Assurer que les travailleurs d'une entreprise en vente ou menacée de fermeture aient toute l'information nécessaire et à temps afin de préparer une offre de reprise;
- c) Mettre en place un crédit d'impôts pour les employés qui acquièrent une participation dans l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

4) Financer l'activité des coopératives et des organismes à but non lucratif offrant des services publics en santé et en services sociaux :

- a) Participer à personnaliser et à orienter les services de soins aux patients par des modèles coopératifs et à but non lucratif;
- b) Diffuser, au sein du système de santé et sur tout le territoire québécois, des modèles innovateurs ayant fait leurs preuves, tels que SABSA ou la Clinique d'orthophonie sociale de Québec;
- c) Renverser le mouvement de privatisation du système de santé reposant sur des entreprises privées à but lucratif, notamment les cliniques privées de médecins.

2.5 CINQUIÈME CHANTIER :

RÉUSSIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

La transition vers la société numérique est aujourd’hui un enjeu dans toutes les sociétés. Elle a déjà des répercussions dans tous les domaines d’activité et auprès de chacune et de chacun d’entre nous. L’avenir de l’économie québécoise repose largement sur notre capacité à éviter les écueils créés par le bouleversement en cours et à tirer parti des occasions qu’il nous offre. On dit que la transition numérique représente la quatrième phase de la révolution industrielle après la mécanisation, l’électrification et l’informatisation. En fait, la numérisation transforme, fusionne, connecte et géolocalise diverses facettes de notre quotidien. D’immenses bouleversements sont en cours et d’autres, souvent imprévisibles, surviendront.

Malgré des avancées importantes, le Québec doit s’assurer que toutes les Québécoises et tous les Québécois aient accès au monde numérique qui se dessine jour après jour. Nous devons maintenant faire les gestes qui nous permettront d’être un chef de file dans cette transition.

Malheureusement, encore aujourd’hui, l’État fédéral a la compétence constitutionnelle pour intervenir dans tous les domaines où la constitution est muette. Notre capacité d’agir en fonction de nos besoins et de nos intérêts en est lourdement limitée. Tant que nous ne serons pas un pays indépendant, tant que nous n’aurons pas récupéré la maîtrise des télécommunications sur notre territoire, il sera difficile de réaliser un véritable virage numérique avec cohérence. Mais cela ne doit pas nous empêcher d’agir maintenant.

Il y a des risques liés à la mutation en cours. Il faut les gérer avec attention et ouverture. Un de ceux-ci est le danger de créer une fracture entre les régions, les entrepreneurs, les travailleurs, les personnes qui maîtrisent plus ou moins ce nouveau langage, cette nouvelle technologie ou encore celles qui, pour des raisons sociales ou économiques, sont plus ou moins en mesure de s’offrir les nouveaux instruments de communication et l’accès aux services pour les utiliser.

Pour limiter ce risque et pour tirer profit des occasions que nous offre la mutation actuelle, le Québec doit faire de la transition au numérique un grand chantier national fondé sur la transparence et la concertation. Il doit s’assurer que tous puissent collaborer et participer à ce chantier.

D'abord, remédier aux problèmes de gouvernance

Pour que le chantier numérique porte ses fruits, il faut lui donner des fondations solides.

Après quinze ans de régime libéral, la gestion des contrats informatiques par le gouvernement du Québec fait l'objet de critiques au sujet de dépassements de coûts, de contrats de gré à gré à l'éthique douteuse, de services payés, mais non rendus. Le Parti Québécois juge qu'il est nécessaire de faire la lumière sur cette situation grave qui mine la transition numérique du Québec. À cette fin, il s'engage à :

- 1) Mettre sur pied une commission d'enquête sur la gestion des contrats informatiques par le gouvernement du Québec;
- 2) Faire rapidement un bilan de la situation de la transition numérique du Québec.

Une vision ambitieuse du numérique, une stratégie dotée d'objectifs concrets

L'ampleur du chantier de la transition numérique et l'évolution extrêmement rapide des technologies et de leurs applications imposent un travail à court et à long termes. Cela nécessite aussi une capacité permanente d'adaptation, qui devra se traduire dans les structures qui seront créées pour mettre ce chantier en œuvre.

3) À court terme, il faudra notamment :

- a) Investir de façon importante en éducation pour préparer les Québécois à la transition numérique, et assurer la littératie numérique adaptée à toutes les générations et régions du Québec;
- b) Assurer que tous les foyers et toutes les entreprises ont un accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire, et ce, à des coûts abordables;
- c) Mettre en place, pour les foyers et les entreprises, de nouvelles générations d'infrastructures de bande passante dans toutes les régions du Québec;
- d) Accélérer l'intégration du numérique dans les organisations et services publics, en mettant la technologie et l'innovation au service des citoyens, par exemple en santé, en améliorant le partage des dossiers individuels et la gestion des temps d'attente;
- e) Appuyer davantage les entreprises de tous les secteurs dans le virage numérique et le commerce électronique;
- f) Accroître significativement les incitatifs au démarrage ainsi qu'au développement d'entreprises numériques, et ce, particulièrement pour les producteurs indépendants intégrant du contenu culturel québécois;

- g) Favoriser la propriété québécoise en matière numérique et intensifier l'innovation ainsi que la R et D des technologies émergentes et leur intégration;
- h) Appuyer le développement des produits intelligents québécois, tels que l'Internet des objets, l'impression 3D, ou encore les secteurs des données massives et de l'industrie 4.0;
- i) Augmenter le nombre de zones d'accès sans fil gratuit à Internet dans les lieux publics;
- j) Étudier la possibilité d'utiliser une infrastructure nationalisée, possiblement les bandes passantes d'Hydro-Québec, sur tout le territoire, afin d'offrir un service Internet haute vitesse à la population à faible coût.

4) À plus long terme, il faudra aussi :

- a) Adapter l'État à une gouvernance marquée par les principes des « nations numériquement avancées », tels que la démocratie et le gouvernement ouverts, le code source ouvert, la connectivité, l'éducation au langage code pour les plus jeunes, l'accès du citoyen au numérique et un engagement ferme en faveur du partage du savoir;
- b) Réussir une transition sécuritaire et adaptée vers la mobilité intelligente et autonome au Québec;
- c) Réussir une transition approfondie vers les villes et territoires intelligents, afin d'améliorer les services et la qualité de vie de la population;
- d) Faire du numérique un moteur de développement régional, notamment par la création d'un réseau de centres du numérique favorisant le travail en zones rurales et périurbaines.

5) Un premier moyen : donner accès à Internet rapidement sur tout le territoire québécois :

Une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mb/s doit être accessible partout au Québec pour assurer la création et le développement d'entreprises, la croissance du commerce et des affaires. Actuellement, ce besoin fondamental pour notre avenir est laissé entre les mains des grandes entreprises, ce qui explique en grande partie notre retard par rapport à d'autres sociétés. Les quartiers, les villes et les régions sont donc tributaires de décisions guidées par d'autres intérêts que l'avenir des membres de leurs communautés. Il est aussi à noter que cette situation fait en sorte que les frais d'abonnement à Internet imposés aux Québécois sont parmi les plus élevés de la planète. Une politique avant-gardiste devra donc chercher à réduire ces frais et à favoriser la multiplication des intervenants afin d'augmenter la concurrence. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à :

- a) Rendre disponible la bande passante d'organismes et de sociétés d'État dotés de réseaux de fibre optique, en particulier Hydro-Québec, aux différents distributeurs locaux d'Internet (coopératives, OBNL et entreprises locales) sur tout le territoire québécois. En diversifiant ainsi les sources d'approvisionnement, en plus d'être en mesure d'assurer l'accès à une vitesse suffisante dans toutes les régions, cette intervention devrait introduire une pression à la baisse sur le coût des abonnements;
- b) Mettre sur pied un fonds d'investissement pour la création et le financement de coopératives et d'entreprises locales pour la distribution de services Internet de haute et de très haute vitesse à faible coût sur leur territoire;
- c) Modifier la loi afin de permettre aux municipalités régionales de comté (ce qui comprend les villes des grandes agglomérations) d'investir et de devenir partenaires de ces entreprises ou coopératives locales de distribution;
- d) Mettre sur pied un programme d'infrastructures numériques pour financer les équipements locaux nécessaires. L'enveloppe budgétaire de 200 M\$ annoncée par le gouvernement actuel, qui pourrait être bonifiée, servirait au financement de ce programme. Les gouvernements locaux seraient aussi invités à participer à la mise en place des infrastructures nécessaires, leurs investissements entraînant une aide supplémentaire de l'État;
- e) Procurer un accès réel aux coopératives et aux entreprises locales de distribution aux équipements de soutien, notamment ceux détenus par Hydro-Québec, afin de réduire les coûts de distribution d'Internet dans les communautés.

2.6 SIXIÈME CHANTIER :

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un gouvernement du Parti Québécois adhère à l'Accord de Paris sur le climat – conclu lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) – sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et s'engage à le respecter. Cet accord encourage la transition vers l'économie circulaire, un nouveau modèle économique visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières, énergie, eau) qui circulent déjà dans le marché. En bref, cette approche vise à éliminer la notion de « déchets », et à faire des « résidus » des uns la « matière première » des autres. Elle pose des défis de taille, notamment la collaboration entre les acteurs et l'implication des consommateurs.

L'économie circulaire représente donc une vision qui offre des solutions tant aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de CO₂, réduction de la consommation de ressources et d'énergie) qu'économiques (consommation et production locales, création d'emplois, conservation des ressources naturelles et sécurisation des prix de l'approvisionnement en matières premières). Le Parti Québécois juge qu'une politique nationale en matière d'économie circulaire doit faire la synthèse entre deux pôles en établissant des objectifs nationaux en matière environnementale, tout en s'inscrivant dans une perspective de développement local et régional.

Afin d'étayer cette vision en matière de développement, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à prendre tous les moyens nécessaires afin de :

1) Renforcer le maillage local et régional :

- a) Assurer une représentation des entrepreneurs de l'économie circulaire au sein des instances de développement régionales;
- b) Créer des circuits courts de production, de transformation, de distribution et de consommation de tous les types de produits locaux et régionaux;
- c) Mobiliser les acteurs d'un même territoire afin de mettre sur pied des grappes industrielles et des pôles de productivité circulaires;
- d) Favoriser la création de systèmes d'écologie industrielle, c'est-à-dire la jonction des activités municipales et régionales avec les entreprises industrielles et de récupération;
- e) Appuyer les producteurs locaux et régionaux dans l'innovation, ainsi que le démarrage et la croissance d'entreprises circulaires;
- f) Identifier et valoriser activement les produits locaux et régionaux;
- g) Appuyer l'occupation du territoire et les initiatives de développement locales.

2) Favoriser l'expansion de la production et des marchés de l'économie circulaire :

- a) Reconnaître les matières résiduelles et leurs émissions comme des matières premières;
- b) Faire l'inventaire des matières résiduelles par localité et les rendre disponibles aux citoyens afin de permettre des études de marché et des symbioses industrielles;
- c) Utiliser la fiscalité et une certification « o déchet, o GES » afin de stimuler l'approvisionnement en matières renouvelables et en produits d'entreprises circulaires.

3) Dynamiser l'entrepreneuriat circulaire dans toutes les régions du Québec :

- a) Assurer des investissements répondant aux spécificités de l'entrepreneuriat circulaire;
- b) Réformer le Fonds vert en profondeur afin d'en garantir la transparence et la saine gestion, et d'assurer que les sommes utilisées le soient pour des projets concrets de réduction de GES;

- c) Développer une culture entrepreneuriale fondée sur le développement durable;
- d) Envisager une dévolution des pouvoirs d'écotaxation aux municipalités basée sur les principes d'utilisateur-pollueur/payeur;
- e) Identifier et appuyer les régions, les secteurs et les entreprises les plus aptes à intégrer les principes de l'économie circulaire (les industries pharmaceutiques, la pétrochimie, la construction, l'agroalimentaire, les métaux non ferreux, etc.).

4) Devenir un chef de file de l'économie circulaire en développant, au Québec, des technologies, des politiques et des cadres légaux d'avant-garde :

- a) Créer un programme spécifique d'encouragement et de soutien à la R et D en économie circulaire. Ce programme, comportant un service de veille technologique, s'adresserait au CRIQ, aux universités et aux fonds privés;
- b) Créer un registre des initiatives québécoises et des emplois qui se fondent déjà sur les principes de l'économie circulaire;
- c) Créer un réseau national des entreprises circulaires;
- d) Établir une fiscalité et une politique de prix intégrant les coûts environnementaux;
- e) Intégrer les principes de l'économie circulaire en éducation et dans les politiques d'innovation et de R et D, notamment par une valorisation de l'écoconception;
- f) Encourager les villes et les régions à établir des relations internationales dans le but de favoriser la création d'entreprises à valeur ajoutée;
- g) Exporter le savoir-faire québécois qui résultera de ces initiatives.

5) Faire évoluer la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vers une politique québécoise de l'économie circulaire :

- a) Adopter une loi sur l'économie circulaire du Québec;
- b) Réduire la quantité de matières résiduelles produites, notamment par des transformations en amont dans l'ingénierie des produits;
- c) Réintroduire dans le cycle de production les matières résiduelles produites;
- d) Explorer les systèmes de consigne applicables aux différentes filières de recyclage;;
- e) Consulter les chercheurs et les intervenants du milieu afin d'établir des plans d'action permettant d'engager la transition vers l'économie circulaire pour les secteurs prioritaires (par exemple, l'alimentation, le commerce au détail, l'agriculture).

Actuellement, l'économie circulaire demeure un phénomène essentiellement local qui répond à une logique de développement « par le bas ». Une politique nationale devrait permettre d'appuyer de manière cohérente des initiatives afin de soutenir les régions et les collectivités, qui s'engageront alors elles-mêmes dans un processus de circularité fondé sur les meilleures pratiques.

2.7 UN QUÉBEC INDÉPENDANT :

FAIRE DU QUÉBEC UN PAYS PROSPÈRE PAR LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

L'indépendance nous donnera la pleine souveraineté économique. Il s'agit de la meilleure voie pour assurer notre prospérité et défendre nos intérêts économiques. Au cours de son histoire, le Canada a trop souvent gouverné conformément à ses intérêts nationaux, lesquels ont souvent été en contradiction avec ceux du Québec. Cela s'est incarné, notamment, dans une politique industrielle longtemps axée autour du développement de l'industrie de l'automobile en Ontario, puis de l'industrie pétrolière de l'Ouest, qui a laissé en plan le développement manufacturier et énergétique du Québec. Pour son développement économique, le Québec a dû se débrouiller seul.

Non seulement les choix stratégiques du gouvernement canadien n'ont pas contribué à développer le Québec, ils ont en plus souvent constitué des obstacles à notre croissance économique. De façon très concrète, les fluctuations du dollar canadien, obéissant aux mouvements des prix du pétrole, ont eu un impact direct sur la compétitivité de nos entreprises exportatrices et étouffé notre industrie manufacturière, qui a vu son effectif diminuer de 160 000 emplois bien rémunérés au cours des 12 dernières années. En réaffirmant son choix et sa volonté d'accroître l'exploitation des sables bitumineux, le Canada condamne le Québec à subir d'autres cycles de déstabilisation de sa base entrepreneuriale et de sa balance commerciale.

Fondamentalement, seule l'indépendance du Québec nous permettra d'exercer notre propre nationalisme économique et de mettre en place une politique économique interne cohérente afin d'assurer la prospérité du peuple québécois.

L'indépendance du Québec facilitera aussi la gestion financière de l'État. Elle permettra de :

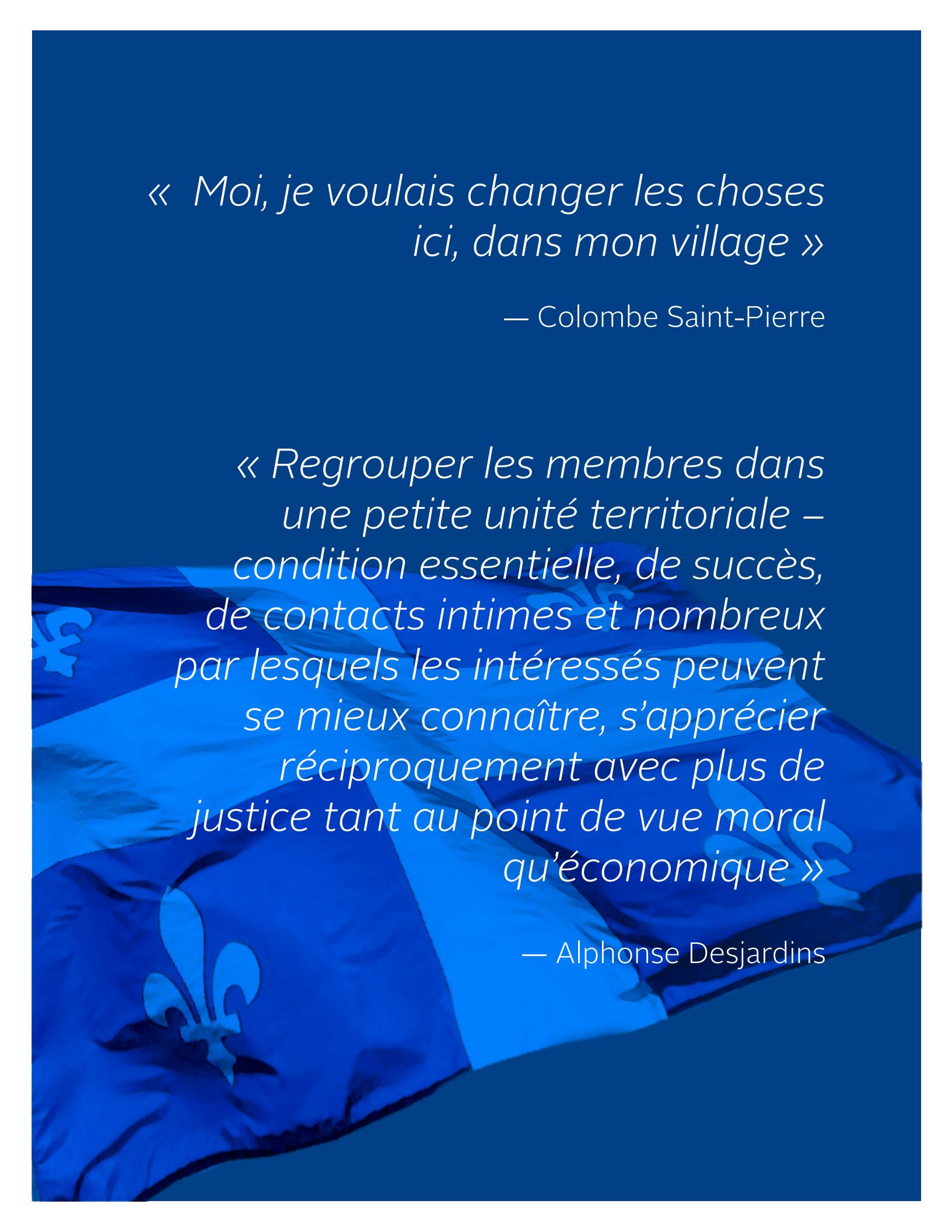
- 1) Remplir une déclaration fiscale unique administrée par Québec;
- 2) Mettre fin, pour de bon, au déséquilibre fiscal qui dirige l'argent vers Ottawa, alors que les besoins, comme le financement des soins de santé, sont dans les provinces;
- 3) Nous libérer de l'intrusion grandissante du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec.

La politique commerciale internationale d'un Québec indépendant permettra d'atteindre nos objectifs en matière de politique économique internationale, notamment de :

- 1) Veiller, avec toutes les ressources nécessaires, à nos intérêts commerciaux à l'étranger;
- 2) Faire valoir notre voix dans la coopération économique internationale afin de participer à la définition de normes financières prudentielles visant à éviter des crises;
- 3) Mettre un terme aux conventions liant le Canada (et le Québec) à des paradis fiscaux;
- 4) Promouvoir une taxe internationale sur les transactions financières (taxe Tobin) pour réduire la spéculation financière;
- 5) Souscrire au Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- 6) Défendre l'intérêt national du Québec dans d'autres domaines, tels que les transferts de technologie, la concurrence fiscale, l'aide au développement ou l'immigration.

En bref, nous pourrons planifier nous-mêmes, en fonction de nos intérêts. Développer des compétences bien québécoises sur les enjeux liés à la télécommunication, édicter une loi québécoise sur les investissements étrangers, mettre en place un encadrement législatif qui nous protègera d'offres d'achat hostiles, lutter contre les monopoles bancaires et pétroliers, libérer les logiciels... la liste est longue.

**UN PLAN SOLIDE
POUR LES RÉGIONS.
ZÉRO SLOGAN.**



*« Moi, je voulais changer les choses
ici, dans mon village »*

— Colombe Saint-Pierre

*« Regrouper les membres dans
une petite unité territoriale –
condition essentielle, de succès,
de contacts intimes et nombreux
par lesquels les intéressés peuvent
se mieux connaître, s'apprécier
réciproquement avec plus de
justice tant au point de vue moral
qu'économique »*

— Alphonse Desjardins

3. REDONNER LE POUVOIR AUX RÉGIONS DU QUÉBEC

Depuis son tout premier gouvernement, le Parti Québécois a fait du développement régional une valeur cardinale. Les municipalités, les MRC et les régions du Québec regorgent de talent et d'intelligence pratique et sont prêtes à développer des projets et des initiatives aussi inspirants que structurants pour l'avenir de leurs territoires et de leur population. Il est grand temps de redonner le pouvoir aux gens pour qu'ils réalisent eux-mêmes leur plein potentiel.

Au Parti Québécois, nous croyons que l'occupation et la vitalité de toutes les régions peuvent et doivent se réaliser par et pour des communautés qui définissent elles-mêmes leur développement. Pour cela, il faut se donner les moyens. Au-delà des structures, le facteur déterminant pour une réelle décentralisation, c'est la volonté politique de surmonter les obstacles. C'est pourquoi, au Parti Québécois, nous nous engageons fermement à donner aux régions du Québec les pouvoirs et les ressources nécessaires à leur développement.

Transports collectifs et actifs, transport interrégional fréquent à moindre coût et fluide, villes et territoires intelligents, projets coopératifs de développement, internationalisation, transition locale écologique, écosystème entrepreneurial et revitalisation économique : ce sont les gens des régions qui penseront et réaliseront les plans de développement social, économique et humain de leur propre territoire. Faire des régions un véritable espace de gouvernance qui correspond à l'attachement des gens pour leur milieu de vie participera à revaloriser l'engagement citoyen et la démocratie participative.

Construire la décentralisation au niveau des régions, c'est également une étape nécessaire à la reconfiguration des institutions politiques qu'amènera la fondation du pays du Québec. La décentralisation au niveau régional devra être précédée de la mise en place d'un encadrement incluant des balises visant à assurer la probité et l'intégrité des gestes des élus régionaux.

3.1 DÉCONCENTRATION ET DÉCENTRALISATION POLITIQUES DU QUÉBEC

Le gouvernement libéral, par l'élimination des conférences régionales des élus (CRÉ) et des centres locaux de développement (CLD), a pris une décision historique des plus préjudiciables pour les régions du Québec. La centralisation des pouvoirs et des ressources augmente la dépendance des régions et limite la concertation. Ces politiques incitent les municipalités à entrer en compétition entre elles pour accéder aux ressources qui sont gérées à Québec. Le Parti Québécois s'engage à entreprendre un processus de décentralisation économique et politique du Québec. Nous rendrons le pouvoir et les ressources aux citoyens et aux citoyennes qui vivent et occupent le territoire, notamment par ces gestes :

1) Réaliser une consultation itinérante en créant un forum du pouvoir local et régional :

- a) Faire le tour des régions afin de dresser un diagnostic précis et partagé, dans le but de redessiner la décentralisation et de penser la régionalisation à l'horizon 2020.

2) Favoriser l'expansion de la production et des marchés de l'économie circulaire :

- a) Définir les nouveaux pouvoirs des régions, des territoires et des municipalités, de façon à ce que chaque région puisse développer un modèle qui correspond à sa réalité et à ses besoins;
- b) Augmenter significativement les enveloppes budgétaires consacrées au développement local et régional;
- c) Doter chaque région d'infrastructures modernes en matière de transport, de santé, d'éducation et de communication numérique, notamment, et ce, afin de permettre aux régions de se développer à leur plein potentiel;
- d) Favoriser la complémentarité interrégionale, un principe selon lequel l'urbanité et la ruralité ne s'opposent pas, mais collaborent et s'articulent pour un développement harmonieux de tous les territoires;
- e) Placer le développement des régions sous la responsabilité du premier ministre, par le biais d'un secrétariat aux affaires régionales et à l'occupation du territoire (SAROT), lequel sera déployé dans chacune des régions du Québec par la présence d'un sous-ministre adjoint pour coordonner l'action gouvernementale;
- f) Reconnaître, accepter et mettre en place les règles de gestion dans l'appareil gouvernemental pour que les décisions soient prises à l'échelle régionale;
- g) Optimiser l'action gouvernementale par une approche intersectorielle et de collaboration entre les ministères ainsi qu'avec les intervenants régionaux;
- h) Convenir individuellement avec chaque région administrative des modalités de mise en place d'une instance de concertation et de gouvernance qui respecte les spécificités du milieu;
- i) Instaurer une assemblée des régions à titre de lieu de dialogue permanent entre l'État et les régions du Québec, laquelle sera présidée par le premier ministre;
- j) Assurer une pleine participation des citoyens et des citoyennes à la définition des pouvoirs et des besoins;
- k) Implanter des unités administratives de la fonction publique et des sociétés d'État dans les régions du Québec, prioritairement dans les régions et territoires dévitalisés, afin de mieux occuper le territoire.

3) Une contribution à la croissance économique et démographique des régions :

La décentralisation permettra aux régions de décider des mesures appropriées à leur contexte afin d'arriver à :

- a) Encourager un aménagement du territoire favorable à la bonification des transports collectifs et actifs intra et interrégionaux;
- b) Assurer le maintien des écoles et des cégeps locaux, et de l'éducation plus généralement, comme pierres d'assise de la pérennité des collectivités en mettant, entre autres, en œuvre une politique du maintien de la dernière école du village afin de ne pas dévitaliser les noyaux villageois;
- c) Assurer l'accessibilité et la qualité des services de santé de proximité; il s'agit d'un élément vital du bien-vivre, autant pour les jeunes familles que les aînés;
- d) Assurer la quantité et la qualité du contenu informationnel en région, notamment par des appuis financiers aux médias locaux et régionaux;
- e) Assurer l'accès aux réseaux cellulaire et Internet haute vitesse sur tout le territoire habité, en correspondance avec une stratégie numérique ambitieuse, mais aussi inclusive;
- f) Accroître l'offre de services dans les régions, par exemple en rétablissant des bureaux régionaux de ministères et en déployant davantage d'agents de l'État dans des domaines tels la faune, l'environnement, les ressources naturelles, l'industriel et la mariculture;
- g) Instaurer un programme national de mobilité des étudiants qui offre des bourses pour étudier en région, afin de remplir les cégeps et les universités avant d'en construire d'autres;
- h) Créer un service civique québécois offrant la possibilité aux jeunes de 16 à 24 ans de travailler pour une organisation à caractère gouvernemental, social ou civique pour une durée de six mois dans une région du Québec autre que la leur;
- i) Offrir la gratuité des CPE, dans les régions en baisse démographique, pour le troisième enfant d'une même famille et les suivants;
- j) Rembourser les frais de scolarité des étudiants internationaux qui s'établissent et travaillent en région dans une période de trois ans;
- k) Instaurer un crédit d'impôt remboursable de 10 000 \$ sur trois ans pour les jeunes qui dénichent un travail en région ou qui s'y installent en tant que travailleurs autonomes dans leur domaine de diplomation;
- l) Mettre en place une politique nationale des transports sur l'ensemble du territoire québécois, comprenant l'accès aux services aériens à un coût économique;
- m) S'assurer, dans un premier mandat d'un gouvernement du Parti Québécois, que les régions éloignées accueillent un minimum de 10 % des immigrants, soit l'équivalent de leur poids démographique actuel;

- n) Mettre en place des incitatifs pour que les étudiants reviennent vivre en région après leurs études, en créant les conditions propices à leur intégration sur le marché du travail;
- o) Mettre en place des outils de développement novateurs pour soutenir les économies régionales (telles que la pêche et la mariculture, les produits du terroir, le tourisme et la culture) et assurer la reconnaissance de ces économies spécifiques en tant que moteurs de développement régional et de création d'emplois, notamment en favorisant la mise en marché de ces produits québécois et en soutenant le secteur des pêches, lors d'une année financière difficile, par la mise en place d'une assurance stabilisation du revenu sur le modèle de l'assurance récolte pour les agriculteurs avec La Financière agricole, et maximiser le développement des pêches et de l'aquaculture au sein du Québec maritime de façon optimale et harmonieuse à l'égard du développement durable;
- p) Rétablir le service de train de marchandises et de passagers sur le tronçon Matapedia-Gaspé dès la prise du pouvoir d'un gouvernement du Parti Québécois.

4) Moduler les politiques gouvernementales en fonction des défis et des besoins spécifiques des régions, notamment en :

- a) Encourageant l'enseignement d'éléments d'histoire et de fierté régionales ou locales à ses habitants;
- b) Encourageant l'implantation d'un programme d'échanges étudiants interrégionaux au secondaire comme au collégial, dans chacune des régions du Québec;
- c) Adoptant une nouvelle politique nationale de la ruralité (PNR 4) rigoureusement respectueuse de l'autonomie locale et régionale;
- d) Adoptant des mesures structurantes afin de favoriser la migration interrégionale au profit des régions ressources, telles que la transformation des ressources et l'offre de services éducatifs sur place;
- e) Subventionnant davantage les recherches liées à des enjeux prioritaires pour les régions;
- f) Assouplissant certaines normes gouvernementales qui empêchent la réalisation de projets porteurs en région, et visant à renforcer davantage les outils qui sont porteurs, tels que les créneaux accords;
- g) Travailant à diminuer et à amoindrir les impacts du navettement en optimisant l'utilisation de la main-d'œuvre locale et régionale;

- h) Reconnaissant l'Outaouais comme une région stratégique pour le Québec par sa situation frontalière avec la capitale fédérale, en :
- Donnant le mandat à l'Université McGill de franciser sa formation à la Faculté de médecine prévue en 2022;
 - Appuyant l'Outaouais dans sa volonté de combler le retard dans l'offre de programmes en éducation secondaire et postsecondaire, ce qui évitera la fuite de cerveaux vers l'Ontario;
 - Rétablissant l'équité interrégionale en matière de santé, de services sociaux et d'action communautaire;
 - Accompagnant la région dans ses efforts pour diversifier son économie, ce qui réduira sa dépendance à l'État fédéral.

3.2 FAIRE DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC DES « RÉGIONS ENTREPRENEURIALES »

Plusieurs territoires, au Québec, peuvent compter sur une économie vigoureuse qui résulte d'une culture entrepreneuriale dynamique pouvant être apparentée à une forme de « Québec inc. » de PME locales. Là où nous l'observons, le succès de ces régions est en grande partie attribuable à cette capacité de concertation qu'ont les acteurs pour joindre leurs forces et, ainsi, mener à bien des projets qui contribuent à la dynamisation de la vie socioéconomique régionale. En d'autres termes, plus les acteurs des différents milieux se parlent dans les régions, plus celles-ci sont dynamiques. Un gouvernement du Parti Québécois adoptera toutes les mesures nécessaires pour soutenir ces processus :

1) Mobiliser le capital collectif pour assurer la vitalité de toutes les régions :

- a) Convier les réservoirs de capitaux, comme le Fonds des générations, la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité, Fondaction et le Mouvement Desjardins à gérer régionalement un nouveau fonds d'investissements régionaux (FIR) de 5 milliards de dollars destiné au financement d'initiatives de développement régional;
- b) Appuyer les régions afin de consolider une véritable expertise de gestion du capital d'investissement local et de leur permettre de compter sur une structure nationale de compensation de risque.

2) Favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale forte :

- a) Soutenir le maillage à l'intérieur des régions et entre elles afin de diffuser le succès des régions motrices;
- b) Favoriser la propagation de l'entrepreneuriat à succès par le mentorat et la multiplication des groupements d'entrepreneurs;

- c) Mobiliser les ressources des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur au service de l'entrepreneuriat;
- d) Identifier des entreprises revêtant une importance particulière pour le milieu afin de cibler des mesures préventives pour les protéger;
- e) Mettre en place des politiques facilitant l'accès aux marchés éloignés.

3.3 GARANTIR QUE NOS TERRITOIRES ET NOS RESSOURCES BÉNÉFICIENT AUX COLLECTIVITÉS

Comme les autres nations du monde, le Québec doit affirmer sa volonté de contrôler son économie et d'assurer librement son développement économique. Un tel contrôle passe par l'utilisation durable de son territoire et de ses ressources. Plusieurs régions sont en passe de connaître de véritables crises de dépeuplement qui compromettent l'occupation du territoire national, en plus de créer des vulnérabilités malsaines en matière d'effondrement des valeurs foncières et d'accaparement du sol par des intérêts étrangers. Un gouvernement du Parti Québécois agira afin de valoriser l'utilisation des ressources du Québec et la diversification des économies régionales à travers la multiplication des créneaux et des produits innovateurs.

1) En faire plus pour le secteur de la forêt :

- a) Maximiser les capacités et l'efficience de chacune des composantes de la filière par du soutien à l'innovation;
- b) Soutenir le développement au Québec et l'exportation de produits à valeur ajoutée, liés notamment au concept des hauts édifices de bois;
- c) Internaliser l'empreinte carbone des matériaux de construction, en considérant leur cycle de vie total, et leur adjoindre une fiscalité conséquente;
- d) Mettre sur pied un programme de valorisation et de soutien de la connaissance de la forêt, de la culture forestière, de la formation et des métiers liés à la forêt et à l'industrie forestière;
- e) Favoriser l'indépendance envers le pétrole par l'utilisation de l'énergie du bois, notamment par des systèmes de chauffage urbains comme composantes d'écoquartiers, par la conversion des systèmes des bâtiments gouvernementaux et par des incitatifs à l'achat de nouveaux poêles à bois ou aux granules moins polluants;
- f) Valoriser la biomasse pour le secteur industriel;
- g) Créer un fonds de démarrage et d'investissement pour les gazelles du secteur de la forêt, notamment pour le modèle coopératif;
- h) Intensifier les travaux sylvicoles pour créer un bois de qualité, et faire renaître le Programme d'investissement sylvicole (PIS);

- i) Encourager le développement et la commercialisation de produits de consommation innovateurs à base de bois (tissus, médicaments, lunettes, etc.);
- j) Accompagner les producteurs privés dans leur mise en marché;
- k) Mettre en application le principe de la résidualité (achat du bois chez les propriétaires privés en premier, et le reste au public);
- l) Offrir des tarifs d'électricité avantageux aux scieries;
- m) Soutenir les travailleurs forestiers par des programmes de mobilité vers des secteurs connexes, par exemple guide pour la Sépaq en forêt, trappeur professionnel, etc.;
- n) Établir une fiscalité favorable à l'exploitation des forêts privées pour les propriétaires;
- o) Établir des plans de protection des forêts privées lors des épidémies de la tordeuse d'épinette.

2) Mettre en œuvre une politique nationale de souveraineté alimentaire :

- a) Soutenir, développer et promouvoir la marque Aliments du Québec et en assurer la protection et la pérennité comme label de provenance officiel, afin de favoriser la mise en marché des produits québécois, et utiliser les haltes routières et les lieux hautement touristiques pour en faire la vente et la promotion;
- b) Faciliter les démarches permettant l'émergence de produits d'appellation contrôlée, reconnaissant ainsi la spécificité de certains produits québécois;
- c) Appuyer la diversification de la production agricole par le développement de produits distinctifs et spécialisés à haute valeur ajoutée;
- d) Appuyer les producteurs artisanaux d'alcool en facilitant l'intégration de leurs produits par le biais des succursales locales de la Société des alcools du Québec;
- e) Renforcer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de façon à l'adapter aux réalités diverses et nouvelles, à mieux protéger les terres agricoles de l'étalement urbain et de l'accaparement des terres, à favoriser l'agriculture d'habitation du territoire et à encadrer l'utilisation des terres au bénéfice de la consommation alimentaire et de leur qualité durable;
- f) Maintenir et promouvoir les mécanismes actuels de gestion de l'offre et étudier le bien-fondé d'autres systèmes de gestion de l'offre sur le territoire;
- g) Soutenir la mise sur pied d'un fonds dédié à l'innovation, à la transformation et à la distribution des produits alimentaires québécois;
- h) Réformer les assurances agricoles, lesquelles reposeront sur des produits financiers novateurs offrant aux utilisateurs une meilleure protection globale de leurs récoltes, de leurs revenus et de leurs biens;

- i) Mettre en place un régime d'assurance-retraite pour les exploitants agricoles;
- j) Prendre des mesures de soutien à la relève pour les producteurs agricoles et des pêches, lesquelles soutiendront un parcours personnalisé à partir de l'établissement;
- k) Bonifier le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) afin que tous les bons dossiers puissent obtenir un financement;
- l) Permettre à l'agriculture de mieux participer à l'effort de réduction de la dépendance énergétique du Québec par l'utilisation de ressources renouvelables telles les biomasses et le méthane;
- m) Confier spécifiquement à Hydro-Québec le mandat de mettre en place une politique énergétique encourageant ces types de culture qui favoriseront le développement économique régional tout en soutenant efficacement une démarche de souveraineté alimentaire;
- n) Encourager le développement de l'agriculture en serre à l'année ou toute autre initiative liée à la protection de l'environnement, notamment par l'offre de tarifs d'électricité avantageux et l'utilisation de la biomasse;
- o) Encourager le développement de l'agriculture en serre à l'année ou toute autre initiative liée à la protection de l'environnement, notamment par l'offre de tarifs d'électricité avantageux et l'utilisation de la biomasse;
- p) Créer une table de concertation permanente de l'agroalimentaire agissant comme catalyseur dans la modernisation de l'industrie agroalimentaire;
- q) Soutenir des projets d'agriculture urbaine en collaboration avec les municipalités;
- r) Renforcer le développement de « circuits courts » en alimentation, en s'appuyant sur le secteur public : hôpitaux, CHSLD, CPE, écoles et établissements d'enseignement supérieur.

3) Mettre les ressources minières au profit de la prospérité durable des régions :

- a) Encourager fortement les 2^e et 3^e transformations, donner aux décideurs locaux les moyens de leur développement et minimiser l'impact sur l'environnement;
- b) Moderniser la Loi sur les mines en éliminant la préséance minière inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur le développement durable, et en adoptant un mécanisme souple d'harmonisation des usages du territoire;
- c) Abolir le pouvoir d'expropriation actuellement dévolu aux détenteurs de droits d'exploration minière;

- d) Assurer que la modernisation de la Loi sur les mines garantisse le respect de l'environnement, des Autochtones et de la capacité d'agir des autorités locales et régionales selon l'ensemble des intérêts de leur communauté;
- e) Assurer le respect des principes du « consentement libre et éclairé » dans les communautés, ainsi que le respect de la « licence sociale d'opérer », qui établit la responsabilité des entreprises d'obtenir et de conserver l'assentiment de ces communautés par des pratiques saines;
- f) Mettre en place des mécanismes de consultation pour mesurer le niveau d'acceptabilité sociale en avant-projet, préalablement au BAPE.

4) Travailler avec les régions afin de développer une offre touristique répondant aux plus hauts standards internationaux :

- a) Déployer un vaste programme d'amélioration des attractions dans les régions touristiques afin de mieux correspondre aux attentes des visiteurs d'aujourd'hui;
- b) Soutenir des projets de destination touristique d'envergure dans les régions où l'industrie touristique représente un vecteur économique de premier plan;
- c) Appuyer la constitution d'un réseau d'aéroports régionaux de bonne capacité, de façon à favoriser l'offre touristique;
- d) Prendre les moyens pour résorber les pénuries de main-d'œuvre, particulièrement en fin de saison touristique estivale, et mettre en place un programme de valorisation des métiers du tourisme;
- e) Réaménager et élargir le réseau de haltes routières sur nos routes et autoroutes, les doter de drapeaux du Québec géants, et prévoir des postes d'information à chaque traverse frontalière du territoire québécois;
- f) Soutenir le développement des chemins de fer et des trains ayant un potentiel touristique;
- g) Favoriser la reconnaissance de davantage de zones touristiques, là où il y a volonté en ce sens;
- h) Prendre les moyens nécessaires pour favoriser le maintien du milieu de vie des résidents des zones touristiques, de sorte que les activités hôtelières, de restauration et festives ne les évincent pas de leur milieu;
- i) Financer le développement d'événements touristiques hors saison estivale;
- j) Favoriser l'installation de bornes de recharge électriques rapides afin de faciliter l'accès au réseau touristique québécois;
- k) Soutenir le développement de parcours cyclables afin d'améliorer le nombre de destinations vélo au Québec.

5) Investir dans l'économie bleue et appuyer le développement du Québec maritime :

- a) Soutenir une concertation interministérielle et interrégionale pour harmoniser l'action gouvernementale en matière d'économie bleue;
- b) Soutenir de façon particulière, en tenant compte de leur situation géographique, les institutions du Québec maritime en matière de recherche, de transfert technologique et de formation, en lien avec le créneau d'excellence des ressources, des sciences et des technologies marines;
- c) Créer un fonds pour soutenir le démarrage et l'expansion d'entreprises dans les secteurs promoteurs;
- d) Mettre en place un crédit d'impôt pour accélérer l'innovation dans les entreprises liées à l'économie bleue;
- e) Mettre à jour l'analyse des stratégies ayant un potentiel en matière de transport intermodal et de cabotage sur le Saint-Laurent;
- f) Mettre en place une stratégie visant la sensibilisation et l'adaptation des milieux à l'érosion des berges;
- g) Promouvoir les croisières fluviales sur le Saint-Laurent et ses affluents;
- h) Maximiser le développement des pêches et de l'aquaculture au sein du Québec maritime;
- i) Protéger la biodiversité marine, notamment par la création d'aires marines protégées, et lutter contre les diverses sources de pollution affectant les écosystèmes marins;
- j) Mettre en place les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité du territoire québécois afin de contrer l'érosion des berges sur tout le littoral du Québec;
- k) Poursuivre le développement d'une stratégie maritime donnant notamment la priorité à la filière de la construction navale le long du Saint-Laurent;
- l) Le Parti Québécois reconnaîtra le fleuve, son littoral et la voie maritime du Saint-Laurent comme site patrimonial et historique tout en revendiquant ces espaces comme propriété de l'État québécois.

3.4 LES AFFAIRES MUNICIPALES

Un gouvernement du Parti Québécois fera avancer les municipalités du Québec vers une plus grande autonomie, leur permettant de mieux soutenir le développement socioéconomique et d'évoluer dans un contexte politico-administratif simplifié. Les municipalités seront traitées comme de véritables partenaires et non plus comme des sous-contractants. Cela se traduira par des négociations au cours desquelles le gouvernement s'engagera à adopter plusieurs réformes ou mesures que les municipalités réclament, en échange de quoi elles accepteront que soient mises en œuvre d'autres réformes ou mesures, réclamées par des citoyens et des travailleurs ou recommandées par la commission Charbonneau. Parmi ces réformes et mesures figureront :

1) L'élargissement des compétences municipales, surtout en matière de développement durable :

- a) Remplacer la compétence municipale limitée sur le développement économique local par une compétence générale plus large sur le développement socioéconomique local, et la soutenir par des fonds locaux de développement;
- b) Octroyer une compétence explicite sur le sport et permettre aux municipalités de régir la navigation de plaisance;
- c) Permettre aux municipalités de mettre en œuvre des mesures facilitant aux familles l'accès à la propriété;
- d) Élargir les compétences en matière d'urbanisme durable, notamment par l'augmentation de la proportion de terrains qu'une municipalité peut exiger d'un promoteur pour aménager un parc, des jeux ou un espace naturel;
- e) Clarifier l'habilitation législative nécessaire pour s'assurer que les municipalités puissent favoriser les saines habitudes de vie, en leur permettant par exemple d'encadrer l'emplacement des commerces de restauration rapide;
- f) Accroître la possibilité pour les municipalités de bonifier les normes gouvernementales en matière d'environnement, en particulier quant à la protection de l'eau;
- g) Abolir diverses approbations gouvernementales, notamment eu égard à des compétences municipales touchant le domaine routier;
- h) Respecter le droit de négocier des employés municipaux dans un cadre permettant un rapport de force équilibré;
- i) Conclure des ententes Québec-Municipalités dans des domaines requérant un encadrement et un financement de l'État ainsi qu'une implication locale, comme c'est le cas en matière de culture ou d'accueil et d'intégration des immigrants.

2) Une réforme de la fiscalité municipale :

- a) Mettre sur pied une commission d'examen sur la fiscalité municipale en vue d'obtenir des recommandations qui favoriseront le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain, la protection du territoire agricole, l'accès à la propriété pour les jeunes familles, l'autonomie ainsi que l'imputabilité municipales, et le respect de la capacité de payer des contribuables;
- b) Diversifier les sources de revenu des municipalités, notamment par l'octroi de plus de revenus tirés des ressources naturelles à l'échelle nationale, et par la péréquation intermunicipale, permettant l'essor de nouvelles initiatives en matière de services de proximité et de développement;
- c) Adopter des mécanismes permettant de combattre les hausses inégales des valeurs foncières.

3) Un soutien à l'intégrité, à la transparence et à la participation citoyenne :

- a) Accroître la transparence des conseils municipaux;
- b) Appliquer des règles strictes en matière d'éthique et d'octroi des contrats à davantage d'organismes paramunicipaux et les assujettir aux vérificateurs généraux et externes;
- c) Adopter des dispositions législatives favorisant l'implication citoyenne, notamment sous la forme de référendums en matière de zonage et de budgets participatifs;
- d) Soutenir le rapprochement des municipalités et des commissions scolaires, grâce à la simultanéité des élections municipales et scolaires, à la conclusion d'ententes afin d'améliorer l'accès aux installations sportives ou culturelles, ou à la perception municipale des taxes scolaires;
- e) Appliquer les critères d'admissibilité à l'enseignement en français et en anglais stipulés dans la Charte de la langue française aux propriétaires fonciers en matière de fiscalité scolaire, afin d'assurer un équilibre dans le financement des commissions scolaires francophones et anglophones.

3.5 AMÉNAGER DURABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

Les pratiques d'aménagement et d'urbanisme façonnent à long terme nos villes et nos villages. Les choix que nous faisons aujourd'hui s'imposeront aux prochaines générations : nous sommes largement responsables de leur prospérité future, de leur santé et du maintien à long terme de la qualité et de leur milieu de vie. Afin d'assurer une utilisation optimale du territoire, patrimoine commun de l'ensemble des Québécois, un gouvernement du Parti Québécois adoptera une vision nationale en aménagement du territoire.

De plus, un gouvernement du Parti Québécois poursuivra la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, lancée par le gouvernement Marois.

1) Se doter d'une politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme inspirée de la Déclaration de l'alliance ARIANE et fondée sur les principes suivants :

- a) Le territoire du Québec est le patrimoine commun de l'ensemble des Québécois;
- b) L'usage du territoire doit préserver le droit des générations futures de répondre à leurs besoins fondamentaux et de s'épanouir;
- c) L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec ainsi que les instances régionales et municipales, et il doit refléter la diversité des collectivités québécoises;

- d) L'aménagement du territoire doit faire primer l'intérêt public sur les intérêts particuliers en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâties, de mobilité durable, et de tout autre enjeu identifié.

2) Transformer nos territoires en meilleurs milieux de vie, notamment par :

- a) Une stratégie de lutte contre l'étalement urbain et l'empietement anthropique;
- b) Des critères de localisation des édifices publics qui favorisent l'accessibilité à pied et par le transport en commun, de même que le renforcement des centralités existantes;
- c) La mise sur pied d'un fonds en aménagement et en urbanisme durables, pour soutenir la requalification urbaine, la revitalisation des coeurs villageois et les écoquartiers;
- d) Une réponse aux besoins immobiliers selon une approche « d'Aménagements axés vers la mobilité durable (TOD) », soit en construisant à proximité des gares de transport collectif et en hauteur;
- e) La réhabilitation des friches industrielles abandonnées dans une perspective de densification urbaine et de verdissement;
- f) Une bonification du programme d'entretien et de développement de la Route verte et la multiplication de ses ramifications afin de donner accès à de nouvelles aires vertes cyclables à proximité des milieux urbains;
- g) Une amélioration de la sécurité piétonnière et cycliste, notamment en réformant le code de la route, afin de protéger les utilisateurs les plus vulnérables, et en s'assurant que chaque type d'usager ait des corridors réservés afin de se déplacer en sécurité;
- h) L'établissement d'une nouvelle politique sur l'habitation sociale et communautaire en milieu urbain et rural.

3) Protéger nos territoires par une politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme, notamment par :

- a) La modification progressive, sans expropriations, des tracés des routes qui bordent les plans d'eau afin de « renaturaliser » ces espaces et de les offrir aux Québécois;
- b) Une reconnaissance aux instances régionales de la compétence de créer des parcs naturels régionaux sous leur responsabilité et les soutenir à cet effet,

dans l'objectif de protéger les cultures locales et les paysages humanisés caractéristiques du Québec, et en encourageant le développement d'écoducs et de ceintures vertes;

- c) Une étude sur l'agrandissement des parcs nationaux du Québec créés entre 1981 et 2001, en collaboration avec des institutions scientifiques compétentes et des organisations de la société civile pour la protection de la nature;
- d) Une législation visant à protéger les municipalités de poursuites abusives lorsqu'elles modifient leur schéma d'aménagement ou adoptent des règlements favorisant la protection de l'environnement;
- e) Une reconnaissance aux instances régionales d'un droit de refus de toute tentative d'expropriation territoriale au bénéfice d'intérêts privés;
- f) L'assujettissement du financement public au respect de ces critères pour les activités subventionnées.

3.6 MÉTROPOLE, CAPITALE ET PÔLES URBAINS

État et capitale sont indissociables. Québec, la ville où siègent le gouvernement et le Parlement, doit être le reflet de l'État, incarner la durabilité des institutions publiques et symboliser pour tous la culture de ce pays. Pour jouer pleinement son rôle, la capitale, haut lieu des pouvoirs publics, doit regrouper les fonctions essentielles de l'État, soit les fonctions législative, exécutive, administrative et judiciaire.

Montréal est quant à elle la métropole de la nation québécoise, son cœur économique, culturel, scientifique et universitaire, en plus de constituer sa principale vitrine sur le monde. L'État québécois doit appuyer sa métropole, afin qu'elle soit pleinement en mesure d'assumer ses responsabilités à ce titre.

Un gouvernement du Parti Québécois profitera finalement de la décentralisation pour renforcer les pôles urbains des régions, notamment les capitales régionales. Il s'attardera à rebâtir le transport interrégional afin que tous puissent se déplacer d'un bout à l'autre du Québec pour un coût et des délais acceptables.

1) Consolider le statut de capitale de la ville de Québec et soutenir sa croissance comme ville entrepreneuriale :

- a) Investir dans les infrastructures de transport collectif en visant la réduction du temps de transport pour les citoyens;
- b) Faire de la Capitale-Nationale une région laboratoire de nouvelles méthodes pour stimuler l'entrepreneuriat, en encourageant toutes les formes d'entreprises;

- c) Combler les besoins croissants en main-d'œuvre des entreprises, en renforçant les partenariats entre les milieux d'affaires et les établissements d'enseignement, en luttant contre le décrochage scolaire et en valorisant la formation professionnelle et technique, puis en accentuant le recrutement ciblé à l'échelle internationale;
- d) Remettre l'innovation et l'excellence au cœur des priorités de la fonction publique québécoise, en faisant confiance à la capacité des employés des ministères et des organismes d'améliorer concrètement les services publics.

2) Réaffirmer le rôle de Montréal comme métropole du Québec ainsi que sa vocation internationale :

- a) Soutenir activement le rôle de centre financier international de la métropole;
- b) Donner la priorité au développement des transports en commun, améliorer l'offre de service et faire le choix de modes alternatifs de transport cohérents et plus performants;
- c) Désenclaver l'Est de Montréal à l'aide d'investissements structurés en transport;
- d) Définir l'autorité de planificateur pour le transport collectif afin d'harmoniser les divers modes et les tarifs entre les municipalités;
- e) Stimuler la construction de logements pour les familles, en vue de les garder ou de les inciter à revenir vivre près de leur lieu de travail et, plus particulièrement, sur l'île de Montréal;
- f) S'opposer à toute modification substantielle de la répartition des pouvoirs entre la ville centre et les arrondissements si ce changement ne s'appuie pas sur un mandat démocratique clair exprimé par les Montréalaises et les Montréalais lors d'une consultation en bonne et due forme;
- g) Affirmer le rôle international de Montréal par le maintien des agences internationales et leur rayonnement;
- h) Doter Montréal d'un équipement sportif de grande envergure, entre autres en munissant le stade olympique d'un toit afin d'y assurer des activités durant toute l'année;
- i) Définir les besoins de développement des terrains vacants contaminés afin d'offrir des réserves foncières pour le développement de l'habitation;
- j) Prolonger la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou, puis la ligne jaune, et assurer un lien intermodal entre les stations Anjou et Honoré-Beaugrand;
- k) Assurer le maintien des sièges sociaux des entreprises;
- l) Harmoniser la transition des bâtiments hospitaliers devenus excédentaires.

3) Profiter de la décentralisation pour renforcer les pôles urbains des régions, notamment les capitales régionales :

- a) Affirmer le principe de l'équité interrégionale dans la distribution des ressources de l'État en santé, en éducation, en services, en développement économique et en culture.

3.7 DÉVELOPPEMENT DU NORD

En matière de développement nordique, le Parti Québécois a la ferme intention, lorsqu'il formera le gouvernement, de :

1) Revoir le rôle et le fonctionnement de la Société du Plan Nord afin de :

- a) Créer un secrétariat au développement du Nord pour, notamment, clarifier les rôles et les budgets qui y sont liés;
- b) Parachever et mettre à niveau les infrastructures de transport du Nord du Québec;
- c) Donner la priorité à la diversification économique dans les régions concernées par le développement nordique, afin d'assurer la pérennité de leur économie;
- d) Doter le Québec de sa première politique nordique.

2) Mettre en place des mesures pour l'achèvement et la mise à niveau des infrastructures de transport :

- a) Mettre en place un nouveau modèle d'infrastructures basé sur l'utilisation et le financement partagés avec le secteur privé pour faciliter l'accès au territoire;
- b) Mettre en place, dans chacune des régions concernées, un plan de diversification économique.
- c) Désenclaver la Côte-Nord en rendant les infrastructures routières sécuritaires, fluides et écologiques permettant de répondre à la protection de la faune aquatique et au développement économique et touristique de la région.

3) Doter le Québec de sa première politique de la nordicité avec tous les peuples vivant sur le territoire :

- a) La politique de la nordicité du Québec traitera des aspects essentiels de notre nordicité, dont le développement économique et social, les routes maritimes arctiques, le développement des ressources naturelles, les changements climatiques, les logements, la culture, la gouvernance du Nunavik et l'intégrité de notre territoire;

- b) L'exploitation des ressources naturelles présentes sur le territoire nordique se fera selon les plus hauts standards environnementaux et en assurant des retombées pour les populations locales;
- c) La politique visera l'amélioration des services de télécommunications et des services Internet en territoire nordique.

3.8 UN QUÉBEC INDÉPENDANT :

LA SOUVERAINETÉ TERRITORIALE, POUR UN POUVOIR PRÈS DES QUÉBÉCOIS ET POUR LES QUÉBÉCOIS

Dans un Québec indépendant, peu importe les institutions qui nous régiront, les régions joueront un rôle politique et administratif de premier plan. Depuis toujours, le Parti Québécois a pris fait et cause pour la décentralisation. Par ce choix, nous voulons préparer les collectivités locales et régionales à assumer plus de pouvoirs, afin qu'elles soient prêtes à endosser leurs responsabilités dès le lendemain de l'indépendance.

Quels seront les institutions et les pouvoirs des régions du Québec?

Le Parti Québécois souhaite discuter, de manière ouverte, d'une vision partagée de la régionalisation et de la décentralisation qui pourrait être mise en œuvre après l'indépendance. Celle-ci pourrait impliquer la création d'assemblées régionales, si cela est souhaité par les gens du milieu.

Ces assemblées pourraient continuer à vitaliser une démocratie participative et près des gens. Des principes tels que ceux-ci pourraient guider la création de ces espaces de gouvernance : l'élection de ses membres au scrutin universel;

- 1) une parité entre hommes et femmes;
- 2) la démocratie participative et la participation citoyenne;
- 3) la transparence et l'accessibilité.

Ces instances pourraient aussi permettre :

- 1) la concertation et la coélaboration des politiques régionales avec les citoyens et les citoyennes du milieu;
- 2) la démocratisation et la décentralisation de la préparation de plans régionaux de développement culturel, social, environnemental et économique.

Parmi les futures responsabilités des régions et des localités, certaines impliqueront une forte concertation entre le gouvernement central, les municipalités, les MRC et les régions :

- 1) une fois que le Québec aura récupéré le contrôle sur les chemins de fer, les ports et les aéroports, les régions seront en mesure de penser et de gérer une mobilité interrégionale durable et collective en fonction des besoins locaux.

UN PLAN SOLIDE. ZÉRO SLOGAN.

**PROGRAMME DU
PARTI QUÉBÉCOIS**

Loin d'imposer un modèle unique, la régionalisation après l'indépendance permettra de coordonner et de créer, si nécessaire, des organismes de consultation, de concertation et d'action économiques, sociales et culturelles qui correspondent à la réalité locale et régionale.

Voilà ce qui nous attend!

**UN PLAN SOLIDE
POUR LA LANGUE
ET LA CULTURE.
ZÉRO SLOGAN.**

« Il n'y a jamais eu de projet de politique, sans projet de culture »

— Fernand Dumont

« Fatalement, le point de départ était le français »

— Georges-Émile Lapalme

4. LE QUÉBEC : UNE NATION FRANCOPHONE EN AMÉRIQUE DU NORD

Sur la base du partage du français, le Parti Québécois s'engage à continuer de construire une société équitable et avant-gardiste. Le socle nécessaire à l'épanouissement de cette société unique en Amérique du Nord demeure la vitalité de la langue française et de la culture québécoise.

Le Québec demeurera ainsi fièrement une terre d'accueil respectueuse de sa diversité, notamment celle issue de l'immigration, où cohabitent les peuples autochtones, une majorité francophone et la communauté anglophone. D'autres Québécois et Québécoises d'origines diverses continuent de se joindre à ce grand projet qu'est celui de la construction du Québec de demain et de sa société francophone en Amérique du Nord.

Construire la décentralisation au niveau des régions, c'est également une étape nécessaire à la reconfiguration des institutions politiques qu'amènera la fondation du pays du Québec. La décentralisation au niveau régional devra être précédée de la mise en place d'un encadrement incluant des balises visant à assurer la probité et l'intégrité des gestes des élus régionaux.

4.1 CONSOLIDER LE STATUT DU FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC

Notre État devra toujours promouvoir notre langue officielle et commune. Avec l'indépendance, le Québec disposera enfin de toute la marge de manœuvre dont il a besoin pour mettre sur pied une politique linguistique structurante et cohérente. D'ici là, il peut néanmoins agir de façon à renforcer le français là où il a été affaibli par des années d'inaction.

1) Faire véritablement du français la langue de l'État, des municipalités et des autres organismes de l'administration publique :

- a) Enchâsser dans une constitution québécoise le statut du français comme langue officielle et commune;
- b) Enchâsser dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec un droit de vivre et de travailler en français au Québec, de même qu'un droit à la francisation;

UN PLAN SOLIDE. ZÉRO SLOGAN.

PROGRAMME DU
PARTI QUÉBÉCOIS

- c) Renforcer l'application du droit et du devoir des employés des secteurs public et parapublic de travailler en français;
- d) Appliquer résolument une politique consistant à offrir activement services, information ainsi que documents en français aux citoyens, particulièrement à ceux issus de l'immigration;
- e) Assurer que tous les jugements des tribunaux soient rendus en français lorsque les parties sont francophones;
- f) Assurer que tous les contrats (y compris les sous-contrats) de l'État et des organismes relevant de l'État soient rédigés en français;
- g) Assurer que les publications des municipalités sont faites exclusivement en français (sauf les exceptions prévues à la Charte pour statut bilingue ou pour des raisons de santé et de sécurité);
- h) Assurer que tous les appels d'offres des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux ne sont publiés qu'en français;
- i) Ajouter à l'article 16 de la Charte le mot « uniquement », tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en 2002, et modifier les règlements de façon à ce que les communications écrites de l'Administration publique se fassent uniquement dans la langue officielle, c'est-à-dire le français, avec les personnes morales à l'intérieur du Québec.

- 2) Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones,** notamment par la rétention des familles sur l'île, dans la foulée des travaux entamés dès 2013-2014 mais abandonnés par le gouvernement libéral.

3) Renforcer le français langue de travail :

- a) Soumettre progressivement les entreprises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation, tout en leur offrant l'accompagnement et le soutien appropriés;
- b) Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises de juridiction fédérale;
- c) Permettre aux travailleurs de déposer des plaintes anonymes à l'OQLF lorsque des postes offerts requièrent une connaissance d'une langue autre que le français sans que cela soit nécessaire;
- d) Instaurer des comités de francisation dans les établissements publics de grande taille tels que les hôpitaux;
- e) Resserrer les critères qui permettent aux entreprises d'exiger l'anglais à l'embauche et sensibiliser les entreprises au droit de travailler en français de tous les Québécois, particulièrement de ceux issus de l'immigration;

- f) Défendre les droits des salariés francophones à travailler en français au sein de la fonction publique fédérale et des Forces armées canadiennes.

4) Promouvoir le français comme langue des affaires et du commerce :

- a) Obliger les entreprises affichant une marque de commerce unilingue dans une langue autre que le français à y ajouter un générique en français et à respecter le principe de la nette prédominance du français sur l'ensemble de leur devanture;
- b) Lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du français sur les réseaux sociaux et à l'existence d'obligations linguistiques applicables, même sur Internet;
- c) Rendre annulables les contrats d'adhésion rédigés dans une langue autre que le français sans que cela résulte d'un consentement explicite de tous les cocontractants;
- d) Prévoir, pour les institutions financières, une obligation de se doter d'une politique linguistique favorisant le français;
- e) Envoyer un signal très fort que l'embauche de personnel qui peut s'adresser correctement en français à la clientèle en tout temps est un élément indispensable d'une saine pratique d'affaires au Québec;
- f) S'assurer que toute entreprise soit en mesure de fournir un service en français à toute personne souhaitant l'obtenir;
- g) Favoriser activement, en particulier à Montréal, une culture d'entreprise qui fait en sorte que si l'utilisation de l'anglais ou d'autres langues pour transiger avec la clientèle et les partenaires extérieurs est évidemment essentielle dans une économie mondialisée, le français, lui, est la langue des interactions entre les salariés, cadres et patrons québécois.

5) Renforcer le français comme langue d'enseignement : L'enseignement du français doit être valorisé et renforcé à chaque étape du parcours scolaire, pour les jeunes qui fréquentent les réseaux francophones ou anglophones.

• **Au primaire et au secondaire**, en :

- a) Augmentant le nombre d'heures consacrées au français dans les écoles primaires et secondaires des réseaux francophones et anglophones;
- b) Réserver les cours d'anglais intensifs aux seuls élèves ayant démontré une connaissance suffisante du français;

- **Au niveau collégial :**

Les transferts linguistiques trop importants du secondaire francophone vers les cégeps anglophones par des élèves allophones et francophones représentent un obstacle à la pleine intégration des allophones à la société québécoise et à la préservation de la langue française comme langue commune. Ainsi, le Parti Québécois s'engage à :

- a) Étendre à l'éducation aux adultes et aux écoles de formation professionnelle les dispositions de l'actuelle Charte de la langue française appliquées aux écoles primaires et secondaires;
- b) Instaurer une épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones, dont la réussite est nécessaire à l'obtention du diplôme;
- c) Favorisera l'apprentissage intensif de l'anglais langue seconde ou du français langue seconde au moment le plus efficace, à la fin du primaire ou du secondaire;
- d) Permettre l'accessibilité à des cours optionnels intensifs dans plusieurs autres langues intégrant les communautés culturelles dans le cadre d'échanges bilatéraux linguistiques et culturels
- e) Permettre aux étudiants des cégeps francophones qui le désirent et qui démontrent une maîtrise du français suffisante de suivre au cégep un parcours en anglais enrichi qui pourra comporter une session dans un cégep anglophone, et inciter fortement les étudiants des cégeps anglophones à suivre un parcours de français enrichi comportant une session entière dans un cégep francophone;
- f) Instaurer, pour les personnes qui n'ont pas droit à l'école anglaise, et qui n'ont pas reçu leur instruction primaire et secondaire en français, par exemple parce qu'elles sont au Québec depuis peu, l'obligation de fréquenter un cégep francophone;
- g) S'assurer que le français soit la langue de l'administration et des communications dans les cégeps;
- h) S'assurer que le financement des cégeps anglophones réponde en priorité aux besoins de la communauté historique anglophone et, par conséquent, qu'il soit graduellement aligné sur le poids démographique proportionnel de cette communauté.

- **Au niveau universitaire :**

Le réseau universitaire québécois est une des grandes réussites du Québec moderne. Le fait qu'on y trouve des institutions francophones et anglophones de grand renom est un atout et personne ne remet en cause la possibilité, pour chaque étudiant, de choisir les études universitaires de son choix.

Il faut cependant s'assurer d'une part que les finissants de toutes nos universités, y compris anglophones, aient les compétences requises pour réussir dans un marché du travail francophone. De même, il serait normal que les filières limitées ou contingentées soient offertes aux étudiants dans une proportion proche de la composition linguistique, donc des besoins, du Québec.

Finalement, il faut prendre concrètement en compte le déséquilibre entre la capacité des universités anglophones d'attirer des étudiants étrangers et celle des universités francophones, et pallier ce déséquilibre.

Cela peut se faire en :

- a) Entamant avec les universités anglophones un dialogue pour que leurs étudiants issus du Québec maintiennent ou améliorent leur français tout au long de leur cursus et que leur connaissance du français soit une condition d'obtention de leur diplôme; que l'initiation au français fasse partie du cursus de leurs étudiants venus de l'extérieur du Québec;
- b) Identifiant, dans les domaines où les inscriptions aux études universitaires sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore contingentées en concertation avec les ordres professionnels, une stratégie visant une répartition linguistique plus respectueuse du poids du français et de l'anglais au Québec;
- c) Limitant les exemptions de droits de scolarité dans les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Cette politique devrait être révisée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une proportion d'étudiants étrangers au moins équivalente au poids démographique des anglophones au Québec;
- d) Favorisant le français langue de la recherche, notamment en s'assurant que les fonds subventionnaires encouragent davantage les chercheurs qui privilégient la publication de leurs travaux en français.
- e) Fournissant les ressources nécessaires aux universités francophones pour qu'elles offrent le service d'enseignement de la médecine à l'Université du Québec en Outaouais.

6) Faire rayonner le français dans le monde : Le gouvernement du Québec a beaucoup fait pour la promotion du français, de la Francophonie et de la diversité culturelle à l'extérieur de ses frontières. Il doit poursuivre ce travail, en :

- a) Communiquant uniquement en français avec les gouvernements étrangers ayant le français comme langue officielle, ainsi que dans les organisations internationales;
- b) Encourageant la multiplication des ententes entre des établissements d'enseignement québécois et français;
- c) Faisant la promotion de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité linguistique;
- d) Encourageant le français dans les milieux scientifiques, les relations commerciales et l'univers virtuel, y compris en matière de commerce électronique.

4.2 LA CULTURE ET LA COMMUNICATION : UNE DIMENSION À PART ENTIÈRE DE LA RICHESSE DU QUÉBEC

Comme facteur de développement individuel et collectif, la culture est la marque la plus distinctive de ce que nous sommes comme nation francophone dans les Amériques. La culture représente la fibre première de notre peuple. Dans l'expression de toute sa diversité, elle influence et soutient nos pensées, nos paroles, nos actions, nos projets et notre quotidien. Les artistes d'ici ont fait émerger une culture qui permet au Québec de se construire, de se connaître et de se distinguer. La mission de l'État est aujourd'hui de favoriser l'accès des citoyens à la culture ainsi qu'à des services et à des systèmes de communication de qualité. Considérant par ailleurs le rôle central de la culture et des communications dans la valorisation et la promotion du français, le Parti Québécois s'engage à prendre des moyens afin de :

4.2.1 SE DONNER LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE EN RAPATRIANT LES POUVOIRS

Le rapatriement au Québec de l'ensemble des compétences législatives et des ressources financières en matière de culture et de communications permettra des économies substantielles. Débarrassé des chevauchements onéreux et de dédoublements coûteux imposés par la structure fédérale, émanant notamment du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des Arts du Canada, le Québec pourra faire ses choix librement.

Ainsi soulagés, les institutions et organismes culturels disposeront de moyens plus importants leur permettant de remplir leurs missions, pour :

- Soutenir la création ou appuyer la consolidation des organismes et des entreprises culturels sur tout le territoire québécois;
- Développer des publics et former les jeunes aux arts et à la culture.

Le Parti Québécois s'engage à :

1) Augmenter de façon importante le budget du ministère de la Culture et des Communications du Québec dès la première année de son mandat;

2) Créer le conseil des médias et des communications du Québec (CMCQ), potentiellement en remplacement du CRTC. Celui-ci aura pour mission, d'une part, de défendre la langue française dans le contenu des chaînes de télévision, de radio ou de tout autre réseau de communication électronique et, d'autre part, de garantir la liberté de communication en exerçant un pouvoir de régulation dans l'intérêt du public. Ceci permettra notamment :

- a) De poursuivre la francisation des contenus diffusés, entre autres sur les ondes et sur Internet;
- b) D'encourager la convergence des technologies reliées aux communications et à la diffusion de contenu culturel.

3) Soutenir vigoureusement l'industrie culturelle à l'ère numérique :

- a) Faire en sorte que les sites de vente en ligne, comme ceux qui permettent la diffusion en continu, offrent à leurs clients au Québec des pages d'accueil spécifiques, mettant en avant au moins 70 % de créations québécoises, dont 65 % seraient francophones, afin de bien favoriser les œuvres francophones et québécoises en vitrine, sans restreindre le contenu de l'offre en ligne;
- b) Faire en sorte que les transactions en ligne soient enfin soumises à la taxe de vente du Québec, et reverser aux créateurs les revenus ainsi générés;
- c) Appuyer les initiatives de captation artistique du spectacle vivant, de manière à doter le Québec d'une mémoire numérique et à pouvoir la diffuser sur de multiples plateformes, facilitant ainsi l'accès à la culture pour les classes défavorisées, les personnes à mobilité réduite et celles vivant dans les régions éloignées;
- d) Intervenir contre les impacts de l'offre illégale, des politiques de prix inéquitables ou encore de la protection difficile du droit d'auteur.

4) Appuyer le développement des entreprises culturelles :

- a) Miser sur leurs compétences et renforcer leur capacité à prendre des risques;
- b) Développer et financer adéquatement une politique culturelle internationale reposant sur la diffusion de la culture québécoise sous toutes ses formes et la relance de la culture comme pierre angulaire de la diplomatie.

5) Améliorer les conditions des créateurs par :

- a) Un engagement ferme en faveur de la propriété intellectuelle et de sa reconnaissance comme valeur économique;
- b) La création d'un régime spécifique d'indemnisation de chômage inspiré des intermittents en France;
- c) La création d'un filet social pour les artistes pigistes.

6) Assurer durablement la diffusion des œuvres et de notre culture en agissant sur le plan du développement des publics :

- a) Créer des ponts solides et durables entre la culture et l'éducation par l'implication communautaire, l'engagement des artistes dans l'initiation de la jeunesse aux arts vivants et l'aide au développement numérique;
- b) Introduire des mesures de soutien de la demande culturelle, notamment à l'école, en augmentant le nombre de sorties artistiques au primaire et au secondaire, en rehaussant le nombre de livres disponibles dans les bibliothèques scolaires et en soutenant d'autres initiatives porteuses pour la relève;
- c) Introduire une politique du livre qui limite à 10 % le rabais offert sur les nouveaux livres;
- d) Investir dans les campagnes de sensibilisation, de formation et de promotion visant le développement du jeune public, notamment avec un « passeport culturel » sous forme de bon d'achat culturel pour les élèves du secondaire;
- e) Soutenir directement la création en accordant une attention au renouvellement de la création et à la relève.

7) Consolider la culture régionale en soutenant les conseils régionaux de la culture.

8) Créer le ministère du Patrimoine québécois, qui :

- a) Élaborera et fera adopter une politique nationale de mise en valeur du patrimoine historique québécois comportant notamment le rapatriement des sites historiques québécois présentement propriétés du gouvernement du Canada;
- b) Sera responsable de Bibliothèque et Archives nationales (BAnQ) et lui attribuera les ressources nécessaires pour protéger et diffuser la mémoire historique du Québec dont la société d'État deviendra dépositaire;
- c) Élaborera et fera adopter une politique nationale de commémoration comportant notamment un cérémonial d'État lors de la fête nationale;
- d) Préservera et revitalisera notre patrimoine historique en attribuant les ressources suffisantes aux acteurs régionaux et locaux, dont les municipalités et les sociétés d'histoire;
- e) Créera un musée d'histoire nationale, d'abord sous forme d'expositions itinérantes et virtuelles en collaboration avec le réseau des établissements muséaux;
- f) Protégera le patrimoine culturel des Premières Nations et des Inuits.

9) Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel:

- a) Adopter une politique de commémoration et de mise en valeur du patrimoine historique;
- b) Mettre à la disposition des acteurs locaux, notamment des municipalités, les ressources techniques, financières, matérielles et humaines requises pour la préservation et la revitalisation du patrimoine;
- c) Créer un musée d'histoire nationale, d'abord sous la forme d'expositions itinérantes et virtuelles, en collaborant avec le réseau des établissements muséaux;
- d) Créer un panthéon québécois destiné à honorer les grands personnages ayant marqué l'histoire du Québec, en accordant une attention particulière aux femmes l'ayant façonnée. Les candidatures seront soumises au vote des deux tiers de l'Assemblée nationale sur proposition du Conseil de l'Ordre national du Québec.

10) Soutenir le développement d'une information locale et régionale diversifiée et de qualité :

- a) Établir diverses mesures, dont des mesures fiscales, afin de favoriser la rétention de journalistes, la qualité de l'information en région et la diversité des sources;
- b) Mettre sur pied des « carrefours de l'information » constitués autour des bureaux régionaux de Télé-Québec;
- c) Soutenir la création de coopératives de presse afin d'assurer le partage des services et des coûts.

11) Créer Télé-Québec Information (TQI), un réseau panquébécois d'information régionale en continu :

- a) Ouvrir des bureaux de Télé-Québec dans les régions afin d'alimenter TQI;
- b) Mettre en place une structure qui permettra de partager des contenus avec les services de médias étrangers;
- c) Instaurer un bulletin quotidien d'information régionale à Télé-Québec;
- d) Développer la plateforme Web;
- e) Consolider le mandat jeunesse de Télé-Québec en y injectant les montants nécessaires pour soutenir les productions québécoises;
- f) Augmenter la diffusion de nouveaux films d'auteur et de documentaires québécois à Télé-Québec ou à TQI afin de diffuser 20 œuvres originales québécoises de plus.

4.3 LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE, PARTIE PRENANTE DE NOTRE PROJET COLLECTIF

Le Parti Québécois a toujours reconnu la contribution et le rôle historique des Québécoises et des Québécois de langue anglaise dans l'essor et l'évolution de la société québécoise. Le Parti Québécois s'engage à adopter des mesures et des politiques qui permettront de respecter les droits fondamentaux de la communauté anglophone dans un contexte où le français est reconnu comme la langue officielle du Québec.

1) Assurer le respect de la communauté anglophone et de ses institutions :

- a) Désigner un ministre pour assurer un dialogue constant avec la communauté anglophone, affirmer son enracinement au Québec et contribuer à sa pleine participation au dynamisme québécois;
- b) Reconnaître l'apport éducatif, culturel et scientifique des universités et des collèges anglophones;
- c) Fournir à la communauté anglophone les services dans sa langue en matière de santé et de services sociaux;
- d) Garantir le statut bilingue d'établissements de santé et de services sociaux issus du patrimoine québécois anglophone.

2) Favoriser l'accès à la fonction publique :

- a) Assurer la continuité du programme d'accès à l'égalité à l'emploi en vigueur dans la fonction publique pour les membres de la communauté anglophone.

3) Encourager l'apprentissage de la langue française :

- a) Assurer l'enseignement du français à l'école primaire et secondaire anglophone de façon à ce que tous les élèves acquièrent une bonne connaissance ou une bonne maîtrise de la langue commune et officielle;
- a) Offrir des cours de français pour tous par le biais de services d'enseignement aux adultes afin d'améliorer la participation à la société québécoise.

4.4 UNE LOI-CADRE SUR LA CONCORDANCE CULTURELLE

Un gouvernement du Parti Québécois proposera de remplacer le concept d'interculturalisme, dont la version officielle omet l'existence d'une culture commune québécoise, par celui de « concordance culturelle ». Contrairement au multiculturalisme et plus fermement que l'interculturalisme, la concordance culturelle propose que les Québécois d'hier, d'aujourd'hui et de demain soient invités à bâtir ensemble une culture d'expression française riche d'apports divers. Il ne s'agit donc pas d'une assimilation, mais de la formation d'une collectivité inclusive permettant un espace culturel partagé et vivant. Au sein du peuple québécois, chaque citoyen et chaque génération effectue son parcours identitaire comme il ou elle l'entend. La concordance récuse donc la notion que le Québec est une mosaïque de pôles culturels équivalents qui vivent en permanence côté à côté en échangeant idées et cultures.

Cette vision respecte la richesse de la diversité, oui, mais crée les conditions de la concordance, en direction de la culture commune bâtie ici au cours de l'histoire. Dans le modèle de la concordance, les Québécois et les Québécoises d'adoption s'inscrivent dans un processus d'intégration à la collectivité, alors que la société d'accueil, elle, a le devoir de créer des conditions favorables au succès de cette intégration. Ces devoirs doivent être affirmés clairement dans les textes et respectés dans les faits. Dans cet esprit, la concordance est un processus graduel à long terme impliquant des ajustements et conduisant à des enrichissements réciproques. Par ailleurs, la concordance culturelle reconnaît, bien évidemment, la présence de groupes historiquement constitués aux parcours singuliers, principalement et avant tout la minorité anglophone et les peuples autochtones.

Les Québécois, anciens et nouveaux, sont ainsi appelés à partager les éléments communs de notre « différence vitale », c'est-à-dire que le Québec :

- forme une nation;
- a une langue officielle et commune, le français;
- s'est incarné dans une production culturelle principalement francophone;
- a produit un récit historique singulier;
- possède une tradition juridique civiliste qui lui est propre;
- est attaché à certains principes ou valeurs, comme le lien consubstantiel entre la langue française et la culture québécoise, l'impératif de la préservation du statut majoritaire de la culture québécoise et de la langue française, le refus de l'assimilation des minorités ethniques, l'intégration, l'appropriation identitaire, la mixité, le rôle vital des œuvres et productions artistiques dans l'intégration, l'égalité femme-homme, la laïcité de l'État, la sécurité et la protection des enfants.

4.4.1 ASSURER LA RÉUSSITE DE CHAQUE IMMIGRANT

La situation actuelle est marquée par l'incapacité du gouvernement à élaborer un modèle d'intégration rassembleur face au multiculturalisme qui multiplie les solitudes, par les dédoublements et les incohérences liés aux interventions du gouvernement fédéral, de même que par des politiques d'austérité nuisant aux immigrants ainsi qu'à leurs milieux d'accueil. Les politiques du gouvernement libéral manquent d'humanité. Elles reviennent à accepter sur papier un certain nombre de personnes en fonction de calculs arbitraires, sans se soucier de leur bien-être, de leur intégration linguistique et culturelle, et des taux de pauvreté et de chômage qui plombent présentement les rêves de nombreux immigrants.

Le succès repose sur l'équilibre.

D'une part, les Québécoises et Québécois doivent être satisfaits de l'affirmation sereine de leur identité et de leur volonté de construire un État laïque, où chacun trouve ses repères.

D'autre part, l'action pour l'intégration réussie des Québécois d'adoption doit être réelle, mesurable. Les ratés de l'immigration et de l'intégration ont trop duré, générant trop de frustrations chez nos nouveaux citoyens. La discrimination à l'embauche et dans l'accès au logement doit disparaître. Le Québec doit être à la hauteur de sa réelle volonté d'ouverture et d'accueil.

Il s'agit des deux faces d'une même volonté. L'ouverture et l'identité. Un gouvernement du Parti Québécois entend ainsi :

1) Augmenter de façon importante le budget du ministère de la Culture et des Communications du Québec dès la première année de son mandat;

- a) Assurer une connaissance intermédiaire ou avancée du français pour chaque travailleur qualifié sélectionné;
- b) Assurer aux réfugiés une période de francisation et d'adaptation rémunérée;
- c) Incrire dans la loi le droit à la francisation pour chacun;
- d) Sensibiliser l'ensemble des immigrants au devoir civique de francisation, permettant notamment de participer pleinement aux débats publics;
- e) Bonifier de façon importante le financement et l'organisation de la francisation au Québec :
 - En remettant sur pied les COFI comme lieux privilégiés de francisation des immigrants;
 - En donnant aux groupes communautaires un rôle d'intégration sociale et culturelle auprès des immigrants provenant de pays francophones et allophones;

- En assurant une offre de cours d'enseignement du français langue seconde dans les parcours universitaires du baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire, et du baccalauréat en enseignement du français au secondaire, et;
 - En créant un certificat de 2e cycle universitaire en enseignement du français langue seconde afin d'assurer la qualité de la francisation offerte aux Québécois d'adoption.
- f) Concevoir un cours d'histoire québécoise et d'initiation à la citoyenneté pour les nouveaux arrivants.

2) Faire les bons choix pour le succès des futurs Québécois d'adoption :

- a) Confier au Vérificateur général (VG), assisté par l'Institut de la statistique du Québec, ainsi que des experts en démographie, en emploi et en intégration, le mandat de recommander, d'une part, le nombre d'immigrants dont on peut raisonnablement assurer l'intégration et le succès, compte tenu de l'effort public actuellement engagé, et de déterminer, d'autre part, les seuils et investissements optimaux pour l'atteinte d'objectifs démographiques et de main-d'œuvre mesurables;
- b) Favoriser le jumelage préalable des candidats avec des employeurs intéressés, dans des forums d'emploi sur place ou virtuels, comme les « Journées Québec » aux quatre coins du globe;
- c) Assurer un recrutement et un soutien actif d'étudiants étrangers francophones et francophiles, en vue de l'obtention d'un diplôme d'une université ou d'un cégep québécois, et les inciter à s'établir durablement au Québec.

3) Assurer le succès des Québécois d'adoption :

- a) Assurer une meilleure collaboration entre les services de l'immigration et ceux de l'emploi;
- b) Mettre en place un processus indépendant, certifié et reconnu, de validation des compétences et des diplômes acquis à l'étranger par la création d'un guichet unique de traitement au sein du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qui assure, en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :
 - L'application et le respect d'un processus d'évaluation de reconnaissance des compétences, des diplômes, des grades et des certificats postsecondaires obtenus hors Québec qui soit conforme à un cadre d'assurance qualité répondant aux ententes et aux engagements internationaux;

- La délivrance d'une attestation de qualification québécoise dans un délai n'excédant pas un an;
 - Une reconnaissance universelle et uniforme des qualifications, des diplômes, des grades et des certificats inscrits sur l'attestation de qualification québécoise par les employeurs de tout le territoire québécois;
 - L'accès au marché du travail, aux stages et aux formations de mise à niveau aux diplômés étrangers s'insérant dans les professions québécoises, en modifiant conséquemment le Code des professions du Québec.
- c) Offrir une aide financière remboursable pour les immigrants diplômés, en formation ou en stage de mise à niveau de leurs compétences;
 - d) Négocier, notamment avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, des ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles;
 - e) Assurer une présence plus juste des Québécois de toutes origines dans la fonction publique québécoise;
 - f) Lutter fermement contre le racisme et la discrimination dans l'embauche, le logement et ailleurs, en mettant en œuvre, dans les six premiers mois de notre gouvernement, un plan d'action robuste en ces matières;
 - g) Assurer un suivi rigoureux des mesures visant le succès de l'intégration des Québécois d'origines diverses et le recul de la discrimination, et présenter un rapport d'étape à l'Assemblée nationale annuellement.

4) Soutenir la régionalisation de l'immigration :

- a) Créer une instance de concertation et d'action dans chaque région administrative;
- b) Augmenter le nombre d'exemptions pour droits de scolarité accordées aux étudiants étrangers s'inscrivant dans un programme d'études ciblé par les acteurs socioéconomiques régionaux;
- c) Donner la priorité aux candidats ayant une offre d'emploi valide dans une profession en demande chez un employeur situé en région, ou ayant de la famille en région et comptant s'y installer durablement;
- d) Moduler les programmes d'aide à l'embauche d'immigrants pour les rendre plus avantageux pour les employeurs en région;
- e) Conclure des ententes avec les municipalités souhaitant favoriser l'accueil et l'intégration des immigrants en leur sein, dans le respect des priorités gouvernementales;
- f) Créer une cérémonie d'assermentation pour souligner l'accession à la citoyenneté québécoise, sans que cela ait pour effet de retarder cette accession pour quiconque.

4.5 UN QUÉBEC INDÉPENDANT : LA SOUVERAINETÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

La langue, c'est ce filtre à travers lequel nous comprenons le monde, nous interprétons les choses, nous nous distinguons de nos voisins. Le français en Amérique est une chance, une aventure, une histoire que nous devons, chaque jour et pour toujours, protéger. Un Québec indépendant :

- 1) fera du français sa langue officielle et commune;
- 2) définira les lois linguistiques en fonction de la réalité québécoise;
- 3) disposera de toute la marge de manœuvre dont il a besoin pour mettre sur pied une politique de sécurité linguistique et culturelle cohérente.

S'il est une autre matière où l'accession du Québec à l'indépendance permettrait de faire des choix plus cohérents et structurants pour la société québécoise, c'est bien la culture.

Au fédéral, il existe plusieurs organismes et institutions dont le mandat de soutien aux arts, à la culture et aux communications couvre le Québec, et qui sont à l'origine de chevauchements coûteux. Tant Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film du Canada que la Société Radio-Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ou le Musée des beaux-arts du Canada formulent et mettent en œuvre des programmes et des politiques qui recoupent ceux du Québec, ou s'y superposent, et ce, sans réelle concertation.

Le Québec sera libre de fonder la société des médias publics du Québec (ou Média-Québec) en tant que diffuseur public doté des ressources nécessaires pour être présent sur toutes les plateformes, afin :

- 1) de mettre à la disposition de la culture québécoise les sommes résultant de la compétence en communication, telles que celles associées à la gestion du spectre cellulaire et radiophonique;
- 2) de procéder à l'intégration des activités de la Société de radio-télévision du Québec (ou Télé-Québec) et de la Société Radio-Canada;
- 3) d'offrir un service d'information vigoureux en mesure de couvrir l'actualité internationale, nationale et régionale au sein de Télé-Québec;
- 4) de développer des plateformes francophones et gratuites donnant accès au monde entier aux créations québécoises;
- 5) de mettre fin à la Loi sur la radiodiffusion canadienne de 1991 qui donne expressément le mandat à Radio-Canada de « contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales » canadiennes; Média-Québec sera pour sa part au service du peuple du Québec, de ses valeurs et de son identité.

**UN PLAN SOLIDE
POUR LES SERVICES.
ZÉRO SLOGAN.**



« L'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie ; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité »

— Montesquieu

« La démocratie est encore une valeur très neuve dans la société actuelle. Je crois qu'il nous reste encore beaucoup de choses à faire, à apprendre.. »

— Leonard Cohen

5. FAIRE DU QUÉBEC UNE SOCIAL-DÉMOCRATIE D'AVANT-GARDE

Dans la conjoncture des profondes transitions écologique, numérique et économique, le défi fondamental de la social-démocratie est d'assurer le maintien et la qualité de l'espace public et de la vie citoyenne afin de permettre la pérennité de nos valeurs d'équité, de liberté et de solidarité. Une démocratie en santé, c'est la pierre d'assise d'une société juste permettant la recherche du bien commun et de l'égalité des chances.

Maintenir notre démocratie en santé requiert plus que des institutions saines. C'est toutes les composantes de notre modèle de société qui sont interdépendantes : l'éducation et la santé, bien sûr, mais également la justice, l'information et la culture, parmi bien d'autres éléments. Plus les citoyennes et les citoyens sont outillés pour apprêhender la réalité sociale, la leur et celle de leurs concitoyens, plus ils sont collectivement portés à délibérer à propos de la gestion de notre système électoral, de notre fiscalité, de notre structure sociale ou des services fournis par l'État, et à y participer.

Force est de constater que depuis 2003, le pouvoir d'achat des familles a été réduit par des hausses d'impôts, de taxes et de tarifs de toutes sortes. Depuis 2014, les mesures d'austérité imposées se sont traduites par des coupes extrêmement sévères dans les services publics, particulièrement ceux qui sont destinés aux plus vulnérables.

Le Parti Québécois rejette cette approche. D'une part, il rehaussera le financement des services publics à des niveaux compatibles avec une offre de services publics de qualité, accessibles et efficaces. Pour assurer un financement adéquat de nos services publics, il faudra maintenir les impôts au niveau où ils se trouvent, sans les hausser, mais sans les baisser non plus. D'autre part, le Parti Québécois mettra en place des mesures progressives ciblées et efficaces qui auront pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des familles, de la classe moyenne et des plus démunis.

Le Parti Québécois possède une vision forte de la marche à suivre afin de construire une société plus juste et démocratique en Amérique du Nord, en misant sur l'éducation et la santé des personnes et des communautés. Nous croyons en nos services publics et dans la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

5.1 L'ÉDUCATION, UNE PRIORITÉ NATIONALE

L'école doit former d'abord et avant tout des citoyens : Instruire, socialiser et qualifier, telle est la mission confiée à l'école québécoise. Elle est ainsi responsable de la transmission d'une culture. C'est une mission essentielle qu'elle devra assumer pleinement. Dans la société du savoir, l'éducation est reconnue comme un levier incontournable du développement du plein potentiel des personnes et du développement social, culturel et économique des peuples. Il faut équiper les jeunes et les adultes pour un monde en transition, tout en leur donnant un ancrage solide dans leur société. Le Parti Québécois a une vision forte en éducation visant à placer l'élève et l'étudiant au centre de la vie des établissements scolaires. Du centre de la petite enfance et de la prématernelle jusqu'au cégep et à l'université, il faut avoir plus que jamais le souci d'assurer un continuum éducatif et la gratuité de la formation. Sur la base de cette vision, le Parti Québécois s'engage à :

1) Donner la priorité à la réussite éducative et à l'égalité des chances :

- a) Garantir l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous, et ce, dans l'ensemble des programmes offerts dans les écoles publiques du Québec;
- b) Réinvestir de façon importante et ciblée dans toutes les écoles, entre autres dans les milieux plus à risque, en réduisant le ratio maître-élèves et en augmentant le personnel professionnel et de soutien, notamment pour assurer le dépistage précoce des élèves en difficulté dès la maternelle;
- c) Accorder davantage de ressources et d'autonomie à la direction et aux équipes de ces écoles en permettant, notamment, la formation plus libre des équipes-écoles;
- d) Rétablir les classes adaptées aux besoins des élèves en difficulté (ou des élèves à risque ciblés : troubles de comportement, difficultés d'apprentissage) afin de les soutenir dans leur réussite scolaire, et faire en sorte que les élèves à cheminement régulier puissent bénéficier d'un enseignement optimal de la part de leurs enseignants;
- e) Accélérer les investissements en infrastructures pour rénover et entretenir les écoles publiques en donnant la priorité à la qualité de la construction, ainsi qu'à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves;
- f) Tenir des concours d'architecture lors de la construction de nouvelles écoles et de rénovations majeures, notamment dans les quartiers défavorisés, afin de planifier des bâtiments scolaires plus attrayants, innovants et inspirants, de manière à améliorer les conditions de réussite académique et de lutte contre le décrochage scolaire;
- g) Assurer le dépistage précoce des élèves à risque sur le plan des apprentissages et ceux qui présentent des difficultés comportementales, dès le préscolaire, en donnant le soutien nécessaire au personnel enseignant et en fournissant les services adéquats;

- h) Augmenter les budgets alloués aux arts dans l'espace éducatif et à la promotion de l'activité physique et du sport amateur, notamment par la programmation d'activités parascolaires gratuites;
- i) Fournir une allocation pour l'achat de matériel de base à chaque élève du préscolaire, du primaire et du secondaire à la rentrée, remettre en place le programme de prêt pour l'acquisition de matériel informatique au collégial et à l'université, et encadrer les frais de surveillance dans les écoles;
- j) Obliger les écoles privées et les écoles publiques dotées de projets particuliers à accepter des élèves en difficulté ou handicapés et à les accompagner jusqu'à la diplomation;
- k) Diminuer de façon significative et graduelle le financement public des écoles privées, dans un premier mandat, dans une optique de valorisation de l'école publique, et investir les sommes récupérées dans le système public d'éducation. Revoir également le financement de l'école publique, son accessibilité et les coûts qui y sont associés;
- l) Mettre graduellement fin à toute forme de financement public pour les garderies et les établissements d'enseignement à vocation religieuse ou confessionnelle;
- m) Rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou professionnelles;
- n) Identifier les pratiques les plus prometteuses en assurant un financement adéquat de la recherche-action en éducation et en renforçant la capacité des commissions scolaires et du ministère à tirer profit de la recherche existante, notamment dans les neurosciences.

2) Éviter les brassages de structures :

- a) Ne pas toucher aux structures du réseau pendant un premier mandat;
- b) Réaffirmer la fonction démocratique des commissions scolaires en tant que lieux de gouvernance de proximité qui permettent une prise en compte des réalités régionales dans la répartition des ressources;
- c) Tenir les élections scolaires en même temps que les élections municipales;
- d) Maintenir le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son rôle conseil tout en renforçant sa capacité d'animation publique et citoyenne autour des enjeux d'éducation;
- e) Alléger et rendre plus significative la reddition de comptes des commissions scolaires et des institutions du réseau de l'éducation.

3) Faire évoluer les programmes de formation :

- a) Assurer l'évaluation et la révision du *Programme de formation de l'école québécoise*, en revalorisant l'acquisition des connaissances tout en maintenant l'approche par compétence;
- b) Assurer l'implantation du cours d'histoire du Québec révisé obligatoire dès le primaire et au secondaire comprenant, notamment, l'histoire de la place des femmes au Québec;
- c) Remplacer le cours Éthique et culture religieuse par un cours de « citoyenneté québécoise »;
- d) Faire de la formation professionnelle une voie de formation normale en travaillant avec les commissions scolaires à multiplier les occasions pour les jeunes du secondaire de poursuivre en concomitance une formation professionnelle;
- e) S'assurer d'une concordance culturelle par l'établissement d'un corpus d'œuvres littéraires québécoises classiques à étudier par tous les élèves durant leurs études secondaires;
- f) Implanter un programme d'éducation sexuelle dans le cursus scolaire, encadré par des sexologues ou d'autres professionnels spécialisés.

4) Renforcer la formation des maîtres et valoriser la profession enseignante :

- a) Évaluer la pertinence d'ajouter une maîtrise qualifiante en enseignement de deux ans au baccalauréat en enseignement de quatre ans ou au baccalauréat spécialisé dans un domaine afin de permettre deux voies d'accès à la profession;
- b) Favoriser l'inscription, dans les facultés d'éducation, des meilleures étudiantes et des meilleurs étudiants;
- c) Rémunérer les stages des étudiants en enseignement;
- d) Valoriser le travail des enseignants du primaire et du secondaire afin de tenir compte de la lourdeur de leur tâche, tout en travaillant à l'amélioration de leurs conditions de travail;
- e) Travailler, avec les enseignantes et les enseignants, à définir une politique de développement professionnel du personnel enseignant, incluant une obligation pour chaque enseignant de se doter d'un plan de développement professionnel.

5) Une grande corvée pour faire reculer l'analphabétisme :

- a) Convier les organismes d'alphanétisation existants, les milieux de l'éducation, les partenaires socioéconomiques à se concerter pour établir un plan d'action concret de réduction de l'analphabétisme;

- b) Diminuer le taux d'analphabétisme au Québec :
- En investissant davantage afin de soutenir l'apprentissage de la lecture au primaire;
 - En investissant davantage dans l'éducation des adultes;
 - En augmentant les subventions aux organismes communautaires qui luttent contre l'analphabétisme et viennent en aide aux personnes analphabètes.

6) Assurer la continuité des services et faire de l'école un lieu de convergence :

- a) Adopter une politique de continuité des services et de convergence en éducation afin d'assurer le meilleur soutien possible aux élèves, notamment au moment de l'entrée à l'école ou lors du passage du primaire au secondaire, de la formation générale à la formation professionnelle, du secondaire au collégial ou du collégial à l'université.
- b) Établir des corridors de services afin d'assurer une continuité aux élèves et de faire converger les programmes offerts par le secteur public et l'économie sociale en matière de santé et de services sociaux, de lutte contre la pauvreté, de culture, de loisir et de sport, d'immigration et de francisation et de développement de la main-d'œuvre.

7) Valoriser la formation générale des adultes :

- a) Faciliter le suivi des élèves aux adultes ayant des troubles d'apprentissage en augmentant le personnel professionnel;
- b) Favoriser le développement des centres de formation pour les 16 ans et plus qui visent à répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes;
- c) Étendre à la formation générale des adultes les mêmes mesures d'évaluation, de concertation et de soutien que l'on accorde au secteur jeune, notamment en établissant un seuil maximal d'élèves par classe, en faisant suivre les cotes établies au secteur jeune et en augmentant le nombre de journées de planification.

5.2 UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La crise étudiante de 2012 a révélé de profondes tensions au sein des collèges et des universités. Encore aujourd'hui, des préoccupations importantes existent concernant le coût des études universitaires, le déploiement anarchique de l'offre de formation, la compétition pour l'effectif, la définition des priorités au sein des établissements et la prise en compte de l'intérêt de l'étudiant dans la gestion des programmes. Ces enjeux ne doivent pas pour autant nous faire oublier que nous avons construit au Québec, avec les cégeps, nos universités et nos instituts de recherche,

un outil remarquable de développement et d'ouverture sur le monde. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à agir non seulement pour apaiser les tensions existantes, mais également pour accroître la vitalité de l'enseignement supérieur et de la recherche au Québec.

1) Tendre vers la gratuité scolaire effective, de la maternelle à l'université :

- a) Reconnaître que la gratuité scolaire de la maternelle à l'université est un objectif légitime;
- b) Dans un premier mandat, mettre en place graduellement la gratuité scolaire pour tous;
- c) Réinvestir dans le programme d'aide financière aux études (AFE) afin de rattraper l'absence d'indexation des frais de subsistance des dernières décennies et d'atteindre la gratuité effective pour une proportion croissante d'étudiants.

2) Assurer la cohérence du système :

- a) Rétablir un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation distinct du ministère de l'Éducation et doté de l'expertise nécessaire à la supervision du développement de l'enseignement supérieur;
- b) Créer un conseil national des universités chargé d'évaluer la cohérence de l'offre de formation sur le territoire et l'efficacité des pratiques de gestion des universités au regard de l'intérêt étudiant;
- c) Revoir les règles de financement des universités et collèges afin de limiter la « course à l'effectif » et de favoriser la collaboration entre les établissements et les ordres d'enseignement;
- d) Simplifier la reddition de comptes en faisant de la planification stratégique des collèges, des universités et du ministère l'instrument principal pour assurer leur imputabilité publique.

3) Assurer une formation centrée sur l'étudiant et sa réussite éducative :

- a) Favoriser le maintien de l'offre de formation universitaire et collégiale, et le maintien de pôles d'excellence dans toutes les régions du Québec;
- b) Accorder l'exclusivité ou la quasi-exclusivité de programmes d'études techniques à des collèges;
- c) Modifier la loi sur les établissements privés pour éviter la concurrence de collèges privés non subventionnés qui offrent des programmes techniques sans tenir compte de l'impact sur les autres établissements;

- d) Donner la priorité, au sein des universités et collèges, à l'évaluation continue et à la révision périodique des programmes d'études, afin d'offrir aux étudiants une formation centrée sur leurs besoins;
- e) Réinvestir pour assurer l'actualisation des programmes d'études collégiales;
- f) Réaffirmer l'importance de la formation générale au collégial et maintenir le nombre d'heures d'enseignement dédié à la philosophie, à la littérature et à la langue d'enseignement, à la langue seconde et à l'éducation physique;
- g) Réaffirmer le rôle central du collégial dans le développement de citoyens responsables, la transmission des acquis de la culture, l'ouverture sur le monde et l'exercice de l'esprit critique;
- h) Ajouter un cours d'histoire du Québec contemporain obligatoire à la formation générale dans le programme collégial;
- i) Favoriser la liberté d'expression individuelle et collective, notamment en contexte de grève, en mettant les « grèves » étudiantes à l'abri des injonctions.

4) Faire de l'enseignement supérieur québécois le pôle d'attraction privilégié de la jeunesse francophone du monde :

- a) Multiplier au sein de la Francophonie les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur, et favoriser la mobilité étudiante, le développement de réseaux de chercheurs et la diffusion de la recherche;
- b) Remplacer le soutien financier actuellement offert aux étudiants hors Québec par un programme unique destiné à tous ceux et à toutes celles qui souhaitent étudier en français au Québec, et sélectionner les étudiants hors Québec en fonction de leurs aptitudes académiques;
- c) Assurer aux étudiants étrangers, jusqu'à concurrence du budget actuel, un soutien en fonction de leurs besoins financiers;
- d) Encourager les étudiantes et étudiants étrangers à rester au Québec après avoir obtenu leur diplôme, en permettant à tout étudiant ayant payé davantage qu'un étudiant québécois pour ses études de bénéficier d'un crédit d'impôt sur son revenu;
- e) Favoriser les inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités et les cégeps en région et dans les programmes où la demande du marché du travail est forte.

5) Adopter une politique nationale de la recherche et de l'innovation :

- a) Miser également sur l'innovation sociale et industrielle, en accordant une place importante à la formation de la relève scientifique, à l'utilisation de son plein potentiel, à la diffusion de la recherche et au transfert des connaissances;

- b) Porter à 3 % du PIB les investissements québécois en recherche et en développement;
- c) Cultiver, chez les jeunes du secondaire et du collégial, un goût pour la science et les carrières scientifiques;
- d) Favoriser la diffusion de la recherche en soutenant davantage les organismes de vulgarisation scientifique, l'accès libre à la recherche financée par l'État et les activités des organismes de transfert;
- e) Renforcer le financement de la recherche au collégial et mieux soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie;
- f) Soutenir la recherche de pointe sur le Québec en créant un réseau de chaires d'excellence et des bourses à l'intention des jeunes chercheurs en études québécoises;
- g) Soutenir la réforme du doctorat afin que ceux qui poursuivent des études avancées acquièrent les compétences et expériences qui les préparent à une vie professionnelle en dehors de l'université, que ce soit au sein du secteur privé, du secteur public ou de l'économie sociale;
- h) Renforcer les liens entre les universités et le secteur public en implantant un programme de séjour dans la fonction publique pour les professeurs et les chercheurs postdoctoraux, un programme de séjour universitaire pour les employés du secteur public et un programme de recrutement de la fonction publique visant les titulaires d'un doctorat;
- i) Favoriser le français langue de la recherche, notamment en s'assurant que les fonds subventionnaires encouragent la formation de réseaux de recherche au sein de la Francophonie et en soutenant davantage la publication de travaux de recherche et de vulgarisation en français.

5.3 AGIR POUR LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX : LE SYSTÈME PUBLIC COMME PILIER DE L'ÉQUITÉ SOCIALE

Le système de santé du Québec est malade. Il est nécessaire aujourd'hui d'opérer un virage fort après près de 15 ans de mauvais soins par les médecins du gouvernement libéral. Au Parti Québécois, nous croyons à la prévention, à la décentralisation des services dans les régions et à la valorisation des professionnels de la santé et des services sociaux, tels que les infirmières et infirmiers, les pharmaciennes et pharmaciens, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales ainsi que les psychologues. L'ampleur des sommes allouées en santé par les Québécois exige que cet argent soit géré avec une immense rigueur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Afin de recentrer la gestion du système de santé public autour du patient, le Parti Québécois s'engage à :

1) Rétablissement l'influence du citoyen, tout en évitant les grandes réformes de structures :

- a) Examiner les possibilités de décentralisation du réseau de la santé et des services sociaux, en donnant la priorité au retour de la participation citoyenne;

- b) Instaurer une approche « Patient partenaire » en santé et en services sociaux.

2) Faire de la prévention et de la promotion des saines habitudes de vie les pierres angulaires de notre stratégie en santé :

- a) Favoriser l'éducation à l'alimentation saine dès le plus jeune âge;
- b) Travailler à réduire la place du sucre ajouté dans l'alimentation, particulièrement pour les boissons sucrées, par le biais de la fiscalité et d'une meilleure information au consommateur quant à ses effets nocifs et à sa présence dans les aliments;
- c) Lutter contre les « déserts alimentaires » qui touchent particulièrement les communautés défavorisées où l'accès à des aliments frais demeure difficile, et mettre en place des incitatifs visant à encourager la consommation d'aliments frais, sains et, de préférence, de production québécoise;
- d) Encourager la pratique d'activités physiques chez les adultes par le biais d'incitatifs fiscaux et d'un soutien aux entreprises;
- e) Compléter la loi sur le tabac en introduisant un registre des produits du tabac et le paquet neutre;
- f) Offrir une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) à tous les étudiants de quatrième année du secondaire.

3) Rendre le système de santé et de services sociaux plus accessible et plus performant :

- a) Répartir de façon équitable, en tenant compte des besoins populationnels, entre tous les hôpitaux, CLSC et CHSLD d'un même CISSS/CIUSSS, les pouvoirs décisionnels et les ressources nécessaires à la création et au maintien d'équipes multidisciplinaires;
- b) Valoriser le rôle des infirmières, des infirmiers et des autres professionnels de la santé afin qu'ils puissent utiliser leurs pleines compétences sans dépendre des médecins pour agir;
- c) Évaluer la possibilité que chaque famille québécoise qui le souhaite puisse avoir accès à un infirmier ou à une infirmière de famille pouvant la suivre à long terme;
- d) Revoir le partage des compétences en santé et octroyer davantage d'autonomie aux professionnels de la santé autres que les médecins;
- e) Étendre à l'ensemble du Québec le modèle de clinique sans médecin destinée aux petites urgences, en permettant aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS ou superinfirmières) d'y exercer de façon autonome, selon le modèle de la coopérative SABSA;

UN PLAN SOLIDE. ZÉRO SLOGAN.

PROGRAMME DU
PARTI QUÉBÉCOIS

- f) Dans les secteurs où il n'y a pas de groupes de médecine de famille (GMF), faire des CLSC un lieu de dispensation de services par les IPS afin de complémenter l'offre de services en première ligne;
- g) Donner une assurance de services médicaux disponibles les soirs et les fins de semaine, pour diminuer les recours inutiles et coûteux aux urgences des hôpitaux;
- h) Implanter la prise de rendez-vous centralisée pour les cliniques médicales, afin de favoriser l'accès;
- i) Revenir à un financement public de la procréation médicalement assistée, tout en établissant des balises plus strictes;
- j) Assurer l'accès aux soins de psychothérapie brève;
- k) Rémunérer les internats en psychologie;
- l) Investir massivement en soutien à domicile afin de mieux prendre soin des malades chroniques, adultes et âgés, et de diminuer les recours inutiles et coûteux aux urgences;
- m) Déterminer une liste de services essentiels dans une charte des droits et libertés des aînés;
- n) Instaurer des logements sociaux supervisés pour les malades chroniques et les personnes avec des problèmes de santé mentale;
- o) Développer une politique d'emplois sociaux spécifiques aux personnes avec déficience intellectuelle, autisme ou problème de santé mentale;
- p) Créer un fonds d'indemnisation, à même les revenus des fabricants pharmaceutiques inscrits à la liste de la RAMQ, dédié à la recherche et au remboursement de médicaments pour les maladies rares. (provenant, par exemple, d'un faible pourcentage des ventes);
- q) Améliorer la satisfaction de tout le personnel de la santé, incluant les médecins, par un programme de soutien à la pratique et d'évaluation de l'amélioration des résultats pour les patients (exemple de la Colombie-Britannique);
- r) Implanter un « Portail Santé » pour mieux informer les citoyens sur leur santé et centraliser l'information sur les ressources disponibles;
- s) Rendre transparents les indicateurs d'accès (temps d'attente) et de qualité des services des établissements;
- t) Inverser la présomption de don d'organe, en présumant que tout résident majeur du Québec, à son décès, est un donneur d'organes, sauf dans le cas où celui-ci a, de son vivant, exprimé son refus en s'inscrivant à un registre de refus de don d'organes administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ); imprimer la décision sur la carte d'assurance maladie et assurer, au décès, le respect de la volonté du défunt.

4) Assurer une rémunération juste pour les médecins :

- a) Geler l'enveloppe totale de la rémunération des médecins pour une période de 4 ans, après quoi sa croissance suivra les augmentations consenties aux autres salariés du secteur public;
- b) Abolir le droit à l'incorporation des médecins;
- c) Réviser les ententes avec les fédérations médicales par le biais de nouvelles négociations ou de façon unilatérale, si cela s'avère nécessaire;
- d) Faire en sorte que les diplômés en médecine qui décident de pratiquer hors du Québec moins de 10 ans après la fin de leurs études remboursent en totalité ou en partie les coûts liés à leur formation;
- e) Revoir les modalités de rémunération des médecins afin d'assurer la prise en charge des patients d'un territoire donné, de favoriser le travail interdisciplinaire et le suivi des malades chroniques;
- f) Créer un système d'audit des pratiques médicales et confier à l'INESSS les ressources nécessaires à l'évaluation continue de la performance du système de rémunération des médecins;
- g) Donner à la RAMQ le pouvoir de réviser périodiquement le financement de certains actes ou de certaines activités médicales, afin d'encourager la hiérarchisation et la pertinence des services rendus.

5) Établir la transparence et l'efficacité dans la chaîne du médicament :

- a) Revaloriser le rôle des pharmaciens, accroître la transparence et encadrer les honoraires chargés;
- b) Revoir le mode de rémunération des pharmaciens pour notamment favoriser les interventions associées à une utilisation plus judicieuse des médicaments (par exemple, une révision de la médication);
- c) Bonifier les ressources et les pouvoirs de l'INESSS afin de déterminer la véritable valeur ajoutée des médicaments, d'assurer l'évaluation continue des pratiques de prescription des médecins et d'appuyer la formation continue des médecins et des pharmaciens;
- d) Renforcer les pare-feux protégeant les médecins et pharmaciens de l'influence des pharmaceutiques, notamment dans la formation continue;
- e) Évaluer la pertinence de créer une société d'État nommée « Pharma-Québec », qui serait chargée de l'approvisionnement sûr et au meilleur coût en médicaments de qualité en utilisant l'achat groupé, les appels d'offres et d'autres techniques;
- f) Évaluer la pertinence d'implanter un régime public universel et mesurer les coûts et les bénéfices liés à la cohabitation des assurances publiques et privées.

5.4 DONNER DES CHANCES À TOUTES LES PERSONNES VULNÉRABLES DU QUÉBEC

Alors que des problèmes sociaux tels que la négligence envers les enfants et la violence à l'endroit des aînés s'alourdissent, la bureaucratie et les contraintes administratives imposées aux professionnels sont en croissance. Il est important de donner à ces acteurs tous les moyens nécessaires, en assainissant la gestion et en s'assurant de leur fournir une formation continue et adéquate qui sera garante de la qualité des services dispensés.

1) Intervenir le plus tôt possible auprès des enfants à risque de négligence ou de délinquance :

- a) Consolider les initiatives d'aide à la stimulation précoce, de concert avec le réseau des centres de la petite enfance et les organismes communautaires;
- b) Effectuer un dépistage précoce des enfants ayant des comportements dérogatoires pour prévenir la délinquance;
- c) Intensifier la prévention auprès des familles qui sont à risque de présenter de la négligence ou de la maltraitance envers les jeunes enfants.

2) Soutenir nos jeunes en difficulté :

- a) Mettre en place, dans tout le Québec, un programme visant à contrer l'exploitation sexuelle et la traite d'adolescentes et d'adolescents;
- b) Rétablir le niveau de ressources des centres jeunesse pour bonifier les services aux jeunes en difficulté, et se donner une cible nationale de réduction de la négligence;
- c) Mieux accompagner les jeunes de 18 ans qui vivent la transition entre le centre jeunesse et la vie d'adulte, et s'assurer d'un suivi fréquent avec eux;
- d) Mieux soutenir les initiatives d'exploration des métiers et de formation au travail.

3) Favoriser une meilleure intégration sociale des gens aux prises avec une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) :

- a) Accroître le dépistage en matière de DI et de TSA et réduire le temps d'attente pour l'accès aux services;
- b) Réinvestir dans les interventions comportementales intensives auprès de la clientèle de 2 à 12 ans vivant avec un TSA;
- c) Mieux soutenir les familles d'enfants ayant une DI ou un TSA, en leur offrant plus de répit et d'accompagnement pour éviter leur épuisement;

- d) Développer et bonifier l'offre d'activités de jour significatives et valorisantes, afin de favoriser le maintien des acquis pour les personnes de 21 ans et plus (fin de la scolarisation) ayant une DI ou un TSA;
- e) Assurer, pour les adultes, l'accès à l'évaluation pour le spectre de l'autisme, la déficience intellectuelle et toute autre difficulté reliée à la diversité neurologique;
- f) Poursuivre les campagnes de sensibilisation sur la diversité neurologique.

4) Offrir des services mieux adaptés aux personnes aux prises avec une problématique de santé mentale et à leurs proches :

- a) Créer un poste de ministre délégué à la Santé mentale qui sera responsable de l'élaboration et de l'application de la politique nationale;
- b) Revoir la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui afin d'améliorer la protection tant du public que de l'usager, tout en s'assurant du respect de ses droits;
- c) S'assurer d'une meilleure concertation des différents établissements, organismes et intervenants, tant dans l'échange d'information que dans la dispensation des services;
- d) Renforcer les initiatives de suivi intensif dans le milieu auprès de personnes souffrant de problèmes chroniques de santé mentale, afin de favoriser leur intégration sociale et économique et de diminuer le risque de nouvelles hospitalisations et d'itinérance;
- e) Assurer l'accès à des soins de 2e et de 3e lignes adéquats, notamment par des psychologues, psychiatres, « superpsychologues » et médecins généralistes formés à cette fin dans toutes les régions du Québec, et qu'ils soient couverts par la RAMQ;
- f) Fournir un soutien éducatif et psychologique adéquat à l'entourage des patients et des patientes en santé mentale;
- g) Développer des centres de jour accessibles dans chaque région du Québec afin d'offrir un milieu de vie adapté à la clientèle;
- h) Favoriser le maintien et la création de plateaux de travail, afin d'offrir des perspectives d'emploi auprès de la clientèle adulte.

5) S'assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et les ressources nécessaires à la dispensation de services :

- a) Revaloriser le rôle des ressources de type familial (familles d'accueil), qui sont essentielles au fonctionnement du réseau et actuellement en état de grande pénurie, afin d'en faciliter le recrutement;

- b) Décloisonner les ressources du réseau afin que les usagers qui doivent être placés en famille d'accueil, en centre de réadaptation ou en ressource spécialisée le soient en fonction de leur lieu de résidence plutôt qu'en fonction de leur région;
 - c) Favoriser les formations communes des professionnels qui interviennent auprès de clientèles communes, peu importe leur réseau d'affiliation (communautaire, santé et services sociaux, sécurité publique, enseignement).
- 6) **Consacrer des ressources pour soutenir le développement, l'implantation ou la poursuite de programmes «hors murs» en santé mentale, tels les Voix oubliées, les Impatients, les Entendeurs de voix, les Pairs-aidant, Arrimage et les groupes de participation sportive. Ceci afin de sortir les patients de leur isolement, de réduire la fréquence et la durée des visites à l'hôpital.**
- a) Augmenter considérablement la présence d'intervenants (infirmières, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, etc.) en santé mentale dans les écoles et intensifier les liens avec les intervenants jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que le nombre d'intervenants psychosociaux dans les services généraux d'accueil et du suivi adulte des CLSC.

5.5 LES JEUNES ET LES AÎNÉS : CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR BIEN VIVRE

Le Québec est une société riche en talents. Toutefois, notre société pourrait bénéficier encore davantage de ses savoirs et de ses énergies si nous pouvions relever le défi de la collaboration intergénérationnelle avec plus d'audace. Au moment où la génération qui aura vécu et porté la modernisation du Québec se tourne vers la retraite, de nouvelles générations se lancent sur ces bases avec des ambitions globalisées. Au Parti Québécois, c'est une culture de coconstruction du Québec de demain que nous désirons valoriser. Au-delà des mesures concrètes à mettre en place et des mécanismes à instaurer, il nous faut changer les mentalités et instaurer une dynamique d'implication et de collaboration intergénérationnelles.

1) Introduire une « clause impact » pour les jeunes et les aînés dans un processus législatif :

- a) Mesurer l'impact des lois et des politiques sur les jeunes et les aînés, et rendre publics les documents décrivant ces impacts;
- b) Inclure des représentants de chaque groupe concerné dans l'étude des impacts;
- c) Favoriser et cultiver les échanges entre les différents groupes, pour la mise en commun de leurs intérêts et l'édition des nécessaires compromis.

2) Promouvoir une culture d'échanges entre les générations :

- a) Soutenir l'aménagement de lieux de vie partagés, tels que les maisons intergénérationnelles ainsi que des résidences pour étudiants et aînés ainsi que le développement d'un réseau de CPE et de CHSLD jumelés avec des espaces communs;
- b) Adopter des mesures incitatives pour allonger le temps de participation à la vie économique et sociale dans le monde du travail, à un rythme qui convient à l'épanouissement des plus âgés, tout en permettant, tôt dans le processus, un transfert de responsabilités vers les jeunes;
- c) Favoriser le transfert des savoir-faire d'une génération à l'autre afin de réussir l'intégration des jeunes au marché du travail sans perte de productivité;
- d) Inciter le partage du temps de travail entre les générations;
- e) Mettre en œuvre une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études;
- f) Valoriser les retraitées et retraités qui souhaitent être les partenaires privilégiés dans l'offre des services communautaires répondant à de nombreux besoins;
- g) Intensifier le soutien aux proches aidantes et aux aidants naturels.

3) Valoriser la concertation et la participation des jeunes à l'aide du principe « par et pour les jeunes » :

- a) Remettre sur pied, de concert avec les jeunes de 35 ans et moins, des instances aptes à assurer les missions « par et pour les jeunes », auparavant assumées par le Conseil permanent de la jeunesse, les forums jeunesse et la Table de concertation des forums jeunesse régionaux;
- b) Établir le principe « par et pour les jeunes » comme assise de ces organismes;
- c) Garantir la viabilité financière des organismes par l'État;
- d) Associer ces organismes aux autres acteurs, déjà présents ou à venir, dans le cadre de la reconstruction des instances de concertation régionales.

4) Assurer aux aînés et aux personnes handicapées la plus grande qualité de vie possible :

- a) Revoir les mécanismes de financement des services et des soins à domicile pour assurer un financement adéquat privilégiant l'autonomie;
- b) Étendre le réseau de services à domicile publics en s'appuyant aussi sur les entreprises d'économie sociale;

- c) Investir les sommes nécessaires pour développer un réseau de soins à domicile de qualité et mettre en place des mesures permettant de soulager les proches aidants, par une reconnaissance de leur travail et en leur offrant des mesures de soutien et de répit;
- d) Donner une voix aux aînés pour leur permettre de mieux contribuer à la définition du Québec de demain;
- e) Mettre en place des mesures visant le signalement de toute forme de violence à l'endroit des aînés et à soutenir de façon appropriée ceux qui en sont victimes;
- f) Soutenir le développement de logements pour personnes âgées, notamment dans les habitations sociales adaptées et les résidences intergénérationnelles;
- g) Assurer la qualité des soins et des services dans tous les milieux d'hébergement, qu'ils soient privés ou publics;
- h) Instaurer des mesures de contrôle et de suivi de la qualité des soins, de façon à assurer la sécurité et la dignité de nos aînés;
- i) Réglementer davantage le secteur privé qui accueille des aînés en perte d'autonomie, et l'assujettir aux mêmes règles et pratiques que celles qui prévalent dans le secteur public;
- j) Favoriser l'adoption de politiques d'aménagement et d'urbanisme permettant la construction ou l'agrandissement d'immeubles résidentiels abordables destinés aux aînés dans des zones situées près des services pertinents (loisirs, santé, culte, etc.).
- k) Assurer des services respectueux des droits et de la dignité des résidents en CHSLD.

5.6 UNE SOCIÉTÉ JUSTE, PACIFIQUE ET SÉCURITAIRE

La justice, la paix et la sécurité sont des composantes essentielles d'une vie sociale et communautaire riche, fondée sur l'égalité des chances et la qualité de vie pour tous. Au cours des dernières décennies, le Québec a fait des pas importants dans cette direction. Ainsi, on peut y constater une baisse significative du nombre et de la gravité tant des conflits sociaux et interpersonnels que de la délinquance. On peut certainement s'en réjouir, mais les Québécois sont toutefois en droit de s'attendre à encore mieux d'eux-mêmes et de leurs institutions. En effet, bon nombre d'obstacles se dressent encore sur le chemin de la justice, de la paix et de la sécurité. Ainsi, le Québec est confronté à des risques en matière de sécurité publique, qui vont de la petite criminalité aux crimes sexuels en passant par le terrorisme duquel le Québec n'est pas à l'abri (comme l'ont rappelé les attentats du Métropolis, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la Mosquée de Québec). Dans ce contexte, nous devons redoubler d'ardeur pour assurer la sécurité des Québécois en nous attaquant autant aux causes qu'aux effets de la criminalité.

C'est pourquoi, dès son élection, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à :

1) En matière de prévention :

- a) S'assurer que la législation, tant civile que criminelle, reste en phase avec l'évolution de notre société;
- b) Élaborer et mettre en œuvre une politique qui visera tant à diminuer la quantité et la gravité des conflits sociaux, des conflits interpersonnels et des actes de délinquance qu'à augmenter les sentiments de justice, de paix et de sécurité au sein de notre société et de nos communautés;
- c) Mettre en place des programmes de promotion et d'éducation aux valeurs de démocratie, de justice, de solidarité, de paix et de sécurité;
- d) Encourager davantage les démarches de prévention, telles les tournées d'information sur les conséquences d'un casier judiciaire, dans les maisons de jeunes;
- e) Reconnaître et soutenir le travail de proximité, les différentes formes de médiation sociale et le travail de rue comme façons de contribuer à l'amélioration de la paix et de la sécurité dans les communautés;
- f) Veiller à la mise en vigueur partout au Québec d'un programme similaire à ceux déjà en place, un programme qui permet aux citoyens d'être mieux outillés pour se protéger contre différents risques associés à leur sécurité (ex. : délinquance, déplacements, incendies);
- g) Adopter des mesures pour prévenir et lutter contre toute forme de violence, notamment celle envers les femmes, les enfants, les aînés et les personnes vivant avec un handicap;
- h) Lutter contre les agressions à caractère sexuel :
 - Mettre en place une stratégie pour contrer la violence sexuelle;
 - Soutenir des mesures de prévention et de sensibilisation dans les écoles afin de lutter contre les agressions à caractère sexuel;
 - Favoriser le retour des cours d'éducation sexuelle dans les écoles;
 - Sensibiliser les intervenants judiciaires à la violence sexuelle;
 - Soutenir les organismes communautaires qui interviennent dans le milieu de la prostitution;
 - Effectuer une campagne nationale de sensibilisation sur la notion de « consentement sexuel », le harcèlement sexuel, le sexisme ordinaire et la culture du viol.
- i) Adopter une politique globale de lutte contre les crimes sexuels prévoyant entre autres une meilleure formation des policiers qui mènent des enquêtes liées à ces crimes et des juges qui entendent des causes de crimes sexuels, ainsi qu'une meilleure collaboration des policiers avec les groupes de défense des victimes;
- j) Investir davantage pour contrer la cybercriminalité et la cyberintimidation;

- k) Combattre vigoureusement toutes les formes de radicalisation violente et de terrorisme;
- l) Favoriser les libertés d'expression, de choix, d'opinion, de penser et d'affiliation en encadrant le militantisme physique et virtuel, en reconnaissant les phénomènes d'hameçonnage et de radicalisation visant à leur nuire, en encourageant les discours nuancés et en dénonçant tout attentat visant à nuire à cette liberté d'expression;
- m) Mieux soutenir la recherche liée à la robotisation pouvant être utile en matière de sécurité publique;
- n) Valoriser et mieux soutenir les métiers liés à la prévention ou au maintien de l'ordre (travailleurs sociaux, policiers, gardiens de prison, etc.).

2) En matière de renseignement et de police :

- a) S'assurer que les services de renseignement criminel et/ou antiterroriste, de même que les corps policiers, demeurent respectueux de la dignité et des droits des personnes et évitent toute forme de profilage social, ethnoculturel et/ou racial dans le cadre de l'exécution de leurs mandats;
- b) Veiller à ce que les cégeps concernés et l'École de police offrent une formation de base de qualité aux futurs policiers concernant les nouvelles réalités socioculturelles au Québec, et à ce que les corps policiers assurent une formation continue des policiers à ces sujets;
- c) Veiller à ce que les corps policiers resserrent leurs méthodes de sélection et améliorent la supervision de leurs policiers afin de prévenir tout risque de dérapage lors d'opérations policières;
- d) Offrir une couverture de protection policière équitable et adéquate sur tout le territoire, notamment afin de diminuer les vols en milieu agricole;
- e) Continuer à miser sur le modèle de police professionnelle de proximité;
- f) Reconnaître et soutenir le travail des policiers qui agissent en tant qu'agents sociocommunautaires et celui fait par les civils qui agissent comme agents de relation communautaire au sein des corps policiers;
- g) Favoriser la création et le maintien d'équipes mixtes policiers-travailleurs sociaux;
- h) Outiller nos forces policières afin qu'elles soient plus performantes face à certaines réalités (ex. : cybercriminalité, vol d'identité, personnes disparues, personnes illégalement en liberté);
- i) Mettre à la disposition des corps policiers un registre des armes à feu performant;
- j) Dans les cinq ans suivant son adoption, évaluer l'efficacité de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu et étudier les possibilités de l'améliorer;

- k) Mieux protéger les lieux de culte, les lieux de rassemblements politiques et les autres lieux de grands rassemblements publics pouvant être pris pour cibles;
- l) Mettre en place un cadre réglementaire qui fasse en sorte que les amendes liées à la sécurité routière servent d'abord à cette fin et non comme moyen, pour les administrations publiques, d'obtenir des revenus additionnels;
- m) Augmenter l'étendue de la compétence et les ressources du Bureau des enquêtes indépendantes;
- n) S'assurer que les opérations menées par le Bureau des enquêtes indépendantes soient éventuellement assurées entièrement par des civils afin d'éviter que des policiers ou d'anciens policiers enquêtent sur d'autres policiers.

3) En matière judiciaire :

- a) Améliorer la confiance qu'ont les citoyennes et les citoyens envers les institutions du système de justice :
 - en s'assurant de la rigueur et de la célérité de l'exercice judiciaire;
 - en enchâssant dans le programme d'éducation à la citoyenneté un volet portant sur les grands principes du droit et de notre système judiciaire, ainsi que sur leurs droits et devoirs;
 - en facilitant la participation des citoyens à la mise en œuvre de la justice lorsqu'ils agissent en tant que témoins ou jurés.
- b) Valoriser la justice participative et les modes alternatifs de règlement des conflits, notamment en favorisant la médiation citoyenne, la médiation civile et familiale ainsi que la médiation à la Division des petites créances;
- c) Renforcer l'accès à la justice en diminuant ses coûts et ses délais;
 - Tenir un sommet sur l'accès à la justice afin de doter le Québec d'une vision complète d'un système de justice transparente, juste, efficace et accessible;
 - Tout faire pour que cessent rapidement les libérations sans procès d'accusés causées par des délais;
 - Procéder à l'embauche de procureurs, de juges et de greffiers;
 - Instaurer la gratuité de l'exécution des jugements de la Cour des petites créances;
 - Poursuivre la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, de manière à couvrir davantage la classe moyenne;
 - Encourager le recours aux modes de prévention et de règlement des différends, entre autres en étendant la gratuité de la médiation aux couples avec enfants souhaitant éviter une séparation;
 - Créer un service « Info-Justice » sur le modèle de la ligne Info-Santé, afin de donner de l'information juridique et d'orienter les citoyens vers les services adéquats;
 - Rendre gratuite et libre d'accès la totalité de l'information juridique détenue par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ);
 - Soutenir un centre de justice de proximité dans chaque région;

- Consacrer, dans le Code de procédure civile, la responsabilité du juge de rétablir l'équilibre entre les parties lorsque l'une d'elles, ayant plus facilement accès aux services d'un avocat, utilise davantage de procédures.
- d) Moderniser le système de justice :
 - Implanter la numérisation des procès civils, le recours généralisé aux notifications par moyens technologiques et l'accès à Internet haute vitesse dans tous les palais de justice;
 - Démocratiser davantage le Barreau, par l'octroi d'un plus grand pouvoir aux sections régionales et par la clarification des pouvoirs du CA, eu égard au bâtonnat;
 - Instaurer un régime uniifié de nomination des juges et des membres des tribunaux administratifs, et un mécanisme de renouvellement encadré pour mettre fin aux nominations partisanes;
 - Rejeter toute restriction supplémentaire de la liberté d'expression en général et de la liberté de critiquer les religions en particulier;
- e) Effectuer une réforme du droit de la famille, en considérant les recommandations du rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille, lequel comporte comme principes :
 - Une vision inclusive et adaptée à la diversité des familles et des couples d'aujourd'hui;
 - L'intérêt et les droits des enfants, qu'il importe le modèle de leur cellule familiale, comme fondements du droit de la famille;
 - La responsabilité commune des conjoints à l'égard de leurs enfants, qu'il importe le type de leur union;
 - Un respect accru de l'autonomie et de la liberté contractuelle des couples sans enfant;
 - Des justiciables éclairés sur leurs droits et obligations;
 - Une justice familiale accessible.
- f) Revoir les règles de copropriété pour assurer la pérennité de ce mode d'habitation;
- g) En matière criminelle, prendre le virage de la justice restauratrice mettant ainsi l'accent sur le développement de formes de justice qui :
 - Permettent aux victimes d'avoir une place accrue dans le processus judiciaire et aux sentences de prendre davantage en compte leur réalité ;
 - Ouvrent la porte à une possible réconciliation entre les parties impliquées.
- h) S'assurer que l'incarcération demeure une mesure de dernier recours.;

4) En matière de soutien aux victimes d'actes criminels :

- a) Bonifier l'aide aux victimes d'actes criminels, par exemple en cessant de détourner, au profit de l'austérité, les sommes du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels;

- b) Adopter des mesures favorables aux victimes, particulièrement aux victimes de crimes sexuels, comme le renforcement de l'obligation de les informer et de les accompagner tout au long du processus, de la plainte à la police à la sortie de prison de l'agresseur;
- c) S'assurer de l'adéquation entre les besoins réels de soutien de la part des victimes directes et indirectes d'actes criminels et l'offre de services offerts par les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- d) Publiciser l'existence des services offerts par les CAVAC.

5) En matière de réhabilitation des personnes contrevenantes :

- a) Exiger du gouvernement fédéral que le Québec soit soustrait de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents afin qu'il puisse renforcer son modèle original d'intervention axé sur la réhabilitation des jeunes contrevenants;
- b) Fonder l'action du système correctionnel québécois sur une approche de la réhabilitation des personnes contrevenantes qui vise à ce qu'elles ne récidivent plus en les aidant à se réintégrer tant dans la société que dans la communauté, à se développer au plan personnel et à se réconcilier autant que possible avec les autres parties mises en cause par leur délit, tout en exerçant auprès d'elles un encadrement humain, rigoureux et sécuritaire en milieu ouvert, semi-ouvert ou fermé;
- c) Adopter des mesures pour renforcer la sécurité dans les prisons et autour de leurs espaces aériens pour ainsi éviter l'entrée de drogues par drone et les évasions en hélicoptère;
- d) Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que la Loi sur le casier judiciaire soit modifiée de telle sorte que :
 - Le concept de « suspension du casier judiciaire » soit remplacé par celui de « réhabilitation sociale »;
 - Les modalités d'accès à cette « réhabilitation sociale » soient simplifiées et moins onéreuses;
 - Les conséquences de son obtention soient plus significatives.

6) En matière de sécurité des déplacements, de sécurité incendie et de sécurité civile :

- a) Améliorer l'état des routes, renforcer les normes de sécurité liées à la qualité des véhicules sur la route, promouvoir la conduite sécuritaire et favoriser un meilleur partage de la route entre piétons, cyclistes, automobilistes, camionneurs, etc.;

- b) Intensifier la prévention et la répression en matière de conduite avec les facultés affaiblies, en accordant une attention particulière à la conduite sous l'effet de drogues;
- c) Améliorer la coordination lors des tempêtes d'hiver afin d'assurer des interventions plus rapides;
- d) Veiller à l'amélioration de la formation tant des pompiers professionnels que volontaires;
- e) S'assurer de la mise à jour des différents plans d'urgence en lien avec la sécurité civile;

5.7 FÉMINISME ET COMMUNAUTÉ LGBT

Les femmes sont encore sujettes à de nombreuses formes de discrimination, malgré les immenses progrès accomplis depuis quelques décennies. De plus, même si de nouveaux droits ont été acquis ces dernières années, il reste beaucoup à faire sur le plan de l'intégration des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT) dans notre société. Un gouvernement du Parti Québécois :

- a) Mettra en œuvre la parité hommes-femmes au Conseil des ministres et dans tous les conseils d'administration des organisations gouvernementales et paragouvernementales;;
- a) S'attaquera à la discrimination systémique envers les femmes en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes dans tous ses programmes, toutes ses politiques, tous ses ministères et toutes ses instances décisionnelles;
- b) Examinera l'opportunité d'instaurer un congé de maternité pour les députées et un programme d'aide à domicile visant à soutenir les élues et les élus ayant de jeunes enfants dans leurs tâches familiales pendant leur absence;
- c) Soutiendra les programmes de formation à la démocratie et à la diversité de représentation, afin d'accroître leur présence et leur accessibilité;
- d) Favorisera la participation des femmes à la vie politique scolaire, municipale et nationale;
- e) Réactualisera et assurera la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale, particulièrement dans les milieux non syndiqués et les entreprises à charte fédérale;
- f) Adoptera une véritable politique nationale pour le plein respect des droits et de lutte contre les discriminations vécues par les personnes LGBT;
- g) S'assurera que l'État, ses ministères et tous les organismes publics adoptent des politiques et des mesures afin de garantir le plein respect des droits des personnes LGBT;

- h) Intensifiera la lutte contre l'homophobie, que ce soit à l'école, dans les milieux de travail ou dans le sport professionnel et amateur;
- i) Mettra en place des mesures efficaces de prévention du suicide pour les adolescents qui découvrent leur homosexualité.

5.8 DONNER DE L'OXYGÈNE AUX FAMILLES

Le Parti Québécois souhaite soutenir les familles et favoriser leur diversité. Il veut aussi aider ceux et celles qui, sans soutien, ne peuvent pas en fonder une. La famille constitue le terreau de l'être humain et du citoyen. C'est là qu'il reçoit sa première éducation, ses valeurs, son identité. Une famille saine engendre des êtres empathiques et généreux qui contribuent à l'émancipation collective et à la vie publique.

1) Mieux soutenir les familles :

- a) Mettre en place des mesures progressives ciblées afin d'accroître le pouvoir d'achat des familles, de la classe moyenne et des plus démunis;
- b) Faire passer le congé de paternité de 5 à 8 semaines;
- c) Accroître le taux de couverture du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), de 70 % à 75 % pour la paternité et la maternité, et de 55 % à 60 % pour les prestations parentales;
- d) Modifier le Régime québécois d'assurance parentale afin que les parents adoptants bénéficient des mêmes droits que les parents biologiques;
- e) Hausser substantiellement le financement des maisons de naissance pour permettre à plus de femmes de profiter de ce service personnalisé;
- f) Mettre sur pied un programme d'appui à l'acquisition d'une propriété ou d'un logement familial pour les familles défavorisées et de la classe moyenne;
- g) Incrire dans la Loi sur les normes du travail des congés pour obligations familiales;
- h) Créer un programme d'appui à l'aménagement d'espaces intergénérationnels permettant aux parents âgés et aux petits-enfants de vivre à proximité;
- i) Appuyer les initiatives locales permettant aux enfants de familles à faible revenu de profiter de vacances de qualité;
- j) Réviser les mesures visant à concilier travail et famille par un comité composé de représentants du monde patronal, des syndicats, de parents et d'experts des ministères de la Famille, du Travail, des Transports, de l'Éducation et de la Santé.

2) Assurer l'égalité des chances à l'aide d'un réseau fort de CPE :

- a) Garantir une place en garderie à chaque enfant du Québec, si tel est le désir de ses parents, et ainsi faire du slogan « un enfant, une place » une réalité;
- b) Geler le développement des garderies commerciales et favoriser la transformation des garderies existantes en CPE;
- c) Revenir à un tarif unique en CPE et l'ajuster, pour faire disparaître l'avantage tarifaire des garderies commerciales;
- d) Donner la priorité aux enfants de milieux défavorisés dans l'attribution des nouvelles places en CPE, et ce, tant que le réseau ne sera pas complété;
- e) Dépister les zones de vulnérabilité des enfants et réaliser les interventions nécessaires pour les plus à risque d'être aux prises avec un retard scolaire;
- f) Amener les garderies commerciales à augmenter la qualité de leurs services;
- g) Favoriser le développement de services de garde adaptés aux parents ayant des horaires de travail atypiques;
- h) Reconnaître que les services de garde à l'enfance sont avant tout des services éducatifs;
- i) Rehausser la qualité des services éducatifs à la petite enfance en obligeant un niveau de formation minimum pour tous les types de services de garde;
- j) Accroître l'accessibilité financière des services de garde éducatifs.

5.9 AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS

Le Québec fait plutôt bonne figure en matière d'équité et de justice sociale, surtout lorsqu'on le compare à ses voisins. Pourtant, il n'a pas été épargné par la hausse des inégalités qui a marqué les sociétés avancées depuis trente ans. Et il est encore loin derrière les pays qui font le mieux, par exemple la Suède, le Danemark ou la Finlande. Le Parti Québécois juge qu'il est essentiel de s'attaquer aux inégalités, autant en améliorant substantiellement la situation économique de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle qu'en luttant contre la concentration de la richesse au sommet. Notre objectif demeure de faire du Québec une société qui figure parmi les plus dynamiques, les plus entreprenantes, les plus innovantes et les plus égalitaires en Occident.

1) Rehausser le bas de l'échelle :

- a) Rehausser la prestation de base des programmes d'aide de dernier recours selon la mesure du panier de consommation afin de réduire les écarts de richesse;
- b) Augmenter la valeur de la prime au travail, afin que le travail soit toujours avantageux pour les travailleurs à faible revenu, et mettre fin aux sanctions imposées dans le cadre du programme d'aide de dernier recours, excepté en cas de fraude;
- c) Augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure d'ici octobre 2022, tout en établissant un mécanisme d'évaluation continue de la mesure afin de s'assurer que ses effets positifs dépassent nettement ses effets négatifs;
- d) Agir de façon résolue afin de faire appliquer la Loi sur les normes du travail, notamment quant au paiement des heures supplémentaires;
- e) Mettre fin aux listes d'attente dans les entreprises d'insertion, afin que l'on puisse offrir des places à tous les décrocheurs qui veulent raccrocher;
- f) Organiser des consultations et financer des études approfondies au sujet de l'implantation d'un revenu minimum garanti, qui remplacerait les multiples programmes gouvernementaux de soutien financier et d'allocation par un revenu de base, assuré à chaque citoyen par le gouvernement.

2) Ramener le haut de l'échelle à la raison :

- a) Geler, pendant un premier mandat, le revenu des médecins, puis en limiter la croissance;
- b) Limiter la rémunération des hauts salariés de l'État à un montant fixé à 10 % en dessous de la rémunération du premier ministre (évaluée à environ 250 000 \$, en incluant les avantages). Appliquer cette norme aux cadres supérieurs des sociétés d'État;
- c) Réévaluer le rythme d'augmentation de la rémunération globale des juges, de manière à en embaucher davantage;
- d) Assujettir les recteurs et les cadres supérieurs des universités à charte aux mêmes règles de rémunération que les universités du Québec, et imposer une pénalité financière aux établissements qui ne respectent pas ce cadre;
- e) Modifier la Loi sur les coopératives afin que la rémunération des hauts dirigeants ne puisse dépasser un multiplicateur raisonnable par rapport au salaire médian au sein de la coopérative;
- f) Établir un dialogue constructif avec les experts et les partenaires sociaux et patronaux afin de définir un cadre de référence, non contraignant mais socialement influent, concernant les hautes rémunérations dans le secteur privé.

3) Reconnaître l'importance du mouvement ouvrier dans la redistribution de la richesse :

- a) Reconnaître le syndicalisme comme une des voies privilégiées pour faire participer les travailleurs et travailleuses à la vie démocratique, au dialogue social et à la mobilisation nationale pour le plein emploi et pour une société juste et équitable;
- b) Renforcer le Code du travail dans ses dispositions relatives aux briseurs de grève afin d'interdire à un employeur d'utiliser, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement, les services ou le produit du travail autres que ceux d'un salarié ou d'une salariée faisant partie de l'unité d'accréditation en grève ou en lock-out;
- c) Dans le but de favoriser l'accès à la syndicalisation, intégrer la notion d'entrepreneur dépendant au Code du travail et adopter une loi-cadre pour baliser les regroupements de travailleurs autonomes;
- d) Adopter des mesures qui permettront des négociations regroupées faisant en sorte que plusieurs unités d'accréditation, au sein d'entreprises différentes d'un même secteur, puissent se regrouper pour négocier une même convention collective;
- e) Compléter la réforme de la loi sur la santé-sécurité au travail en étendant l'application de toutes ses dispositions à tous les grands groupes d'entreprises prioritaires (comités paritaires, représentants des travailleurs à la prévention, programmes de prévention et programmes de santé);
- f) Moderniser la Loi sur la santé et sécurité du travail pour y introduire des nouvelles catégories de maladies reconnues;
- g) Consacrer le droit à la syndicalisation et à la négociation collective dans la Charte québécoise des droits;
- h) Introduire une loi sur les travailleuses et travailleurs domestiques et autonomes pour les protéger davantage;
- i) Adopter des mesures contre les délocalisations et les fermetures qui visent à empêcher l'exercice du droit à la syndicalisation;
- j) Sensibiliser les jeunes aux droits des travailleurs et des travailleuses, notamment au droit à la syndicalisation;
- k) Renforcer les clauses portant sur les disparités de traitement contenues dans la Loi sur les normes du travail, notamment au sujet des régimes de retraite.

4) Renouveler le contrat social entre le travail et le capital grâce à l'intéressement :

- a) Mettre au point un encadrement législatif et fiscal favorisant la participation des employés aux bénéfices et à la gouvernance des entreprises;
- b) Convoquer, dans le cadre approprié, les grandes organisations patronales et du monde du travail en vue de créer les mécanismes nécessaires à la diffusion de l'information pertinente et à l'émergence des partenariats;
- c) Inciter les entreprises, les syndicats et les travailleurs non syndiqués à créer les conditions propices à la mise en place, dans leurs milieux respectifs, de régimes d'intéressement et d'entreprises collectives.

5) Lutter contre la pauvreté :

- a) Renforcer la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en obligeant les villes et les MRC à adopter des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- b) Adopter une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire qui :
 - Permettrait aux banques alimentaires d'obtenir plus de denrées;
 - Favoriserait la vente au rabais des fruits et des légumes ne respectant pas les normes esthétiques sociales;
 - Imposerait aux détaillants en alimentation la publication annuelle de leurs chiffres sur le gaspillage alimentaire et un plafond de gaspillage;
 - Réviserait la législation en matière de responsabilité des détaillants en alimentation en cas d'intoxication ou de maladies causées par la vente de produits alimentaires;
 - Reverrait certaines réglementations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), notamment la date d'emballage des aliments et leur date limite de conservation, en vue d'établir une distinction entre la date « meilleur avant » et la date « d'expiration ».
- c) Mieux financer les organismes qui luttent contre la pauvreté;
- d) Consacrer les ressources nécessaires à l'application de la politique de lutte contre l'itinérance;
- e) S'assurer qu'aucune mesure ne vienne appauvrir les bénéficiaires de l'aide sociale;
- f) Revoir la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles pour réduire les pénalités imposées aux prestataires en situation de vie maritale et celles relatives aux actifs possédés par les prestataires, et pour mettre fin à la retenue par le ministère de montants de pensions alimentaires destinées aux enfants des prestataires.

6) Soutenir les organismes d'action communautaire autonome :

- a) Reconnaître l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec :
 - En octroyant, dans la première année du prochain mandat, un montant supplémentaire de 200 millions de dollars récurrent à la mission aux organismes d'action communautaire autonome de l'ensemble des secteurs (santé et services sociaux, éducation, famille, défense collective des droits, médias communautaires, environnement, immigration et employabilité), et indexé annuellement pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome en tenant compte de l'indice des prix à la consommation et des augmentations de la moyenne des salaires au Québec;
 - En nommant un ministre responsable de ce rehaussement de financement et de l'application de la politique de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée par le gouvernement du Parti Québécois en 2001, par l'ensemble des municipalités et des ministères québécois;
- b) Adopter un plan d'action pour les années 2018-2022, qui :
 - respectera la politique de reconnaissance de l'action communautaire, ayant pour finalités de rehausser le financement à la mission sur un mode pluriannuel, plus stable, récurrent et indexé annuellement pour les organismes d'action communautaire autonome grâce à des seuils plafonds négociés en région afin de prendre en considération les réalités locales et régionales, et d'établir un plan pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments pour les organismes;
 - Permettra d'améliorer les conditions de travail par un meilleur accès à des avantages sociaux;
 - Donnera la latitude nécessaire aux organismes d'action communautaire autonome pour remplir leur rôle de transformation sociale, de participation citoyenne, de vie associative et démocratique, de défense collective des droits et d'éducation populaire;
 - Balisera la reddition de comptes pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome selon le cadre de reddition de comptes adopté par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2008;
 - Proposera une campagne médiatique sur trois ans pour promouvoir l'action communautaire autonome et pour célébrer ce modèle unique développé au Québec.
- c) Négocier avec les regroupements d'organismes communautaires autonomes une loi-cadre en action communautaire autonome basée sur la politique de reconnaissance de l'action communautaire adoptée en 2001, pour permettre aux organismes communautaires autonomes d'œuvrer au mieux-être de la population grâce à un financement à la mission adéquat à long terme, récurrent, indexé annuellement en se basant sur les seuils plafonds négociés en région dans le plan d'action 2018-2022. Cette loi-cadre :

- Reconnaîtra aux organismes d'action communautaire autonome le caractère alternatif et unique de la réponse qu'ils offrent aux besoins exprimés par les communautés, leur autonomie d'action et leur capacité d'agir selon leurs valeurs dans les différentes sphères d'activité;
- Fera la promotion de la vie démocratique, de la lutte contre la pauvreté et permettra aux organismes de remplir leur rôle de transformation sociale, de participation citoyenne, de vie associative et démocratique, de défense collective des droits et d'éducation populaire. Cela aura pour but d'éliminer le sous-financement chronique, l'instrumentalisation et la sous-traitance de l'action des organismes d'action communautaire autonome par le gouvernement du Québec, les ministères, les instances parapubliques et les municipalités.

7) Lutter contre le surendettement :

- a) Éduquer les adolescents et les jeunes adultes aux dangers du crédit, dans le cadre d'un cours de « citoyenneté québécoise »;
- b) S'assurer que l'information fournie par les détaillants indique clairement aux consommateurs le vrai coût du crédit;
- c) Limiter la période maximale d'amortissement du financement offert par les détaillants en fonction de la durée de vie des produits (par exemple, électroménagers, appareils électroniques, voitures) et en s'appuyant sur la période de garantie établie par le fabricant;
- d) Réduire le risque de faillite en créant, sur le modèle des prêts et bourses, un programme d'accès à la consolidation permettant aux ménages qui ont atteint un ratio d'endettement élevé de consolider leurs dettes dans un prêt unique.

5.10 UN QUÉBEC INDÉPENDANT :

LA SOUVERAINETÉ POUR MENER NOTRE VISION DU MODÈLE QUÉBÉCOIS À SON PLEIN POTENTIEL

Le Québec, bien qu'en ne contrôlant qu'une partie de sa destinée, a su se développer pour devenir l'une des sociétés les plus justes et égalitaires d'Amérique. Ici, la mobilité sociale est une réalité et l'égalité des chances, une valeur. C'est sur ces bases que nous construirons notre pays.

L'indépendance sera l'occasion, pour le peuple du Québec, de renforcer le modèle social québécois, que des années de gouvernance libérale et de néolibéralisme sont venues mettre à mal. Le Québec-pays sera fondé sur :

- 1) la reconnaissance de la mission fondamentale de l'État dans la sauvegarde de l'intérêt général, lequel passe nécessairement par des mécanismes de répartition de la richesse;
- 2) des valeurs de coopération et de solidarité;
- 3) un État fort, capable de contribuer au bien commun;
- 4) un souci constant de veiller à l'égalité des chances pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, quelles que soient leurs origines.

Plus concrètement, le Québec aura les moyens de ses ambitions et pourra faire des choix importants quant aux services sociaux et à ses institutions avec les sommes récupérées du fédéral, évaluées à 50 milliards de dollars.

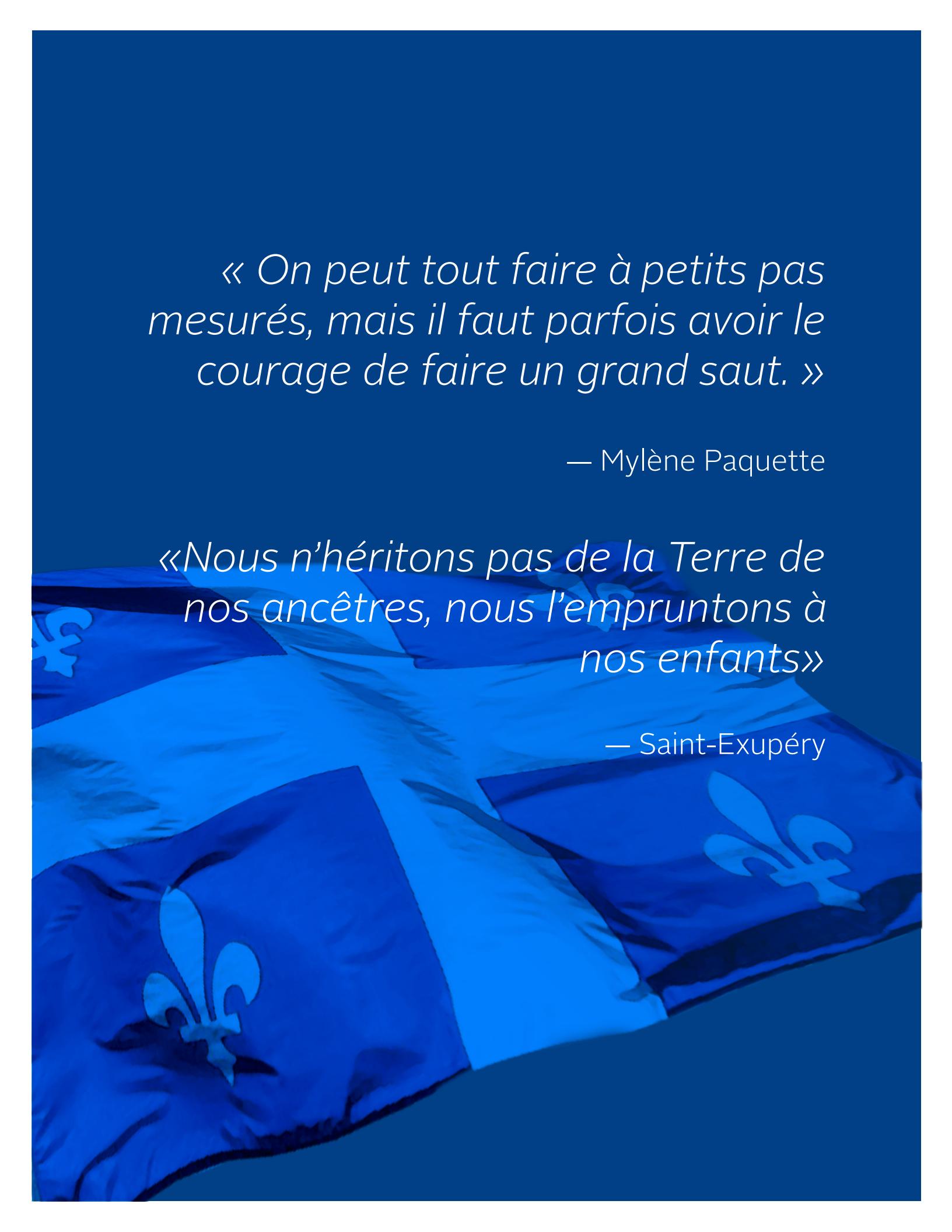
En ce sens, l'indépendance nous permettra de :

- 1) Donner la priorité à une éducation gratuite et de qualité dans la gestion du portefeuille de l'État;
- 2) Garantir la pérennité et la cohérence du système public de santé;
- 3) Gérer nos politiques d'assurance emploi en fonction de notre réalité;
- 4) Protéger les droits des consommateurs d'ici;
- 5) Définir un système de justice unifié.

La solidarité fait partie de notre modèle et est nécessaire à son succès. C'est ce que nous sommes.

Après tout, le chemin des victoires est pavé de démocratie et de solidarité.

**UN PLAN SOLIDE
POUR L'ENVIRONNEMENT.
ZÉRO SLOGAN.**



« On peut tout faire à petits pas mesurés, mais il faut parfois avoir le courage de faire un grand saut. »

— Mylène Paquette

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

— Saint-Exupéry

6. PROTÉGER ET PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Lorsqu'il est question de protection de l'environnement, il est primordial de développer un modèle social et économique qui saura être durable, c'est-à-dire qui laissera notre territoire dans un état similaire, voire meilleur, aux générations qui nous suivront.

La lutte contre les changements climatiques constitue la trame de fond de notre engagement environnemental. Nous proposons un plan concret, réaliste et réalisable. La lutte contre les changements climatiques n'est pas du ressort d'un seul ministère ni d'un seul secteur. Elle doit notamment impliquer les acteurs des transports, de l'agriculture, de l'énergie et des industries du bâtiment et des matières résiduelles. Elle doit modifier en profondeur nos habitudes de consommation et miser sur l'approche par cycle de vie. Le Parti Québécois adhère sans réserve à la mise en œuvre et à la promotion de tous ces principes par l'administration gouvernementale, et nos engagements en ce sens sont transversaux et se retrouvent dans l'ensemble de notre programme.

6.1 CONSULTER LES CITOYENS ET LES CITOYENNES L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE COMME CONDITION INCONTOURNABLE

La société civile est un partenaire incontournable des divers paliers de gouvernement et des acteurs économiques. Un gouvernement du Parti Québécois reconnaîtra le rôle essentiel des groupes environnementaux comme acteurs de changement auprès des municipalités, des entreprises et de la population.

1) Favoriser la mise en place de partenariats avec la société civile pour la réalisation des objectifs environnementaux du gouvernement :

- a) Mettre en place des programmes de reconnaissance et de soutien aux organismes locaux, régionaux et nationaux œuvrant en environnement;
- b) Mettre en place des programmes conjoints pour la réalisation de projets de sensibilisation ou d'action dans différents secteurs environnementaux, notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'air, de la gestion des matières résiduelles, des transports, de l'aménagement et des changements climatiques.

2) Assurer l'efficacité et la transparence nécessaires à la réalisation du mandat du BAPE :

- a) Inclure une obligation d'évaluation de l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement afin d'en tenir compte au moment des études d'impact sur le territoire du Québec;
- b) Assurer un financement suffisant du BAPE permettant notamment une participation élargie des citoyens et des groupes intéressés;
- c) Rendre publique et accessible une version française de tous les documents déposés au BAPE, et ce, avant le début des consultations;
- d) Doter le BAPE d'un système de consultations publiques plus respectueux des groupes de citoyens, notamment en assurant des consultations dans des lieux accessibles et à des moments convenables pour les participants;
- e) Proscrire la conclusion d'ententes financières entre des corps publics et des promoteurs avant l'approbation d'un projet par le BAPE, pour permettre l'intervention des élus au nom de l'intérêt public, et rendre les ententes adoptées publiques;
- f) S'engager à ne permettre aucune étape, incluant les phases d'essais techniques ou de prospection, de projets majeurs d'infrastructure à proximité de sites abritant des espèces en péril avant une recommandation du BAPE;
- g) Mettre sur pied un réseau permanent d'experts en environnement en appui au BAPE afin d'offrir une perspective technique sur les enjeux soumis et de faire rapport officiellement;
- h) Faire en sorte que l'Assemblée nationale puisse saisir le BAPE d'un mandat sur une motion adoptée à la majorité de ses membres.

6.2 L'EAU, NOTRE OR BLEU MODERNISER LA GESTION ET LA PROTECTION DE L'EAU

L'eau est une ressource vitale pour toute vie sur terre. Nous avons une chance inouïe de pouvoir miser sur une ressource si précieuse en si grande quantité. Nous avons toutefois également le devoir de nous assurer que l'eau ne soit ni polluée, ni gaspillée, ni bradée. Pour ce faire, il est absolument essentiel que le Québec reprenne ses pleins droits sur l'eau, plus spécifiquement quant à la gestion des lacs et des rivières. Pour y arriver, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à :

1) Procéder à la mise à jour de la Politique nationale de l'eau :

- a) Renforcer les dispositions de la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à garantir leur protection;

- b) Mettre sur pied un programme d'accessibilité publique aux cours d'eau pour les citoyens du Québec;
- c) Travailler en amont avec les municipalités afin de diminuer la fréquence et l'amplitude des surverses pluviales et sanitaires;
- d) Ne pas autoriser de nouveaux projets de minicentrales et légiférer pour protéger nos rivières de projets d'accaparement privés;
- e) Resserrer les normes en matière de rejets d'égouts et d'inspection des fosses septiques;
- f) Améliorer le contrôle des effluents industriels, lutter contre les déversements nocturnes de polluants et augmenter les inspections dans les zones à nuisances olfactives fréquentes;
- g) Assurer le financement des 13 comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP) le long du Saint-Laurent, des tables de concertation régionales et des organismes de bassin versant, afin que ces acteurs puissent se concentrer sur leur mission première plutôt que sur la recherche de subventions et de financement;
- h) Protéger les milieux humides d'intérêt national identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et agir pour la protection des terres humides en zone urbaine;
- i) Interdire le transport des déchets nucléaires par la voie maritime du Saint-Laurent;
- j) Mettre en place un système de contrôle du captage de l'eau des nappes souterraines afin d'en assurer la conservation. De plus, une analyse du taux de renouvellement de la nappe phréatique devra être faite avant d'accorder ou de renouveler un permis;
- k) Adopter une réglementation musclée et assurer une surveillance des nappes d'eau souterraines;
- l) Mettre en place un plan d'action pour lutter contre les cyanobactéries;
- m) Redonner aux municipalités la capacité d'augmenter les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités nuisibles à la qualité de l'eau.
- n) Permettre aux municipalités de créer des programmes de rétribution des services environnementaux, particulièrement en matière d'eau, et participer à leur financement.

2) Réformer la redevance sur l'utilisation de l'eau :

- a) Réglementer adéquatement l'exploitation de l'eau, une ressource collective appartenant à tous les Québécois, notamment en augmentant significativement les redevances sur l'utilisation de l'eau, par exemple pour les entreprises,

produits et tout procédé industriel à haute teneur en eau (eau en bouteille, gazeuse, etc.) et empêcher toute gratuité en lien avec les redevances afin de représenter sa réelle valeur patrimoniale;

- b) Introduire un droit d'accès à l'eau potable dans la Charte des droits et libertés de la personne;
- c) Encourager les circuits fermés de recyclage de l'eau en présence d'aquifères vulnérables ou à recharge lente, notamment par de possibles redevances;
- d) Poursuivre les efforts du Programme d'acquisition de connaissance des eaux souterraines et étendre ses recherches à l'ensemble du Québec afin d'évaluer la vulnérabilité de toutes les nappes phréatiques du Québec;
- e) Prendre en considération la vulnérabilité et l'irremplaçabilité des sources souterraines dans les dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

3) Moderniser les infrastructures pour la gestion de l'eau :

- a) Mettre en place un vaste programme de désinfection des eaux pour toutes les municipalités du Québec;
- b) Conserver le caractère public de la propriété et de la gestion de l'eau, notamment en bannissant l'installation de compteurs d'eau résidentiels;
- c) Continuer d'investir dans la mise à niveau des usines d'eau potable;
- d) Investir dans l'assainissement des eaux, en particulier pour assurer une désinfection de l'eau usée et pour mettre fin aux déversements;
- e) Obliger les municipalités à installer des compteurs d'eau pour les commerces et les industries;
- f) Réglementer les équipements résidentiels;
- g) Inciter les municipalités à adopter une réglementation, notamment sur l'arrosage des pelouses et le nettoyage de l'asphalte;
- h) Éliminer progressivement la vente et la distribution d'eau embouteillée dans les édifices gouvernementaux où l'eau potable à la fontaine est disponible;
- i) Organiser une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs de la société, individus comme entreprises.

4) Mettre en place une véritable stratégie visant à éliminer progressivement la vente de bouteilles d'eau au Québec, et fondée sur un ensemble d'outils structurants pour y arriver :

- a) Des cibles et des échéanciers fondés sur des données probantes et adaptés à la réalité de chaque secteur de la société;

- b) Une réglementation et une écofiscalité visant à décourager l'utilisation de bouteilles d'eau et à favoriser l'accessibilité accrue à l'eau potable gratuite;
- c) L'exemplarité de l'État québécois et des organismes publics et parapublics;
- d) Une campagne permanente de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société.

5) L'eau et le commerce international

- a) Maintenir l'interdiction du transfert massif (en vrac) de l'eau de surface et souterraine hors Québec, et défendre une position qui exclut l'eau, en tant que marchandise, des traités commerciaux internationaux.

6.3 RESTAURER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ PRÉVENIR LA POLLUTION ET DÉPOLLUER

La liste de polluants auxquels l'être humain est confronté est longue : polluants atmosphériques, particules fines, métaux lourds, perturbateurs endocriniens, contaminants émergents, pesticides. Sans oublier les simples déchets plastiques qui s'accumulent en bordure des rues ou le va-et-vient des camions, des voitures, des trains et des avions qui polluent nos milieux de vie. Nous devons agir maintenant pour restituer à notre environnement sa qualité, gage de milieux de vie sains.

1) Instaurer des mesures pour améliorer la qualité de l'air :

- a) Légiférer afin de réduire la teneur en soufre de certains types de combustibles fossiles;
- b) Construire des ceintures vertes urbaines et s'assurer du maintien de celles déjà existantes afin d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et éviter les exportations de polluants atmosphériques en zone périurbaine;
- c) Mettre en place des mesures atténuantes des polluants importés, comme les polluants atmosphériques des Grands Lacs;
- d) Travailler à ce que le principe de pollueur-payeur s'applique à la contamination atmosphérique;
- e) Mettre sur pied un programme de lutte contre les nuisances domestiques – champignons, rongeurs, amiante, moisissures, etc.

2) Agir pour améliorer la qualité de nos terrains et protéger nos milieux naturels :

- a) Investir dans la réhabilitation des friches urbaines contaminées;
- b) Revitaliser la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés;

- c) Procéder à une refonte règlementaire et du cadre légal de la caractérisation et de la réhabilitation des terrains contaminés;
- d) Lutter contre l'enfouissement illégal de sols contaminés;
- e) Accentuer la lutte contre les ravageurs (tordeuse des bourgeons de l'épinette, agrile du frêne, etc.) et contre les espèces envahissantes (phragmites, tiques, etc.);
- f) Investir en foresterie urbaine et dans des mesures d'aide à la plantation d'arbres;
- g) Interdire les pesticides dangereux, tout en travaillant à trouver des solutions de remplacement à ces pesticides utilisés en abondance;
- h) Appliquer le principe de précaution dans l'utilisation de nouveaux pesticides et de contaminants émergents.

6.4 RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC EN S'APPUYANT SUR UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

Partout se pose la question des changements climatiques et le Québec n'y échappe pas. Pourtant, grâce au travail de visionnaires, le Québec s'est positionné de façon avantageuse et a développé de solides fondations économiques, en se dotant d'un système de production d'énergies renouvelables abondantes et en nationalisant ses réseaux de production, de transport et de distribution d'électricité.

Aujourd'hui, forts du travail fait par nos prédécesseurs, nous sommes appelés à construire sur ces fondations et à préparer l'avenir, un avenir qui fait une place toujours plus grande aux énergies renouvelables. Réussir notre transition énergétique, voilà un défi à notre mesure. Réussir pour aujourd'hui, afin de créer plus d'emplois, plus de richesse pour les Québécoises et les Québécois. Réussir pour demain, pour que nous rendions à nos enfants un Québec vert et bleu, plutôt qu'un Québec bleu et noir. Dès maintenant, nous devons :

1) Placer la lutte contre les changements climatiques au sommet des priorités de l'État :

- a) Diminuer de façon importante les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et adopter une disposition en ce sens;
- b) Réaliser l'indépendance énergétique du Québec en diminuant de façon importante notre consommation d'hydrocarbures, en les remplaçant par des énergies renouvelables qui nous appartiennent;
- c) Retrouver une balance commerciale énergétique positive d'ici 2030;
- d) Utiliser un minimum de 10 % de gaz naturel de source renouvelable au Québec en 2030, en soutenant des projets de biomasse et de biométhanisation;
- e) Favoriser la conversion accélérée des industries dépendantes du mazout lourd et du charbon vers l'énergie thermique propre;

- f) Renommer le ministère des Transports « ministère de la Mobilité durable » et lui donner le mandat de mettre en œuvre une stratégie intelligente de transition énergétique dans le secteur des transports, y compris ferroviaire;
- g) Adopter une loi-cadre de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat;
- h) Imposer un indicateur d'empreinte de carbone pour tous les projets majeurs bénéficiant d'un financement public;
- i) Inciter la Caisse de dépôt et placement, Investissement Québec et l'ensemble des régimes de retraite publics et parapublics à faire un désinvestissement dans les énergies fossiles;
- j) Créer un ministère du Climat, de l'Environnement et de l'Énergie.

2) Mettre en œuvre une politique industrielle verte ayant pour objectifs d'opérer la transition écologique, de diminuer les importations et de créer de la prospérité pour le Québec :

- a) Évaluer la faisabilité d'un train ou d'un monorail électrique interurbain menant, à terme, à un réseau panquébécois;
- b) Améliorer et renforcer la loi zéro émission;
- c) Adopter un système de bonus-malus fiscalement neutre encourageant l'achat et l'utilisation de véhicules écoénergétiques;
- d) Adopter une norme limitant la teneur en carbone des carburants;
- e) Attirer les entreprises manquantes pour compléter les chaînes de valeur à haute valeur ajoutée, comme la chaîne de valeur de la batterie au lithium;
- f) Intégrer verticalement la filière des transports électriques, incluant l'extraction du lithium et d'autres minéraux reliés à cette industrie, la transformation locale des matières premières, la fabrication de pièces et de composantes en aluminium et en composite, la fabrication de batteries et, finalement, de véhicules et de produits connexes;
- g) Développer une filière industrielle de véhicules électriques tablant sur une abondance d'aluminium, d'énergie et de lithium bon marché;
- h) Développer rapidement une réelle infrastructure de recharge rapide sur les grands axes du territoire;
- i) S'assurer que l'État est exemplaire en matière d'électrification des transports avec ses propres flottes;
- j) Soutenir le développement et la mise en marché des technologies québécoises en électrification des transports et en stockage d'énergie;
- k) Moderniser le secteur manufacturier pour réduire les GES, notamment par la conversion des systèmes de chauffage et des procédés industriels vers des énergies renouvelables;

- l) Modifier la Loi sur la qualité de l'environnement en vue d'interdire la production et la vente de tout dispositif destiné à contourner les seuils d'émissions de contaminants dans l'atmosphère, et appliquer des sanctions pénales importantes en cas de défaut;
- m) Mettre sur pied une consultation nationale à la suite de la présentation de notre plan d'indépendance énergétique visant la sortie du pétrole à l'horizon 2050 (*Maîtres chez nous!* phase 2) afin que cette stratégie soit appuyée par le peuple québécois et qu'il la fasse sienne, comme il l'a fait pour la première phase, en 1962, sous l'impulsion de René Lévesque et de Jean Lesage;
- n) S'assurer qu'Hydro-Québec ne soit jamais partiellement ou entièrement privatisée afin que la société d'État demeure réellement transparente et redevable envers le peuple québécois, en réitérant clairement qu'Hydro-Québec appartient au seul peuple québécois;
- o) Créer un fonds d'innovation en transition énergétique dans lequel les Québécois pourront investir pour financer les projets de ce domaine et offrant aux investisseurs un véhicule de placement qui en rencontre les objectifs;
- p) Soutenir la création d'une grappe industrielle pour le secteur bioalimentaire;
- q) Soutenir le secteur agrologistique en lien avec la création d'un pôle logistique de transport de marchandises, sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville en Montérégie.

3) Décentraliser la mise en œuvre de la Politique énergétique :

- a) Accorder des pouvoirs et des responsabilités aux régions et aux municipalités dans la mise en œuvre de la transition énergétique;
- b) Donner accès à des conseillers techniques et à des programmes d'aide financière dans les communautés;
- c) Soutenir le développement de réseaux de chauffage dans les quartiers urbains et les coeurs des zones rurales;
- d) Favoriser les résidences, immeubles commerciaux et bâtiments administratifs autonomes en énergie (« zéro-net énergie »).

4) Innover, tant socialement que technologiquement, en matière énergétique :

- a) Augmenter la littératie énergétique des citoyens, en collaboration avec les associations coopératives d'économie familiale (ACEF);
- b) Mettre en place un réseau de groupes de ressources techniques en énergie, établi dans chacune des régions du Québec;
- c) Donner la priorité aux écoles pour la mise en place de technologies d'efficacité énergétique et les intégrer aux activités d'apprentissage;

- d) Identifier des priorités nationales en recherche, en développement et en démonstration, et les canaliser vers les centres de recherche et les partenaires industriels.

5) Sortir le Québec du pétrole

- a) Utiliser les leviers légaux, réglementaires, judiciaires et politiques pour freiner le projet Énergie-Est et tout autre projet de transport de pétrole produit ou raffiné hors Québec aux fins exclusives d'exportation, par oléoduc, par navire ou par rail;
- b) Interdire l'exploration et l'exploitation du pétrole de schiste et du gaz de schiste sur l'ensemble du territoire québécois;
- c) Protéger l'île d'Anticosti et les baies gaspésiennes;
- d) Tenir un BAPE sur les projets d'hydrocarbures actuellement en cours, afin de s'assurer notamment de l'acceptabilité sociale et de la réduction de l'empreinte écologique;
- e) Mettre fin à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en retirant graduellement les permis peu ou pas actifs;
- f) Abroger la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents.

6) Réformer en profondeur le Code du bâtiment, faciliter la conversion des bâtiments commerciaux aux normes LEED, appliquer les principes d'efficacité énergétique dans le bâtiment et rendre publique l'utilisation d'énergie par rapport à la surface des bâtiments industriels, institutionnels, commerciaux et résidentiels à forte densité.

Pour mettre en œuvre cette vision et atteindre nos objectifs, notre gouvernement n'hésitera pas à mobiliser tous les leviers de souveraineté économique disponibles. Tous devront s'engager dans ce combat vital, entre autres nos sociétés d'État, particulièrement Hydro-Québec. La gestion du Fonds vert devra également être repensée en fonction de nos objectifs à cet égard.

Pour atteindre pleinement nos cibles en matière de lutte contre les changements climatiques, nous devons faire du Québec un pays afin qu'il puisse agir librement sur la scène internationale. Le Québec doit posséder tous ses outils pour mettre en place des changements d'une telle ampleur. C'est la condition essentielle à une lutte efficace pour la protection des écosystèmes, pour la réduction des GES et pour l'avenir en général de notre planète.

6.5 UN QUÉBEC INDÉPENDANT : LA SOUVERAINETÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Le XXI^e siècle est celui du défi écologique.

Les gouvernements de tous les pays devront mettre en place des politiques de développement durable et des mesures de protection des écosystèmes pour assurer un avenir aux générations futures.

Le Parti Québécois souhaite engager résolument le Québec dans cette voie en accédant à l'indépendance. Le Québec indépendant aura toute la latitude pour agir efficacement dans la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

L'exploitation des ressources naturelles appartenant au peuple québécois devra :

- 1) être inscrite dans une approche de développement durable;
- 2) demeurer conforme à la recherche de l'intérêt général et non simplement satisfaire les intérêts privés.

Le Québec, en tant que province du Canada, dispose toutefois de peu de moyens pour assurer l'intégrité de son territoire. Dans des dossiers tels que le pipeline Énergie Est ou encore le transport du pétrole par train, c'est Ottawa qui décide et le Québec n'a essentiellement rien à dire. Dans le meilleur des cas, le Québec peut « ralentir » certains projets, mais il ne peut les empêcher à long terme. Un Québec indépendant sera notamment en mesure :

- 1) de légiférer quant au transport de pétrole par oléoduc ou par train sur son territoire;
- 2) de protéger les lacs, les milieux humides et les rivières;
- 3) de participer directement aux négociations internationales en la matière;
- 4) d'intégrer les politiques de transport, actuellement divisées entre le fédéral et le provincial, dans une politique de mobilité durable et électrifiée.

Quant à la lutte contre les changements climatiques, le Québec pourra :

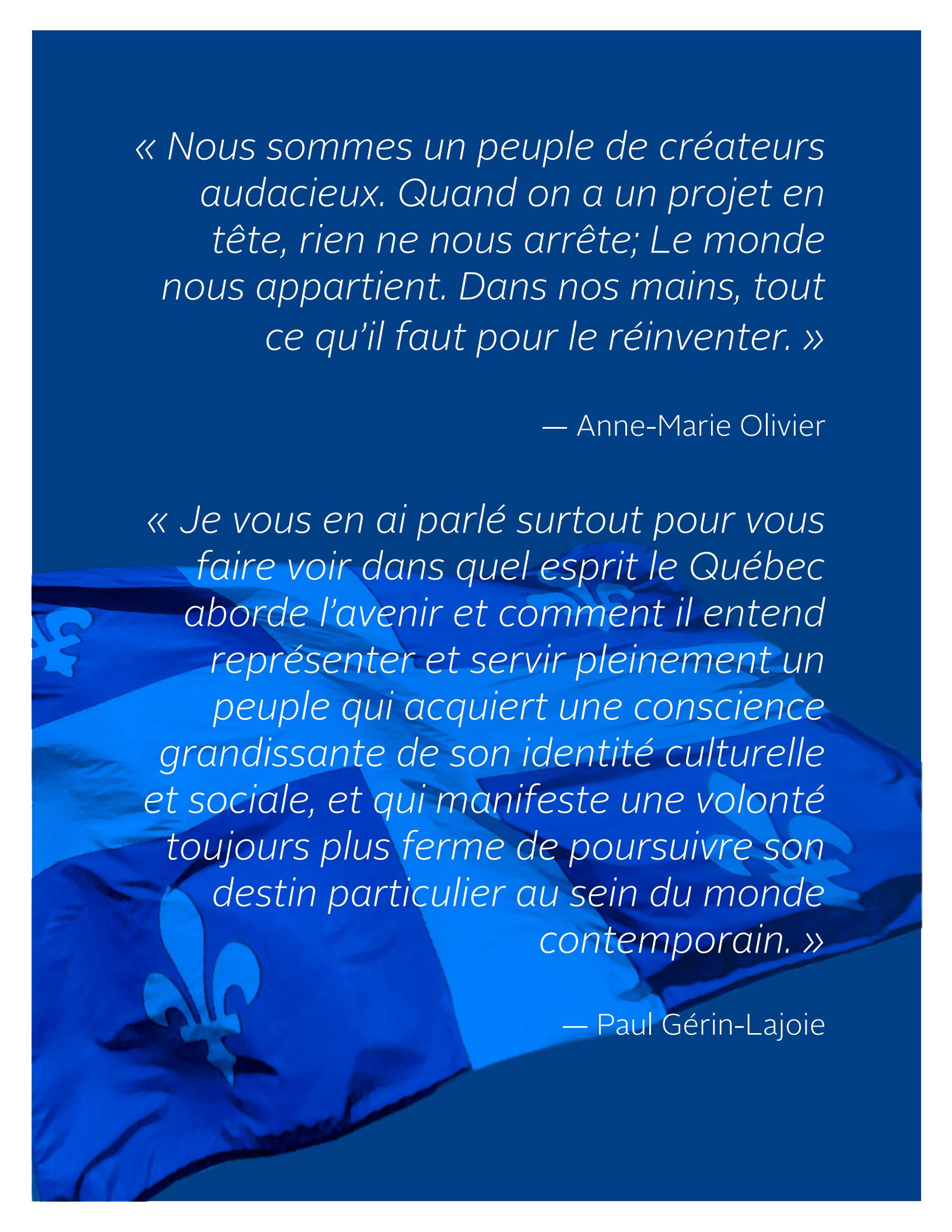
- 1) négocier, signer et ratifier les traités internationaux en la matière;
- 2) tenir ses engagements quant à la réduction des gaz à effet de serre (GES);
- 3) s'engager solidairement auprès des peuples affectés par les changements climatiques.

En matière environnementale comme ailleurs, le Québec est coincé par les intérêts de l'État centralisateur canadien, qui divergent des siens. Il est impossible d'avoir une stratégie environnementale intégrée et cohérente dans le contexte canadien.

Le Québec n'a plus le loisir d'attendre Ottawa pour agir.

En nous permettant de développer des politiques en accord avec nos valeurs, l'indépendance est aussi une cause environnementale et un enjeu global!

**UN PLAN SOLIDE
À L'INTERNATIONAL.
ZÉRO SLOGAN.**



« Nous sommes un peuple de créateurs audacieux. Quand on a un projet en tête, rien ne nous arrête; Le monde nous appartient. Dans nos mains, tout ce qu'il faut pour le réinventer. »

— Anne-Marie Olivier

« Je vous en ai parlé surtout pour vous faire voir dans quel esprit le Québec aborde l'avenir et comment il entend représenter et servir pleinement un peuple qui acquiert une conscience grandissante de son identité culturelle et sociale, et qui manifeste une volonté toujours plus ferme de poursuivre son destin particulier au sein du monde contemporain. »

— Paul Gérin-Lajoie

7. UN MONDE À NOTRE PORTÉE

Le Canada veille actuellement à protéger ses intérêts nationaux par le biais de sa politique étrangère. Ce faisant, le régime fédéral actuel bloque l'épanouissement du potentiel et des aspirations du Québec sur la scène internationale. Il ne fait plus de doute pour nos partenaires que le Québec est riche en talents et qu'il a beaucoup à apporter à la communauté internationale.

Le Québec a des intérêts qui lui sont propres en politique internationale. Le Parti Québécois propose de faire du Québec un État indépendant après 2022 pour élaborer une politique étrangère qui lui ressemble et participer à des traités en son nom, afin de coopérer étroitement avec les autres peuples sur la base de nos valeurs et de nos intérêts.

Même si, comme le disait René Lévesque, tous les Québécois portent le pays au fond de leur cœur, ce pays est en devenir et doit traverser diverses phases avant qu'il devienne réalité sur le plan juridique international. Lors du prochain mandat, nous nous concentrerons à défendre les intérêts du Québec. Le contexte actuel nous amène à faire évoluer notre politique internationale en trois phases distinctes :

- **Phase 1** – À partir de 2018 : une action internationale cohérente au service des intérêts du Québec;
- **Phase 2** – À partir de 2022 : vers un État indépendant;
- **Phase 3** – La politique étrangère de la République du Québec.

7.1 À PARTIR DE 2018 : UNE ACTION INTERNATIONALE AU SERVICE DU QUÉBEC

1) **Transformer le ministère des Relations internationales en un ministère des Affaires étrangères.**

2) **Élargir la portée de la doctrine québécoise en matière de relations internationales** mettant en avant les principes que le Québec veut défendre, les critères qui doivent orienter ses relations bilatérales, ainsi que ses méthodes d'intervention :

- a) Appliquer pleinement la doctrine Gérin-Lajoie afin d'étendre à l'international la présence du Québec dans ses domaines de juridiction;
- b) Exiger une présence autonome du Québec dans ses domaines de juridiction;

- c) Proposer l'établissement de mécanismes de concertation consensuels dans les domaines de juridiction partagée;
- d) Revendiquer le statut d'observateur au sein des instances internationales d'intérêt pour le Québec (Assemblée générale de l'ONU et ses agences spécialisées, telles l'UNESCO, l'OIT, l'OMS), ainsi qu'à l'OEA.

3) Étendre et consolider l'action internationale du Québec en donnant au nouveau ministère des Affaires étrangères les moyens d'assurer ses missions :

- a) Définir un plan de déploiement de nos PME à l'étranger;
- b) Définir une stratégie de diplomatie culturelle dotée de moyens suffisants pour défendre et illustrer notre exception culturelle;
- c) Faire rayonner les créations culturelles québécoises dans le monde;
- d) Renforcer les capacités du Québec en diplomatie publique numérique;
- e) Rétablir et actualiser la politique québécoise pour l'Afrique de 2013;
- f) Renforcer la présence du Québec auprès des pays d'Amérique latine;
- g) Développer les groupes d'amitié sur le modèle du groupe Québec-France;
- h) Favoriser l'établissement d'ententes de réciprocité en matière de reconnaissance des diplômes avec d'autres pays francophones, en priorité ceux du Maghreb, sur le modèle du processus engagé avec la France;
- i) Mieux coordonner l'action internationale de l'État et des municipalités..

4) Créer une agence québécoise de solidarité internationale coordonnant l'expertise et les compétences québécoises dans ce domaine :

- a) Contribuer à la promotion des droits de la personne, à la bonne gouvernance, à l'équité de genre, au renforcement des institutions démocratiques, à la lutte contre la corruption en concertation avec les agences spécialisées des Nations Unies;
- b) Développer une position de chef de file dans la lutte contre les changements climatiques et en faveur de la diversité culturelle;
- c) Renforcer le soutien aux ONG œuvrant dans le secteur humanitaire;
- d) Créer un service citoyen du Québec comportant un mandat national et international permettant notamment d'appuyer des efforts de solidarité;
- e) Soutenir la coopération en faveur du nationalisme économique de petites nations à l'instar et avec le concours de nos fonds et de nos sociétés d'État.

5) Assurer que les accords commerciaux qui lient le Québec, à la suite d'une adhésion du Canada, sont conformes à ses intérêts :

- a) Négocier les traités commerciaux au bénéfice des Québécois selon des principes de défense de notre souveraineté, notamment quant aux processus d'arbitrage;
- b) S'opposer à toute disposition permettant aux multinationales de poursuivre les États;
- c) Prévoir un mécanisme d'évaluation des retombées des accords de commerce internationaux;
- d) S'engager à tenir un processus transparent de consultations publiques avant la signature et la ratification de tout nouvel accord commercial international.

6) Transformer le ministère de la Sécurité publique en ministère de la Sécurité nationale.

7.2 À PARTIR DE 2022 : VERS UN ÉTAT INDÉPENDANT

1) Mettre en œuvre le processus de reconnaissance internationale d'un Québec indépendant :

- a) Dès que le Parti Québécois aura obtenu le mandat clair de réaliser l'indépendance, une diplomatie proactive visera l'obtention de la reconnaissance internationale dans un délai raisonnable en vue de la souveraineté complète de l'État du Québec.

2) Rassurer la communauté internationale et s'assurer de la reconnaissance de l'indépendance du Québec dans un délai raisonnable par les actions suivantes :

- a) Confirmer que le Québec indépendant respectera les dispositions du droit international concernant la succession des États, eu égard aux ententes auxquelles le Canada est lié;
- b) Réaffirmer la volonté du Québec de poursuivre son action internationale sur la base des actions entreprises avant son indépendance;
- c) Nous montrer ouverts aux négociations de partage équitable de la dette canadienne;
- d) Renforcer les liens avec les peuples qui aspirent à l'indépendance dans des contextes s'apparentant au Québec, notamment les Écossais et les Catalans;
- e) Affirmer notre volonté de favoriser la libre circulation des capitaux, des biens et services et des personnes à l'intérieur de l'espace canadien.

3) Demander l'accession du Québec à titre de membre d'organismes internationaux :

- a) Organiser un groupe de pays amis soutenant l'adhésion du Québec à l'ONU;
- b) Adresser une requête au Secrétaire général des Nations Unies et s'engager à payer une contribution à l'institution, selon les modalités établies;
- c) Demander l'accession du Québec aux organismes de défense auxquels participe le Canada et dont il était partie prenante, notamment l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);
- d) Demander l'accession du Québec à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et au Commonwealth à titre d'État indépendant;
- e) Demander l'accession du Québec aux organismes internationaux liés à la gestion des zones arctiques et des Grand Lacs;
- f) Assurer la poursuite des ententes commerciales et des accords de libre-échange, tant sur le plan bilatéral que multilatéral (ALÉNA, etc.).

7.3 UN QUÉBEC INDÉPENDANT :

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU PAYS DU QUÉBEC

La politique étrangère d'un pays, c'est l'image que celui-ci renvoie à la planète. Une chance de partager nos valeurs, nos idées avec le monde et de la façonner à notre image. Depuis la doctrine Gérin-Lajoie, le Québec a fait ses premiers pas sur la scène internationale.

Cependant, à la suite de l'accession du Québec à son indépendance, ce sont toutes les portes qui s'ouvriront. Sommets économiques, culturels, représentation à l'ONU, le Québec ajoutera partout sa touche à la politique globale. Le Québec pourra choisir ses partenariats et ne sera plus engagé à l'international contre son gré et ses valeurs, notamment quant à la vente de matériel militaire à des régimes brimant les droits humains. Le travail à abattre sera colossal, il sera passionnant.

Après avoir complété notre réseau des représentations du Québec à l'étranger et auprès des organisations internationales, nous devrons mettre sur pied un ministère de la Défense et lancer notre politique étrangère. En bref, nous exprimerons notre différence à la face du monde. Dès maintenant, les membres du Parti Québécois doivent initier une réflexion afin de définir plus précisément notre vision de la politique étrangère de la future République du Québec.

Voici les orientations que nous nous donnons afin de définir les actions à entreprendre lorsque nous serons indépendants :

1) Lancer la politique étrangère du Québec en fonction des valeurs de la société québécoise, de manière à susciter un consensus chez les Québécois, une identification à cette politique et son appropriation par une majorité :

- a) Procéder à une vaste consultation auprès de la société civile;
- b) Rédiger un livre blanc de la politique étrangère du Québec indépendant;
- c) Faire voter une loi-cadre par l'Assemblée nationale formalisant cette politique et prévoir un mécanisme d'actualisation périodique de cette politique;
- d) Mettre sur pied une politique commerciale internationale proprement québécoise.

2) Compléter et consolider le réseau des représentations du Québec à l'étranger et auprès des organisations internationales :

- a) Ajuster le réseau de représentations aux objectifs de la politique étrangère;
- b) Privilégier la poursuite de relations d'exception avec les États-Unis et la France;
- c) Intensifier nos relations avec l'Amérique latine et l'Afrique, notamment l'Afrique francophone, et construire des stratégies de codéveloppement.

3) Mettre sur pied un ministère de la Défense du Québec :

- a) Rédiger un livre blanc de la politique de défense du Québec indépendant;
- b) Doter le Québec d'une défense nationale capable de répondre aux exigences d'assistance mutuelle des alliances dont le Québec fera partie;
- c) Confier à la Défense nationale les missions prioritaires de maintien de la paix et d'aide aux populations civiles en détresse, en lui réservant le droit de participer ou non à des missions requérant l'usage de la force, conformément au droit international, lorsque l'Assemblée nationale le juge opportun.

Fini de faire les frais d'une politique rédigée par d'autres, pour d'autres. Désormais, ce seront des Québécois qui plaideront sur toutes les tribunes en faveur des intérêts du Québec, à longueur d'année. Et, là aussi, il faudra assumer qui nous sommes; nous aurons les pouvoirs nous permettant de nous battre contre les paradis fiscaux, de choisir nos partenaires commerciaux, de négocier nos traités.

C'est là où nous mène le chemin des victoires.



**PARTI
QUÉBÉCOIS**

PERMANENCE NATIONALE

1200, avenue Papineau, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4R5
514 526-0020 ou 1 800 363-9531